



Les conditions économiques pour les familles agricoles de l'accès à l'éducation

Jean-Louis Brangeon, Guénhaël Jegouzo

► To cite this version:

Jean-Louis Brangeon, Guénhaël Jegouzo. Les conditions économiques pour les familles agricoles de l'accès à l'éducation. 94 p., 1972. hal-02859477

HAL Id: hal-02859477

<https://hal.inrae.fr/hal-02859477>

Submitted on 8 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE

Station d'Economie Rurale de Rennes
65, rue de St Brieuc - RENNES

Les conditions économiques pour les familles
agricoles de l'accès à l'éducation

J. L. BRANGEON et G. JEGOUZO

- Mai 1972 -

Rédaction provisoire

Pierre DAUCE a participé à la préparation de la présente étude.
Claude GRIGNON nous a fait bénéficier de ses nombreuses critiques.

- SOMMAIRE -

Vue d'ensemble

Note introductive

Les conditions économiques de la prime éducation ; les facteurs économiques de l'échec scolaire précoce.

Limitation générale du revenu et du temps à consacrer aux enfants

Limitation particulière du revenu et du temps à consacrer aux pratiques culturelles

Les déterminants économiques de la nature et du niveau de la formation secondaire et supérieure ; les facteurs économiques et financiers de l'élimination et de la relégation scolaires

PREMIERE PARTIE - LE COUT DE SCOLARISATION POUR LES FAMILLES AGRICOLES

Section 1 - Notion et voies d'analyse du coût de scolarisation pour les familles

Les trois composantes du coût
Le coût de scolarisation comme coût d'opportunité
Dépenses brutes et dépenses nettes
Coût par enfant et coût par famille

Section 2 - Quel est le montant du coût net de scolarisation pour les familles agricoles ? Un exemple d'enfants d'agriculteurs scolarisés dans l'enseignement secondaire.

I - La faiblesse du coût net
Coût net par enfant
Coût net par famille
Coût net par famille et revenu disponible

II - L'importance de la prise en charge par les pouvoirs publics
Fréquence et montant des bourses et allocations familiales
Les transferts et les inégalités de coût selon l'âge
Les transferts et les inégalités de coût selon le revenu familial

DEUXIEME PARTIE - LA DEMANDE D'EDUCATION DES FAMILLES AGRICOLES EST-ELLE SOLVABLE ?

Section 1 - Position du problème

Les divers modes de financement par les familles de dépenses accrues de scolarisation

Seuils minima de revenu et de dépense

Seuil minimum de revenu et coût minimum d'éducation

Section 2 - Vérifications relatives aux difficultés de financement des dépenses éducatives

I - L'avance du coût brut

II - Les restrictions de consommation en cours de scolarité

A - La scolarisation au moindre coût

Les frais scolaires

Les coûts non alimentaires

B - Les restrictions de consommation pour les autres personnes de la famille

Nature et ampleur de la renonciation à consommer

Les restrictions sont d'autant plus fortes que le revenu est plus faible

Investissements matériels et endettement comme facteurs de réduction des dépenses de consommation et d'éducation

III - L'arrêt des études pour des motifs financiers.

TROISIEME PARTIE - LA SITUATION ECONOMIQUE DES AGRICULTEURS COMME FACTEUR DE DEPRECIATION DE LA RENTABILITE MONETAIRE PROBABLE DES DEPENSES EDUCATIVES

I - Première hypothèse : la rentabilité monétaire probable de la scolarisation est appréciée sans tenir compte du manque à gagner

II - Deuxième hypothèse : la prise en compte du revenu non gagné. Montant du revenu non gagné ; spécificité en milieu agricole. Enseignement d'études empiriques.

ANNEXES

- I - Conditions d'existence et prime éducation
- II - Les modes d'estimation du coût des enfants scolarisés ; l'approche retenue
- III - Population observée dans l'enquête bretonne : caractéristiques qui peuvent avoir une influence sur le coût de scolarisation
- IV - Quelques résultats détaillés de l'enquête sur le coût de scolarisation secondaire des enfants d'agriculteurs.

BIBLIOGRAPHIE

*

*

*

VUE D'ENSEMBLE

1 - Les conditions économiques de l'accès à l'éducation apparaissent nettement défavorables pour nombre d'enfants d'agriculteurs quand on relève que dans de nombreuses zones, la pauvreté agricole est fréquente, qu'il y a une paupérisation relative de bien des familles agricoles, qu'une part importante des revenus agricoles sert à rembourser les emprunts que les paysans ont été obligés de contracter pour acheter leur exploitation, c'est-à-dire leur gagne-pain, et se moderniser, qu'un fréquent désintérêt à l'égard de l'école donne plus de poids au conditionnement économique de l'accès à l'éducation, qu'un type donné de scolarisation coûte généralement plus cher aux agriculteurs du fait de leur éloignement géographique par rapport aux centres d'éducation, que les familles sont souvent nombreuses, ce qui est un facteur d'abaissement du niveau de vie, que l'exploitation agricole artisanale a besoin de main-d'oeuvre à bon marché pour survivre.

Dans un tel contexte économique, l'éducation ne risque-t-elle pas d'être un reste ? Nous avons cherché à faire la lumière sur les voies par lesquelles facteurs économiques et contraintes financières contribuent à engendrer la fréquence en milieu agricole de l'échec scolaire, de l'auto-élimination et de l'auto-relégation. Une telle analyse peut aider l'homme d'action à déterminer les vraies mesures à engager pour faire bénéficier les jeunes du milieu agricole d'une égalisation des chances scolaires, objectif explicitement retenu par le 6e Plan pour ce groupe social.

L'objet est d'analyser les mécanismes selon lesquels l'accroissement de l'éducation rencontre des obstacles économiques et financiers dans un milieu où le niveau culturel moyen est bas. Mais on n'a pas supposé qu'il est possible d'isoler l'action des variables économiques et financières par rapport à celle des variables sociologiques. On n'a pas étudié l'ensemble du système des facteurs qui déterminent la réussite scolaire et la prolongation des études, bien que l'on ait été conduit à évoquer l'influence de facteurs culturels. Partant d'un certain nombre d'acquis de la sociologie de l'éducation, on a seulement cherché à mettre en lumière les voies par lesquelles réussite scolaire et demande d'éducation subissent un conditionnement économique.

2 - Deux thèmes ont été traités : les conditions économiques de la prime éducation, et les déterminants économiques de la nature et du niveau de la formation secondaire et supérieure. Dans chaque cas, les facteurs retenus interviennent comme des conditions nécessaires mais non suffisantes de la réussite scolaire et de la scolarité prolongée. Dans chaque cas aussi, l'éducation a un coût d'opportunité qui est élevé pour les familles aux bas revenus et qui est source d'insolvabilité et de non-rentabilité ; quand le revenu est faible, même les petites sommes prennent de l'importance.

3 - Les inégalités sociales face à l'école se créent très tôt : ne se forment-elles pas sous l'influence des conditions matérielles d'existence au stade de la petite enfance ? Dans nombre de familles agricoles, du fait du niveau de revenu et des conditions de travail des jeunes parents, il n'y a pas de temps à consacrer aux jeunes enfants, ni même à leur parler, ni de temps "à perdre" dans des pratiques culturelles, pratiques qui, quand elles existent, familiarisent l'enfant avec la culture de l'école. Cette situation qui est aggravée par un faible accès à la préscolarisation, est source d'échec scolaire précoce. Une situation économique défavorable aggrave l'action préjudicielle d'un bas niveau culturel, ou réduit l'efficacité d'une influence culturelle favorable en abaissant les niveaux potentiels de performance des jeunes enfants.

4 - S'il y a, aux stades ultérieurs, élimination par l'école du fait des échecs précoces, échecs dont l'origine est économique, il y a aussi auto-élimination, même quand la réussite scolaire est bonne, sous l'influence du coût de scolarisation secondaire et supérieure.

Le coût de scolarisation est constitué non seulement de frais scolaires mais de frais d'entretien (dépenses alimentaires et non alimentaires), et d'un manque à gagner. Du fait des aides financières des pouvoirs publics, il faut distinguer entre coût brut et coût net à la charge des familles. Pour apprécier la solvabilité et la rentabilité monétaire de la demande d'éducation prolongée, il faut savoir quel est le montant du coût net de scolarisation.

Ce coût n'ayant jamais été évalué en France, nous avons effectué des estimations dans quelques familles bretonnes ayant des enfants en cours d'études secondaires. Outre son intérêt méthodologique, cette enquête permet, malgré ses limites, de mettre en lumière certaines caractéristiques de base du coût, pour les familles agricoles, des enfants scolarisés.

Il est apparu que si la scolarité secondaire coûte très peu par enfant aux ménages agricoles, du fait en particulier de l'importance des transferts sociaux liés à l'éducation, et spécialement des prestations familiales, le rapport du coût net par famille au revenu familial disponible prend une certaine ampleur (de 20 à 40 %) pour d'assez nombreuses familles, celles qui ont beaucoup d'enfants et des ressources limitées. Il est légitime dès lors de vérifier l'hypothèse d'un rationnement de la demande par le prix, pour cause d'insolvabilité ou de faible rentabilité.

5 - Les restrictions de consommation atteignent une telle ampleur dans les familles agricoles étudiées que celles-ci sont à la limite de la solvabilité. Les dépenses éducatives tendent à s'ajuster sur les transferts sociaux, la scolarisation se fait au moindre coût, ce qui implique un bas niveau de vie des enfants en cours d'étude. Les familles agricoles font essentiellement

face aux coûts "forcés", surtout que ceux-ci se trouvent accrus par la distance. Comme il faut recourir au pensionnat et que les transferts sociaux ne compensent pas le supplément de dépense lié à ce régime d'étude, une formation donnée coûte plus cher aux familles agricoles qu'aux familles urbaines et contraint les premières à plus de privations.

La poursuite des études est relativement coûteuse en renonciation à consommer non seulement pour les enfants mais pour les parents. Pour 70 % des familles étudiées, les niveaux de consommation sont très bas, alors même que le niveau économique de ces familles est supérieur à la moyenne des agriculteurs bretons. C'est que la taille des familles est élevée et les remboursements d'emprunts souvent importants. La conjonction de ces facteurs paraît être de nature à restreindre la longueur de la scolarité.

Il y a ainsi une concurrence entre l'éducation et la consommation : dans la mesure où les restrictions atteignent les consommations les moins compressibles, même si elles ne rendent pas insolvable la demande d'éducation, elles ont pour effet de dissuader parents et enfants des familles modestes de poursuivre longtemps la scolarité.

6 - L'investissement éducatif paraît ainsi difficile à financer. De plus, de par leur situation économique, les agriculteurs aux bas revenus sont conduits à minorer la rentabilité monétaire probable de cet investissement. Au coût élevé en termes de renonciation à consommer s'ajoute un taux élevé de dépréciation du futur, alors que par ailleurs la réussite scolaire, et par là le résultat économique attendu, sont très incertains.

La prise en considération du coût en termes de manque à gagner tend à déprécier davantage l'intérêt économique de l'investissement éducatif. Pour les enfants d'agriculteurs, le manque à gagner lié à la continuation des études est en relation avec le besoin de main-d'oeuvre de l'exploitation familiale. Il y a alors concurrence entre l'école et l'exploitation familiale. L'agriculture devenant un secteur utilisant de moins en moins de travailleurs, il existe plus généralement une concurrence entre l'école et le marché du travail. Les stratégies visant à maximiser la rentabilité d'une formation donnée, en minimisant le coût, contribuent à rendre compte de la relégation scolaire, en particulier du choix, par les petits exploitants, de l'enseignement agricole à temps partiel et de l'apprentissage sur le tas.

Note introductive

Il y a sous-scolarisation relative des enfants d'agriculteurs en ce sens que la formation scolaire reçue par la plupart de ces enfants est inférieure à celle suivie par les enfants de la plupart des catégories sociales non agricoles. Ceci se manifeste :

- 1°) par une fréquence plus élevée, avant 16 ans, de la scolarité suivie sous forme d'apprentissage, agricole et non agricole ;
- 2°) par un moindre taux de fréquentation du 2e cycle du second degré, au-delà de 16 ans ;
- 3°) par un taux plus faible de scolarisation supérieure.

Sans doute, la sous-éducation du milieu agricole est-elle en recul. Mais comme le relèvent P. BOURDIEU et J. C. PASSERON à propos de l'évolution récente de l'accès à l'Université, si "la structure de la distribution des chances scolaires selon les classes sociales s'est effectivement déplacée vers le haut", c'est "à peu près sans se déformer" (1).

Le 6e Plan s'est fixé pour objectif de contribuer à l'égalisation des chances scolaires. A ce propos une référence explicite est faite au cas des enfants d'agriculteurs (2). Il est prévu, en particulier, d'accroître l'effort qui a été fait, en leur faveur, en matière de bourses. Pour apprécier cette action, il faut faire l'analyse générale, jamais effectuée jusqu'à présent, des conditions économiques pour les familles agricoles de l'accès à l'éducation.

P. BOURDIEU et J. C. PASSERON ont élaboré le "système des déterminations de l'éducation qui tiennent à l'origine sociale" (3). Dans leur schéma, l'un des déterminants sociaux de toute carrière scolaire est celui des conditions familiales d'existence. Cette étude se propose d'approfondir, pour un groupe social donné : celui des paysans, l'examen du rôle des facteurs économiques et financiers dans la réussite scolaire et dans la prolongation des études. Une façon de faire cette analyse est de s'interroger sur les raisons pour lesquelles le bas revenu de nombre d'agriculteurs peut être un facteur défavorable au développement intellectuel des enfants et à leur scolarité.

(1) in La reproduction, Paris, Editions de Minuit, 1970, p. 115

(2) Journal Officiel du 16 juillet 1971, annexe pl. 132

(3) Op. cit., p. 111 sq.

Il faut d'abord accorder une très grande attention à ce qui se passe au stade de l'enfance. Les inégalités sociales face à l'école se créent très tôt, dès 2-3 ans selon R. ZAZZO (1). L'étude statistique des cheminements scolaires faite en prenant comme point de départ la réussite scolaire à la fin de la 7e montre bien que la sous-scolarisation est liée à l'échec dans le primaire. Nous émettons l'hypothèse que dès la prime enfance la faiblesse générale du niveau de vie de la famille contribue à freiner le développement intellectuel de l'enfant.

Cette influence négative se poursuit d'âge en âge. Aux stades de la scolarité secondaire et supérieure interviendront en plus les difficultés croissantes de financement d'un coût de scolarisation qui s'élève quand les études se prolongent. Les conditions d'appréciation de la rentabilité future des dépenses d'éducation seront elles-mêmes affectées par le niveau de ressources des parents.

Qu'il s'agisse de la prime enfance ou de l'adolescence, de l'école primaire ou de l'enseignement secondaire ou supérieur, l'accès à l'éducation se trouve économiquement conditionné en ce sens que dans chaque cas, l'élévation du revenu de la famille apparaît comme condition permissive d'un certain niveau de performance intellectuelle et scolaire, performance qui est elle-même une condition nécessaire de l'accès aux études longues.

(1) in La famille et l'école, n° 118, juil-sept. 1970, p. 28.

Selon cet auteur c'est aux environs de la deuxième année qu'apparaît la liaison entre niveau d'intelligence des parents et niveau social des parents et une corrélation >0 entre l'intelligence des enfants et l'intelligence des parents. Dans la première année de la vie, il n'y a pas de différence de niveau d'intelligence selon le niveau social.

Les conditions économiques de la prime éducation ;
les facteurs économiques de l'échec scolaire précoce.

Il a été affirmé que le niveau de revenu des parents ne semble avoir aucune influence directe sur la réussite aux premiers stades de la scolarité, réussite qui on le sait conditionne fortement l'accès aux études longues. C'est tout au moins ce qui ressort d'une enquête faite par l'I.N.E.D. en 1963 dans l'agglomération parisienne : pour un niveau culturel donné de la famille, les différences de revenus n'avaient pas d'action sur la réussite scolaire à l'école primaire. Inversement, pour des tranches égales de revenu, le niveau culturel de la famille avait une influence déterminante (1).

Mais lorsque le père n'a aucun diplôme, un revenu élevé contribue, au moins légèrement, à la réussite. De plus, l'enquête risque de donner une vue trop schématique de la réalité, pour plusieurs raisons :

- l'enquête n'ayant été faite que dans l'agglomération parisienne, la population agricole n'est pas concernée ;
- les variables ne sont saisies que de façon approximative. Les revenus sont des revenus déclarés (que valent les déclarations dans le cas des non salariés ?) ; ce sont des ressources par ménage et non par tête. Le niveau culturel des parents est saisi par leur seul niveau scolaire. Quant à la réussite scolaire, elle ne comporte que trois niveaux dans l'enquête : bonne, moyenne et mauvaise, ce qui peut masquer certains phénomènes.
- on accorde à chaque variable explicative une action autonome sans tenir compte de la causalité structurale.

L'influence reconnue du milieu familial et social sur la réussite scolaire est principalement, sinon exclusivement, culturelle. Ce qui est favorable à l'éveil de la forme d'intelligence que reconnaît et consacre l'école, c'est l'usage d'un langage riche et varié, c'est la familiarité avec la culture légitime acquise dans la famille.

Mais on ne saurait ignorer les bases économiques du développement intellectuel de l'enfant et des pratiques culturelles de la famille. Si l'on ne sait actuellement que très peu de choses en ce domaine, ce n'est pas une raison pour le négliger. Il faut consacrer des ressources et du temps à l'enfant pour assurer sa vie matérielle et son développement mental et celui-ci n'est pas indépendant de celle-là. Au-delà d'un éveil minimum de l'enfant, qui semble à peu près toujours assuré dans les sociétés développées, le degré d'épanouissement des facultés intellectuelles, par là le niveau des premières performances scolaires, n'est-il pas lié au volume d'argent et de temps que les parents consacrent à leurs enfants ?

(1) Paul CLERC, "La famille et l'orientation scolaire au niveau de la 6ème", Population n° 4, août-septembre 1964, pp. 627-672 ; p. 637 sq.

On n'est pas encore en mesure de prouver que ce lien existe. Mais on peut montrer qu'en milieu agricole, l'éducation familiale des jeunes enfants se déroule souvent dans des conditions défavorables non seulement au point de vue culturel mais d'un point de vue matériel (1).

Limitation générale du revenu et du temps à consacrer aux enfants

S'il est vrai que l'âge d'or de l'épanouissement de l'intellect se situe entre 2 et 6 ans, il faut accorder une attention particulière aux conditions d'existence des très jeunes enfants. On peut penser que leur développement physique et mental sera d'autant plus sûrement assuré qu'ils seront mieux nourris, mieux logés, mieux soignés. Or, dans les familles à bas revenus, les dépenses d'alimentation, de logement, de santé risquent d'être inférieures aux normes. Mais on ignore tout des conditions matérielles d'existence des jeunes enfants du milieu agricole.

L'échec scolaire que nombre d'enfants d'agriculteurs connaissent dès les premières années de l'école primaire, est imputé surtout à la pauvreté de leur langage. Ils parlent mal parce que leurs parents parlent mal et peu. Le faible niveau d'instruction des parents est l'une des explications (2). Leurs conditions de travail n'en sont-elles pas une autre ?

Marie MOSCOVICI (3) relevait, vers 1960, l'extrême rareté des échanges verbaux au cours des deux premières années d'existence de l'enfant. Ensuite, on ne parlait pas davantage à l'enfant qui désormais savait parler. Rappelons le dialogue de l'auteur précité avec une fermière du Limousin :

"Q. - Est-ce que vous vous occupez beaucoup de vos enfants ?

R. - On n'a guère le temps. Une fois qu'ils sont habillés, qu'ils ont mangé, ils n'ont pas besoin de moi, je les regarde de loin.

Q. - Est-ce que vous leur parlez souvent, est-ce que vous jouez avec eux ?

R. - Oh, non ! ils s'occupent bien tout seuls.

Q. - Mais ils ne viennent pas vous parler, vous poser des questions ?

R. - Ils savent bien qu'on a autre chose en tête. Ils nous regardent faire, ça leur apprend..."

Ce témoignage illustre bien le mode spécifique selon lequel les paysannes "consacrent du temps" à leurs enfants en bas âge .

(1) L'annexe I fournit quelques statistiques donnant plus de crédibilité aux réflexions qui suivent.

(2) Les chiffres sont connus.

(3) Personnalité de l'enfant et milieu rural, Etudes Rurales, n° 1, avril-juin 1961, pp. 57-70.

La mécanisation des travaux de l'exploitation et du ménage est venue "donner du temps" aux agricultrices. Mais de nouvelles situations économiques sont apparues en agriculture, qui maintiennent ou accentuent l'absence de la mère et du père. Ce que déclare la paysanne d'Ille-et-Vilaine en 1972 ("les garçailles ne gênent pas. Ils suivent le tracteur toute la journée. On n'a pas de mal à s'en occuper") rejoint ce que disait il y a plus de 10 ans la fermière du Limousin.

Nombre de parents agriculteurs parlent peu en raison de leur asservissement à leur travail et de leur surmenage. Leur revenu moyen par heure de travail étant faible, ils sont conduits à travailler un grand nombre d'heures. Une telle situation économique est bien de nature à réduire les communications entre parents et enfants, à rejeter l'enfant dans la solitude. Ce qui est en cause n'est pas seulement le langage mais toutes les formes que peuvent prendre les relations entre le père ou la mère et l'enfant.

S'il y avait du temps à consacrer à l'enfant (ou quand il y en a), il ne serait pas (ou il n'est pas) nécessairement utilisé de la meilleure façon du fait du bas niveau culturel des parents. En particulier, le langage des parents est de toute façon défectueux, les patois sont fréquents. Mais une expression incorrecte reste préférable au silence, et pour que l'enfant ne soit pas seul, il faut d'abord que les parents ne soient pas entièrement absorbés, physiquement et mentalement, par leur travail.

Bien que le volume du temps au cours duquel parents et enfants se trouvent en présence ne soit pas l'élément le plus déterminant, constatons qu'aujourd'hui encore la plupart des agricultrices mères de famille ont objectivement moins de temps à consacrer à leurs jeunes enfants que la plupart des autres mères de famille. Les premières ont plus souvent que les autres une activité professionnelle. Une étude récente (1), fondée sur des données du recensement de population de 1968, présente comme suit "le profil moyen d'activité des femmes mariées" : une première période d'activité professionnelle avant le mariage (ou la naissance du premier enfant) ; une interruption lors de la naissance des enfants et tant que ceux-ci sont en bas âge ; une reprise d'activité ultérieure. Or, ce profil moyen ne s'applique pas aux paysannes car pour elles le niveau des charges familiales n'est pas un facteur déterminant de l'activité professionnelle comme le prouvent les résultats des recensements démographiques. Après la naissance de leurs enfants, les agricultrices continuent souvent à participer aux travaux de l'exploitation.

Elles n'ont d'ailleurs pas le choix entre l'emploi et l'enfant. Les premières années de mariage correspondent à la période des investissements d'installation. Pour faire face aux échéances des emprunts contractés, on assure le maximum de travail par soi-même, soit dans les travaux d'exploitation, soit aussi dans les travaux ménagers. Ces comportements sont les plus fréquents dans les régions de polyculture et de petites surfaces.

(1) R. SALAIS et M. G. MICHAL, L'activité des femmes mariées, Economie et Statistique, n° 26, sept. 1971, pp. 27-35.

L'intensification y est en partie recherchée par la production laitière et l'élevage de porcelets, activités qui traditionnellement utilisent la main-d'oeuvre féminine. Selon une étude faite par le C.N.J.A. au cours de l'hiver 1965-66 auprès de 1400 jeunes exploitantes agricoles, la moitié de celles-ci travaillent pour "joindre les deux bouts" et les trois-quarts pour améliorer le niveau de vie de la famille (1) .

Sans doute est-il bien connu que le travail professionnel des agricultrices est une activité à temps partiel. Mais il ne faut peut-être pas sous-estimer la durée journalière de travail professionnel des jeunes agricultrices. Les jeunes ménages agricoles subissent des contraintes économiques de plus en plus fortes pour des raisons précitées. D'autre part, la main-d'oeuvre salariée se fait de plus en plus rare. Enfin, les progrès de l'O. S. T. restent très lents en agriculture. Malheureusement on ne dispose d'aucune statistique sur la durée du travail professionnel des paysannes mères de famille en fonction de l'âge et du nombre des enfants, de la surface de l'exploitation, du type de production. Mais on sait que si la traite des vaches ne prend que quelques heures par jour, elle se fait dans la quasi-totalité des cas tous les jours de la semaine et tous les jours de l'année.

Les agricultrices mères de famille ont moins de temps à consacrer à leurs jeunes enfants, que les femmes non agricoles qui ne travaillent pas. En est-il de même par comparaison avec les femmes non agricoles qui travaillent ? A égalité de nombre d'enfants, le nombre d'heures susceptibles d'être consacrées à la progéniture est plus grand chez les paysannes que pour les femmes non agricoles qui ont un métier salarié car chez ces dernières la durée du travail professionnel est le plus souvent plus longue. Mais par ailleurs, les familles de trois enfants et plus sont plus fréquentes à la campagne. Enfin, même quand il y a taille égale de la famille, il faut tenir compte du fait que nombre d'agricultrices sont conduites à consacrer plus de temps aux travaux ménagers que leurs congénères de la ville qui ont un métier parce que leur équipement ménager est moindre, qu'elles n'ont pas l'eau courante, qu'elles reçoivent moins d'aide de leur mari. Nombre de jeunes cultivateurs sont pris dans un engrenage de modernisation, d'investissement, d'endettement, de surmenage qui est tel qu'ils peuvent difficilement dégager une partie de leur temps à aider leur épouse à la maison, ou s'occuper eux-mêmes de leurs enfants. Il y a donc perpétuation de la division traditionnelle des tâches quant à l'éducation des enfants.

Les conditions concrètes d'existence des familles agricoles ont été si peu étudiées jusqu'à présent qu'il n'est pas possible d'appuyer les affirmations précédentes sur des statistiques précises, ni de mettre en lumière l'hétérogénéité des situations en fonction des diverses conditions économiques de la production. On peut seulement trouver quelques illustrations chiffrées de la situation décrite, dans l'enquête faite par l'I.N.E.D.

(1) citée par R. M. PAINVIN, Un métier... Agricultrice, agri-poche, 1970, p. 172-173.

en 1958 sur le budget-temps des femmes mariées (1). "Les femmes de cultivateurs connaissent une durée globale de repos ou de distraction toujours inférieure à celle des autres" (2). Cette constatation faite il y a 14 ans, semble encore vraie maintenant (3).

Les vacances prises en commun sont un temps privilégié pour les relations entre parents et enfants. On sait que ce sont les membres des familles d'exploitants et de salariés agricoles qui partent le moins en vacances. 8 % ont pris des vacances d'été en 1969 contre 43 % de l'ensemble de la population (4). Qui plus est, il est très probable que les agriculteurs qui partent en vacances soient précisément ceux qui n'ont pas d'enfants en bas âge.

Nombre d'indices concordent pour faire apparaître que beaucoup de paysannes mères de famille sont peu disponibles pour leurs jeunes enfants et que pendant le temps où elles le sont, elles risquent d'être moins disposées du fait de leur surmenage, compte tenu de la durée et de la pénibilité de leur travail. Le changement dans les techniques de production réduit la possibilité de communication avec les enfants pendant le temps même de l'occupation professionnelle agricole.

Une façon indirecte pour les parents de s'occuper de leurs enfants et de favoriser leur développement mental, en particulier le progrès de leur langage, est d'avoir des activités culturelles. Ce qui vient d'être dit de leurs conditions de travail et d'existence implique que ces activités sont très réduites sinon nulles.

(1) A. GIRARD et H. BASTIDE, Le budget-temps de la femme mariée à la campagne, *Population*, n° 2, avril-juin 1959, pp. 253-284.

(2) article cité, p. 271

(3) Une étude faite en 1968 dans le département des Côtes-du-Nord auprès de 75 agricultrices appartenant à des groupements de vulgarisation, donc faisant partie des plus évoluées, confirme que même pour cette catégorie de paysannes, il n'y a pas de temps de repos. Source : M.C. BECOUARN, L'évolution du travail des femmes d'agriculteurs dans les exploitations d'élevage des Côtes-du-Nord, Institut des Sciences Sociales du Travail (Paris I) ronéo, 1970, 112 p., p. 79.

(4) Collections de l'I.N.S.E.E., M2, juillet 1970, p. 70. Partir en vacances signifie passer au moins quatre jours hors du domicile principal pour un motif ne tenant ni à des raisons d'ordre professionnel, ni à des raisons de santé.

Limitation particulière du revenu et du temps à consacrer aux activités culturelles

Les agriculteurs exploitants, et plus encore les salariés agricoles, forment le groupe social qui a les dépenses culturelles les plus faibles, qui possède le moins souvent les équipements culturels individuels, dont les pratiques culturelles sont les moins fréquentes.

Une illustration de la faiblesse des dépenses culturelles peut être trouvée dans les enquêtes sur les conditions de vie des ménages. D'une source à l'autre, le contenu de la rubrique "culture et loisirs" varie ; surtout il est toujours difficile d'apprécier le contenu culturel ^{des} dépenses retenues dans cette rubrique. Sous cette réserve, le tableau 1 indique les différences, selon les milieux sociaux, dans les dépenses moyennes de livres par famille, en 1969. Celles des familles agricoles (exploitants et salariés) ne représentent que 6 % de celles des cadres supérieurs.

Tableau 1 - Dépenses de livres (scolaires ou non) : dépense moyenne par ménage en F.

cadres supérieurs	cadres moyens	professions indépendan- tes	employés	ouvriers	agriculteurs exploitants	salariés agricoles
368	217	142	80	61	23	21

Source : Collections de l'I.N.S.E.E., M9, p. 117

Les statistiques de quantités fournissent les mêmes enseignements que les statistiques de valeurs. Qu'il s'agisse d'avoir un poste à modulation de fréquence, de lire des livres, de regarder les émissions dites culturelles de la télévision, ouvriers agricoles et cultivateurs se classent toujours au dernier rang, après les ouvriers non agricoles (1). Les consommations culturelles sont tellement rares qu'un grand nombre de familles agricoles n'ont aucune activité culturelle.

P. BOURDIEU montre qu'il y a une liaison très forte entre les pratiques de la culture légitime et le niveau d'instruction. Par exemple, la probabilité d'entrer dans un musée varie peu selon les catégories sociales pour un niveau donné de formation scolaire.

(1) On peut se reporter aux chiffres cités par P. BOURDIEU, Reproduction culturelle et reproduction sociale, Informations sur les Sciences Sociales, 10 (2), 1971, pp. 45-49 ; et par P. CHAMPAGNE, La Télévision et son langage : l'influence des conditions sociales de réception sur le message, Revue Française de Sociologie, 12, 1971, pp. 406-430.

On ne peut négliger pour autant les bases économiques de la vie culturelle. L'accès aux biens symboliques comporte un coût, en temps et en argent. Le coût est même plus élevé pour les familles agricoles, du fait de leur plus grand éloignement par rapport à nombre d'équipements culturels. En ce domaine comme en bien d'autres, les équipements les meilleurs se trouvent évidemment localisés dans les plus grands centres urbains.

Quand on a réduit le coût d'accès à la culture, il est apparu que les comportements culturels restaient beaucoup moins expliqués par le revenu que par le niveau culturel (1). Mais les barrières économiques ne s'expriment pas toutes en termes de revenus et leur influence prend des voies détournées.

Au sein des familles agricoles françaises, ce sont celles qui ont les plus bas niveaux de vie qui ont les dépenses culturelles les plus faibles. Ceci apparaît dans l'enquête sur les budgets familiaux réalisée en 1963-1964, à la demande de l'Office Statistique des Communautés Européennes (2). Pour les livres, journaux et périodiques (3), la dépense par ménage d'agriculteur varie de 1 à plus de 10 entre les ménages de moins de 6 000 F de consommation totale et ceux de plus de 22 000 F. Il est important de constater par ailleurs qu'à niveau égal de consommation totale par unité de consommation, la dépense par famille agricole est peu différente de celle des autres catégories sociales.

Tableau 2 - Dépenses culturelles des familles agricoles : variation en fonction du niveau de vie.

	consommation totale	consommation par U. C.	dépenses en livres, journaux et périodiques
	< 6 000 F	2 221	12
	de 6 000 à 8 000 F	2 694	19
ménages	de 8 000 à 10 000 F	2 890	48
d'exploitants	de 10 000 à 14 000 F	3 476	62
agricoles	de 14 000 à 22 000 F	4 422	99
	≥ 22 000 F	6 610	142
ménages de	< 10 000 F	2 740	26
salariés	≥ 10 000 F	3 769	75
agricoles			

- (1) S. FERGE, La démocratisation de la culture et de l'enseignement en Hongrie, in Education, Développement et Démocratie, Cahiers du Centre de Sociologie Européenne, Paris, Mouton 1967 ; p. 67
- (2) O.S.C.E. Statistiques sociales, Série spéciale, Budgets familiaux 1963/64. France n° 6, 377 p., p. 288 sq.
- (3) Les livres et fournitures scolaires sont exclus de même que les fournitures de bureau et de papeterie destinées aux enfants scolarisés.

"La possession des instruments matériels d'appropriation de la musique ne suffit pas à assurer l'appropriation symbolique" (1). Il faut être détenteur du code qui permet de déchiffrer les oeuvres. Il faut aussi disposer de temps et avoir une certaine disponibilité d'esprit. Quand tous les efforts sont concentrés sur l'acquisition d'un revenu qui s'avère faible et instable, et vers le remboursement d'emprunts, écouter de la musique "ne sert à rien". Dans un tel contexte économique, s'arrêter de travailler pour lire un journal ou un livre non professionnel est considéré comme immoral.

Ajoutons avec les experts du 6e Plan "que certaines améliorations du mode de vie telles que la possibilité matérielle d'accès à une activité culturelle, peuvent apparaître comme irrecevables, voir absurdes, pour ceux que leur travail marque d'une forte fatigue physique ou mentale" (2).

*

* *

Quand le revenu disponible pour la consommation est bas, même les petites sommes que représentent des achats de jouets ou de livres, prennent de l'importance. Quand la production s'intensifie dans les zones de polyculture et élevage, le travail envahit toute l'existence des pères et mères. Il y a là un contexte économique peu favorable à l'épanouissement intellectuel de l'enfant de milieu agricole.

La prime éducation peut être traitée comme un investissement dans la mesure où conditionnant la réussite scolaire, elle influence la réussite économique. Plusieurs obstacles, d'ordre économique, limitent le montant de cet investissement dans les familles agricoles. Beaucoup de parents agriculteurs ignorent que la croissance de l'enfant ne s'effectue pas sous la seule poussée de "forces naturelles" mais subit un conditionnement familial et social; beaucoup aussi n'ont pas pris conscience du bénéfice scolaire et économique qui peut résulter des soins éducatifs. De plus, le coût d'opportunité (3) du temps et de l'argent que nombre de parents agriculteurs consacrent aux enfants est élevé car ils n'ont pas de temps "à perdre" ni d'argent "à gaspiller".

C'est une façon de s'exprimer peut-être pas très savante

(1) P. BOURDIEU, article cité, p. 74.

(2) Commissariat Général du Plan, Les transformations du mode de vie, série Plan et Prospective, Paris, A. Colin, 1970, p. 29.

(3) "L'expression coût d'opportunité désigne dans le vocabulaire économique les coûts mesurés en termes de biens dont on se prive pour produire un autre bien" (H. KRIER et J. LE BOURVA, Economie Politique, Paris, A. Colin, Collection U, 1968, p. 464). Le coût d'opportunité s'appelle parfois "coût d'option", celui-ci étant défini par P. A. SAMUELSON comme "le sacrifice consenti en renonçant à un acte économique pour en réaliser un autre" (L'Economie, T₂, Paris, A. Colin, Collection U, 1964, p. 479).

La part relative de l'argent et du temps consacré à l'enfant dépend sans doute du système de valeurs des parents. Mais si le niveau de vie familial est faible, comme dans beaucoup de familles agricoles, les dépenses pour l'enfant risquent d'être en partie sacrifiées, alors même que les parents valorisent la scolarisation. Les premiers résultats scolaires ne seront dès lors que médiocres ou bons quand ils seront bons ou très bons chez les enfants de milieux aisés.

L'école maternelle peut compenser en partie les handicaps économiques et culturels du milieu familial et social. Mais jusqu'à présent, les enfants d'agriculteurs ont été en moyenne moins souvent et moins bien préscolarisés que les autres enfants. Ce moindre accès à la préscolarisation a aussi une explication économique (1).

En supposant qu'après les premières influences des facteurs analysés, le niveau de réussite scolaire soit tel qu'il justifie la poursuite d'études longues, encore faut-il que le niveau de revenu des parents soit suffisant pour financer celles-ci. Ici encore, le coût d'opportunité de l'éducation est élevé, sinon prohibitif, pour nombre de familles agricoles.

(1) Etude en cours ; premier compte-rendu à paraître fin 1972.

Les déterminants économiques de la nature et du niveau de la formation
secondaire et supérieure ; les facteurs économiques et
financiers de l'élimination et de la relégation scolaires.

91 Au temps où l'entrée en 6e représentait généralement une prolongation des études post-obligatoires, il avait été constaté qu'à réussite scolaire égale à l'école primaire, la proportion d'enfants entrant en 6e variait beaucoup selon les milieux sociaux. Pour le milieu agricole, l'infériorité du taux était déjà accentuée dans les cas de réussite excellente et devenait de plus en plus importante en descendant dans l'échelle de réussite. Les enfants de cadres supérieurs ayant une réussite médiocre avaient autant de chances d'entrer en 6e que les enfants de cultivateurs de réussite excellente.

Tableau 3 - Taux d'entrée en 6e selon la réussite scolaire et selon la profession du père (enquête I.N.E.D. de 1962).

profession du père	réussite					ensemble
	excellente %	bonne %	moyenne %	médiocre %	mauvaise %	
ouvriers agricoles	92	63	27	3	0	32
cultivateurs	76	64	32	9	5	40
ouvriers	91	79	42	10	3	45
artisans, commerçants	97	91	67	25	11	66
employés	98	91	64	22	5	67
cadres moyens	96	94	76	30	21	84
professions libérales et chefs d'entreprise	97	97	90	59	10	90
cadres supérieurs	100	98	92	72	50	94
ensemble	93	83	51	15	6	55

Source : Population, n° 2 de 1965, p. 216.

Selon P. BOURDIEU, les familles populaires, agricoles ou non, s'éliminent d'elles-mêmes de l'école, leurs aspirations étant strictement mesurées aux chances objectives de poursuite des études attachées à l'ensemble de leur catégorie sociale. Une telle attitude des familles à l'égard de la scolarité post-obligatoire n'est pas indépendante de leur situation économique et financière. La demande d'éducation est-elle en effet solvable ? En outre, si les dépenses éducatives sont considérées non pas comme des dépenses de consommation mais comme des dépenses d'investissement, les conditions d'appréciation de leur rentabilité future ne sont-elles pas elles-mêmes affectées par le niveau des ressources des parents ?

Essayer de répondre à ces questions implique de préciser d'abord la notion de coût de scolarisation pour les familles.

PREMIERE PARTIE

LE COUT DE SCOLARISATION POUR LES FAMILLES AGRICOLES

En France, l'enseignement public est gratuit depuis 1871 dans le premier degré, depuis les années 1928-1932 dans le second degré. Que l'enseignement soit gratuit ne signifie pas que les familles n'ont aucun coût à supporter. Les ménages supportent même un double coût du fait de la scolarisation de leurs enfants puisqu'aux frais proprement scolaires viennent s'ajouter des dépenses d'inactivité, l'enfant scolarisé n'ayant pas d'activité professionnelle et se trouvant de ce fait à la charge de ses parents.

Une partie des dépenses des familles est assumée par les pouvoirs publics. Il y a donc lieu de distinguer dépenses brutes et dépenses nettes pour les familles. Pour apprécier la solvabilité et la rentabilité monétaire de la demande d'éducation, il faut savoir quel est le montant du coût net de scolarisation.

Ce coût n'ayant jamais été évalué en France, nous avons effectué des estimations dans quelques familles bretonnes tenant des comptes de ménage. Connaître la dépense éducative à la charge des familles pose divers problèmes de mesure qui sont examinés en Annexe II. La qualité et le degré de représentativité des résultats obtenus dans notre enquête sont en relation avec le mode d'évaluation pratiqué et avec la taille (25 familles, 54 enfants scolarisés dans l'enseignement secondaire) et les caractéristiques de l'échantillon observé (Annexe III).

Section 1 - NOTION ET VOIES D'ANALYSE DU COUT DE SCOLARISATION POUR LES FAMILLES

Les trois composantes du coût

Il s'agit des frais de scolarité proprement dits, du coût d'entretien de l'enfant et enfin, du revenu non gagné par l'enfant qui poursuit des études au-delà de la scolarité obligatoire.

Les frais de scolarité se décomposent en :

- droit d'inscription et "rétribution scolaire",
- achats de livres et de fournitures scolaires,
- coûts de leçons particulières,
- frais de transports scolaires,
- frais divers : assurances et cotisations sportives.

Les frais d'entretien correspondent aux dépenses de consommation alimentaire et non alimentaire de l'enfant qui, étant scolarisé, se trouve à la charge de ses parents. Lorsqu'il y a pensionnat ou demi-pensionnat, les frais d'entretien prennent, pour leur plus grande part, la forme de frais de pension ou de demi-pension.

L'inclusion dans le coût de scolarisation des dépenses de consommation de l'enfant scolarisé, conduit à retenir l'expression de "coût de l'enfant scolarisé".

Le revenu non gagné par l'enfant qui reste scolarisé après l'âge de scolarité obligatoire représente un coût d'opportunité. Celui-ci peut d'abord provenir de la non participation de l'enfant au travail de l'exploitation sous réserve que sa productivité marginale ne soit pas nulle. Dans ce cas, il y a manque à gagner en terme de revenu agricole. Il faut y ajouter les éventuelles dépenses d'investissement destinées d'une part à faire face aux besoins de main-d'oeuvre, d'autre part à obtenir des ressources supplémentaires, elles-mêmes destinées à faire face aux dépenses de consommation et de scolarité des enfants.

Si l'alternative de la scolarisation est le travail à l'extérieur de l'exploitation familiale, il y aura perte d'un salaire agricole ou d'un revenu non agricole.

Revenu non gagné et dépenses d'entretien ne s'additionnent pas en principe. Si l'enfant exerce un emploi au lieu d'être scolarisé, il n'y a pas, en général, pour les parents, à la fois des dépenses de consommation en moins et des ressources en plus.

Le coût de scolarisation comme coût d'opportunité

Il est essentiel de relever que si le revenu non gagné est toujours un coût d'opportunité, les frais de scolarité et les dépenses d'entretien, quelles soient versées ou non aux établissements scolaires, sont des dépenses effectives mais peuvent être aussi envisagées comme coût d'option soit lors de la décision de poursuivre des études après l'obligation scolaire, soit au moment du choix du type de scolarisation. Ce coût d'opportunité des dépenses effectivement engagées par la famille est différent pour le ménage et pour l'exploitation.

*coût mais
pas de coût
pour toutes
les dépenses*

Pour le ménage, il sera d'autant plus élevé que l'utilité marginale de la monnaie est plus forte, c'est-à-dire que le revenu et le niveau de consommation sont plus faibles. Une même dépense monétaire peut correspondre à des coûts d'option très différents selon les familles. La variabilité des coûts d'opportunité est probablement plus grande que celle des dépenses effectives.

Pour l'exploitation, le coût d'opportunité des sommes effectivement consacrées aux enfants scolarisés dépend de la rentabilité des dépenses ou des investissements matériels qui auraient pu être réalisés. C'est un manque à gagner en termes de revenu, qui concerne aussi le ménage.

Dépenses effectives et coût d'opportunité de l'éducation se trouvent abaissés pour les familles par les aides financières reçues des pouvoirs publics.

Dépenses brutes et dépenses nettes

Dans la présentation des aides financières aux familles il convient d'être attentif non seulement à leur ampleur mais à leurs modalités de répartition en fonction des revenus des familles.

La plupart des transferts sociaux liés à l'éducation ne varient pas selon les ressources familiales. Les prestations familiales (allocations familiales et allocations de la mère au foyer) représentent le principal de ces transferts. On sait que leur montant varie :

- 1°) selon le nombre d'enfants à charge. Les prestations bénéficient aux familles ayant deux enfants au moins à charge. Après 16 ans, l'enfant reste considéré comme à charge jusqu'à 18 ans s'il est apprenti et jusqu'à 20 ans s'il poursuit des études. L'augmentation du montant des allocations familiales reste constante à partir du 4^e enfant. Le montant de l'allocation de la mère au foyer n'augmente plus au-delà de 3 enfants ;
- 2°) selon l'âge des enfants à charge. Pour chaque enfant, il y a majoration après 10 ans et après 15 ans. Mais pour un nombre donné d'enfants à charge et un âge donné de ces enfants, il n'y a pas de variation selon les ressources de la famille.

De même, les "remises de principe d'internat" ne sont attribuées qu'en fonction du nombre d'enfants. Les familles ayant plus de 2 enfants scolarisés dans des établissements d'enseignement public (agricole, général, technique ou autre) peuvent bénéficier de remises sur le prix de pension allant de 20 % pour 3 enfants, à la gratuité complète pour 6 enfants.

D'autres mesures sont encore moins sélectives : aides spéciales aux étudiants pour les restaurants universitaires et la sécurité sociale, subventions des communes pour achats de livres et de fournitures scolaires dans l'enseignement primaire et secondaire, subventions de transports scolaires, également dans le primaire et le secondaire (1)

Quant aux dégrèvements d'impôts sur le revenu, ils ne bénéficient pas aux familles les plus défavorisées.

Il n'y a que pour les bourses et pour le logement en cités universitaires, que le montant des aides publiques aux familles varie selon les ressources par tête. Rappelons quels sont les critères pris en compte pour l'attribution des bourses. En ce qui concerne les ressources des exploitants agricoles, on distingue deux cas depuis 1969-1970 (2). Si l'exploitant est imposable au titre du bénéfice réel ou forfaitaire, on considère le montant de ce bénéfice. Sinon, on prend en compte le revenu cadastral de l'exploitation qui résulte d'un classement des terres par catégories et nature de culture. Par ailleurs, les avantages en nature, nourriture et logement, sont évalués selon un forfait.

Les charges sont évaluées en points. On attribue 9 points à une famille ayant un enfant à charge, et un point supplémentaire pour chaque enfant à charge à partir du deuxième. D'autres points de charge supplémentaires sont accordés dans divers autres cas, dont celui d'un candidat boursier scolarisé dans le deuxième cycle. Le barème fixe un plafond de ressources au-dessus duquel, pour un nombre déterminé de points de charge, une bourse ne peut être attribuée.

-
- (1) Quand les enfants habitent à une certaine distance de leur école (au moins 3 km en zone non urbaine, au moins 5 km en zone urbaine et suburbaine), l'Etat prend en charge 65 % au maximum des dépenses de transport scolaire, le taux pouvant atteindre 75 % en cas de fermetures et de regroupements de classes primaires. Le reste des frais est financé par les collectivités locales (le plus souvent les conseils généraux prennent à leur charge 20 % des frais de ramassage) et par les familles. Ce régime s'applique dans l'enseignement du second degré depuis 1961 pour les établissements publics, depuis 1962 pour les écoles privées et depuis 1967 pour l'enseignement agricole.
 - (2) Depuis cette date, les conditions d'estimation des ressources des agriculteurs sont beaucoup plus favorables qu'auparavant.

Quant au taux de la bourse, il varie selon le montant du "quotient familial" ou rapport des ressources aux charges (dans des conditions que l'on ignore) et selon le niveau des études. L'augmentation avec la durée des études vise à compenser l'accroissement du coût de scolarisation lorsque l'âge s'élève. En 1971-1972, la valeur moyenne des bourses nationales est de 360 F dans le premier cycle d'enseignement général alors qu'elle est de 720 F dans le deuxième cycle et dans les collèges d'enseignement technique. Le montant maximum de la bourse est de 1 200 F dans l'enseignement secondaire contre 4 860 F dans l'enseignement supérieur. La bourse peut ainsi atteindre une valeur relativement élevée au moment où l'enfant scolarisé n'est plus considéré comme à charge pour le bénéfice des prestations familiales, c'est-à-dire après 20 ans.

Il faut ajouter que le régime des bourses peut être inégalement favorable selon les types d'enseignement ce qui peut influencer l'orientation scolaire. Le montant maximum de la bourse est plus faible dans les établissements secondaires du Ministère de l'Agriculture (960 F) que dans ceux de l'Education Nationale (1 200 F).

Les enfants d'exploitants agricoles bénéficient en matière de bourse de deux mesures particulières :

- des parts supplémentaires leur sont attribuées depuis l'année scolaire 1968-1969, quel que soit le type d'enseignement secondaire suivi. Il y a une part en plus s'il y a scolarisation dans le deuxième cycle et une autre part s'il y a internat dans le deuxième cycle ;
- une "allocation spéciale d'entretien", accordée depuis 1968 au titre du F.A.S.A.S.A., vient s'ajouter dans certains cas à la bourse. L'attribution est fonction du niveau des ressources et des charges puisque n'y ont droit que les exploitants qui sont établis sur une surface inférieure à la moitié d'une "superficie minimum d'installation" et qui ont au moins 3 enfants à charge. L'aide est accordée pour les enfants âgés de 16 à 18 ans qui poursuivent leurs études en tant que boursiers ou sont en apprentissage. Le montant de l'allocation reste faible (240 F au minimum par enfant et par an et 320 F au maximum). Seulement 1220 familles agricoles en ont bénéficié en 1969.

Quand du coût brut de scolarisation, on déduit les divers transferts sociaux liés à l'éducation pour avoir le coût net, celui-ci peut être positif, nul ou négatif. S'il est positif, le revenu familial devra être d'un montant minimum pour en assurer le financement puisqu'il existe par ailleurs des besoins incompressibles à satisfaire.

Qu'il s'agisse de coût brut ou de coût net, les valeurs prises par les dépenses éducatives varient selon les enfants et selon les familles.

Coût par enfant et coût par famille

Pour chaque famille, l'ampleur du coût de scolarisation dépend d'abord du nombre d'enfants scolarisés. Jusqu'à présent, les familles agricoles ont été en moyenne plus prolifiques que les autres. Selon les statistiques les plus récentes sur la fécondité différentielle, le nombre moyen d'enfants par famille complète est de 2,85 chez les agriculteurs exploitants et de 3,00 chez les salariés agricoles contre 2,29 pour l'ensemble des catégories sociales (1). La recherche faite par l'I.N.E.D. en 1962 sur l'entrée en 6e a montré que c'est surtout chez les cultivateurs et salariés agricoles que les chances d'entrer en 6e diminuent avec le nombre de frères et soeurs (2). Mais aucun élément d'explication n'est fourni.

Il faut être très attentif à la place des prestations familiales dans l'ensemble des ressources des ménages agricoles. Une façon de réduire le coût total de scolarisation pour la famille est de mettre rapidement au travail les premiers enfants qui ont terminé leur scolarité obligatoire. Il y a là un facteur de moindre scolarisation des aînés des plus grandes familles, toutes choses égales par ailleurs.

Pour chaque enfant scolarisé, frais scolaires et dépenses de consommation augmentent quand l'âge augmente et que le niveau de formation s'élève. Le type d'études suivies et d'établissement fréquenté est un autre facteur de variation des sommes versées aux écoles (frais scolaires et frais d'entretien). Ainsi les frais scolaires sont plus importants dans l'enseignement technique que dans l'enseignement général. Le prix de pension est plus élevé dans l'enseignement privé que dans les écoles publiques, l'Etat ne prenant pas en charge la totalité des dépenses de fonctionnement des écoles privées et ne finançant aucun de leurs investissements.

A niveau et type d'études identiques, le coût de scolarisation s'accroît avec l'éloignement des centres d'éducation. Le coût de la distance s'exprime en frais de transport, et surtout en frais de pension et de demi-pension qui semblent relativement plus lourds que l'entretien dans la famille. C'est l'une des voies par lesquelles l'offre d'éducation peut influencer la demande. L'isolement des agriculteurs semble les pénaliser gravement de ce point de vue surtout que les établissements scolaires les plus proches, ceux implantés en milieu rural et dans les petits centres urbains, semblent, quand ils existent, être le plus souvent de moins bonne qualité que les plus lointains, ceux implantés dans les plus grandes villes. Ceci concerne à la fois l'enseignement pré-scolaire, primaire et secondaire. L'opposition entre C.E.G. ruraux et grands lycées urbains est bien connue. Mais le problème de la densité de l'offre d'éducation de différentes qualités mériterait une analyse particulière.

L'enquête faite en Bretagne permet d'apprécier les valeurs réellement prises pour les ménages agricoles, par le coût net de scolarisation, par enfant et par famille (3)

- (1) G. CALOT et J. C. DEVILLE, Nuptialité et fécondité selon le milieu socio-culturel, *Economie et Statistique*, n° 27, oct. 1971, pp. 3-42, p. 20.
- (2) A. GIRARD et H. BASTIDE, La stratification sociale et la démocratisation de l'enseignement, *Population*, n° 3, 1963, pp. 435-472, p. 455
- (3) Des résultats détaillés de cette enquête sont donnés en annexe IV.

Section 2 - QUEL EST LE MONTANT DU COUT NET DE SCOLARISATION POUR LES
FAMILLES AGRICOLES ? UN EXEMPLE D'ENFANTS D'AGRICULTEURS
SCOLARISES DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Il est apparu dans l'enquête bretonne que le coût net d'éducation secondaire est souvent faible, les pouvoirs publics prenant en charge la plus grande part du coût brut.

Les résultats ici présentés sont à interpréter en fonction des réserves faites sur leur qualité.

I - La faiblesse du coût net

Coût net par enfant

Environ 1 élève sur 5 (19 %) ne coûte rien à la famille. Le total des bourses et allocations familiales dépasserait le montant du coût brut de ces enfants. Vraisemblablement, il y a plutôt coût nul que coût négatif.

24 % des élèves coûtent moins de 1 000 F, 46 % coûtent moins de 1 500 F, et 65 % moins de 2 000 F. Seulement 3 élèves sur 54 coûtent plus de 3 000 F.

Tableau 4 - Distribution des élèves selon le montant de leur coût net et le régime des études

coût net en F.	<0	0 à 500	500 à 1 000	1 000 à 1 500	1 500 à 2 000	2 000 à 2 500	2 500 à 3 000	3 000 à 3 500	3 500 à 4 000	total
pensionnaires		1	3	6	6	2	3	1	2	24
demi-pensionnaires	8	6	3	5	3					25
alternants	2			1	1	1				5
total	10	7	6	12	10	3	3	1	2	54

Le régime des études établit une distinction assez nette entre les élèves. Le tiers des demi-pensionnaires ne coûte rien, 56 % coûtent moins de 1 500 F, aucun ne coûte plus de 2 000 F. Au contraire, aucun pensionnaire ne coûte rien à leur famille, la moitié coûte de 1 000 à 2 000 F et le tiers plus de 2 000 F. Ainsi, pour les demi-pensionnaires, le coût net est, le plus souvent, faible ou nul. Pour les pensionnaires, il est plus élevé, mais il reste cependant, le plus fréquemment, relativement modéré.

Le coût net par élève dépend également du type d'étude, et du niveau des études. Les élèves du deuxième cycle de l'enseignement général, coûtent en moyenne 513 F de plus que ceux du premier cycle, quand ils sont pensionnaires. Il ne s'agit que d'un écart moyen, la dispersion est assez grande, et de nombreux élèves du premier cycle coûtent autant que certains élèves du deuxième cycle. Les élèves de l'enseignement agricole court coûtent, en moyenne, 789 F de moins que ceux du premier cycle général, quand ils sont pensionnaires.

Le niveau des études dépend de l'âge. On verra plus loin que le coût net augmente nettement avec celui-ci.

En résumé, si le coût net par élève, est à peu près toujours relativement faible, il est cependant nettement plus élevé pour les pensionnaires que pour les demi-pensionnaires, pour les élèves du deuxième cycle de l'enseignement général que pour ceux du premier cycle, pensionnaires, pour ceux du premier cycle que pour ceux de l'agricole court, pensionnaires. Par ailleurs, le coût net par famille est d'une autre ampleur compte tenu du nombre d'enfants scolarisés par famille.

Coût net par famille

Le coût par famille est très dispersé. Cinq groupes de familles, représentant chacun 1/5e de l'échantillon, peuvent être distingués, en fonction du montant de ce coût.

Tableau 5 - Distribution des familles selon le montant du coût net par famille

coût net en F (*)	< 0	0 à 1000	1000 à 2000	2000 à 3000	3000 à 4000	4000 à 5000	5000 à 6000	6000 à 7000	7000 à 8000	total
nombre de familles	5	-	5	5	5	3	1	-	1	25

(*) borne supérieure non comprise

- Le coût net est négatif (ou plus vraisemblablement nul) dans 5 cas. Dans ces familles, le nombre total d'enfants à charge (1) est élevé (2 familles en ont 5, 2 en ont 4, et 1 en a 3), et fournit un montant d'allocations familiales important, surtout pour les premiers enfants, qui contribue largement au financement du coût brut. S'il y a gratuité totale de l'éducation, c'est aussi :

(1) enfants scolarisés dans le préscolaire, le primaire et le secondaire, et enfants non scolarisés en bas âge.

- . en raison des bourses (tous les enfants sont boursiers sauf deux, dans une famille où le grand nombre d'enfants à charge procure un montant d'allocations familiales élevé),
- . parce que les enfants sont tous demi-pensionnaires,
- . enfin, parce que si le nombre d'enfants scolarisés dans le secondaire est variable, il est souvent réduit (1 enfant dans deux familles, 2 enfants dans une famille, et 3 enfants dans 2 familles),

- Cas où le coût net varie de 1 000 à 2 000 F. Dans 4 de ces familles, sur 5, il y a un seul enfant scolarisé dans le secondaire. Le nombre total d'enfants par famille est élevé (4 ou 5). Tous les enfants de ce groupe sont boursiers (sauf un). Tous sont demi-pensionnaires, sauf un. Ces caractéristiques expliquent la faiblesse relative du coût net. Il y a peu de différence, quant au nombre d'enfants par famille, entre cette catégorie de familles et celle dont le coût net est nul ou négatif. Le nombre d'enfants scolarisés n'est en moyenne que légèrement plus faible, et le nombre total d'enfants à charge par famille n'est que très légèrement plus élevé, pour les familles de 1 000 à 2 000 F. La fréquence relative des demi-pensionnaires et des boursiers est sensiblement la même. Si les familles précédentes ont un coût net négatif (ou nul) c'est en raison de la réduction des dépenses brutes par enfant (cf. infra).

- Cas où le coût net se situe entre 2 000 et 3 000 F. Dans ce groupe, deux familles ont 6 enfants à charge dont 4 scolarisés dans le secondaire, une en a respectivement 3 et 2, et deux familles ont un enfant dans le secondaire, et pas d'autre enfant, ou un autre enfant dans le primaire. Ainsi, pour des familles de composition assez différente, on aboutit à un coût net comparable et modéré. Dans les familles où le nombre d'enfants dans le secondaire est élevé, le grand nombre total d'enfants à charge fournit des allocations familiales importantes qui financent une partie du coût brut. Celui-ci est relativement modéré, car presque tous les élèves sont demi-pensionnaires. Si certaines familles n'ont qu'un enfant dans le secondaire, elles n'ont au total qu'un ou deux enfants à charge, et elles ne bénéficient pas, ou bénéficient peu, d'allocations familiales. Ces familles ont à leur charge la plus grande part du coût brut des enfants.

- Cas où le coût net varie de 3 000 à 4 000 F. Dans ce groupe on trouve, comme dans le précédent, des familles assez différentes quant au nombre total d'enfants à charge, et quant au nombre d'enfants scolarisés dans le secondaire, et pour les mêmes raisons que précédemment, on aboutit à un coût net comparable pour toutes ces familles.

Le coût plus élevé que pour les familles du groupe précédent s'explique d'une part par un nombre total d'enfants plus faible pour les familles relativement nombreuses (5 ou 3), et d'autre part, pour toutes les familles, par un plus grand nombre de pensionnaires (7 enfants sur 11 sont pensionnaires, 4 sur 12 seulement dans la catégorie précédente).

- Cas où le coût net est supérieur à 4 000 F. Ce montant relativement élevé résulte :

- . du nombre d'enfants scolarisés dans le secondaire, pour certaines familles (4 dans une famille, 3 dans deux familles), ou du petit nombre d'enfants à charge, qui ne permet guère de bénéficier des allocations familiales ;
- . du régime des études : presque tous les élèves sont pensionnaires ;
- . du coût brut élevé par enfant, provenant des frais scolaires (prix de pension élevé) ou d'autres dépenses d'entretien ;
- . certains enfants n'ont pas de bourse (4 sur 14).

En résumé, il y a gratuité complète pour une famille sur 5, le coût net reste inférieur à 3 000 F dans 2 cas sur 5 et est supérieur dans les deux autres cas. Cette dispersion résulte, pour une bonne part, du nombre d'enfants scolarisés, du nombre d'enfants à charge par famille, et du régime des études. Faible fréquemment, le coût net par famille atteint cependant un montant assez élevé pour près de la moitié des ménages. Mais le poids du coût net par famille doit s'apprécier par rapport au niveau de revenu.

Le coût net par famille et le "revenu disponible"

Pour la moitié des familles, le coût net est nul ou représente moins de 10 % du "revenu" (1), pour 29 %, il atteint de 10 à 20 % du revenu et pour les autres familles de 20 à 40 % (tableau 6).

Si fréquemment, le coût net est relativement faible par rapport au revenu, presque aussi souvent, il est loin d'être négligeable. Mais la distribution des familles est-elle différente selon les niveaux de revenu, particulièrement pour les revenus les plus faibles (2) ?

-
- (1) Le "revenu agricole" n'est pas un bon indicateur du revenu disponible des ménages. Il comprend, en effet, la variation des stocks végétaux et animaux. En outre, une partie du revenu agricole sert à rembourser des emprunts et à autofinancer des investissements.

Il n'a pas été possible, pour les familles étudiées, d'éliminer la variation des stocks. Aussi a-t-on retenu comme indice du revenu utilisé par la famille, la valeur prise entre septembre 1969 et septembre 1970 pour les éléments suivants : la consommation, l'équipement et les investissements dans la maison d'habitation, les remboursements d'emprunts du ménage et les placements financiers du ménage, ceux-ci ne comprenant pas la variation des avoirs en caisse affectée par convention à l'exploitation agricole.

- (2) Les familles ont été réparties en 3 classes de niveau de revenu : moins de 4 500 F de revenu / U.C. (9 familles, 25 enfants), de 4 500 à moins de 6 000 F / U.C. (10 familles, 19 enfants) et plus de 6 000 F / U.C. (6 familles, 18 enfants). Le revenu moyen de la première classe est de 3 883 F et celui de la 3e, 6 516 F.

La consommation des ménages, et par conséquent, la presque totalité du revenu utilisé, est beaucoup moins fluctuante que le revenu agricole. Elle ne subit que de manière atténuée la fluctuation de celui-ci. Mais les classes de revenu sont relativement étroites, et il n'y a pas d'écart très important entre les familles situées aux "franges" des différentes classes. Il n'est donc pas exclu que des moyennes de revenu sur plusieurs années donnent une répartition différente des familles par classe, et qui traduirait mieux leur niveau de vie relatif, et leurs possibilités de financement.

Tableau 6 - Répartition des familles, selon l'importance du coût net en % du revenu, selon la classe de revenu par U.C., et le nombre d'enfants scolarisés dans le secondaire.

revenu par U. C.	nombre d'enfants \ %	0	0 à 10	10-20	20-30	30-40	Total
<4 500 F	1	1	1				2
	2	1					1
	3	1		2			3
	4			1	1		2
	total	3	1	3	1		8
4 500 à 6 000 F	1	1	2	1	1		5
	2			1		1	2
	3		1		1		2
	4		1				1
	total	1	4	2	2	1	10
≥6 000 F	1		2				2
	2			1		1	2
	3	1		1			2
	4						
	total	1	2	2		1	6
total général		5	7	7	3	2	24

60 % des familles dont le coût net est nul ou négatif, ont un revenu par U.C. inférieur à 4 500 F. Mais, seulement 38 % des familles de moins de 4 500 F de revenu ont un coût net nul ou négatif, et la moitié des familles de cette tranche de revenu doit consacrer de 10 à 30 % de leur revenu à la scolarisation.

Aux revenus moyens correspondent fréquemment des pourcentages moyens. 57 % des familles de 0 à 10 % ont 4 500 à 6 000 F de revenu, et 60 % des familles de cette tranche de revenu ont un coût net compris entre 0 et 20 %. Par ailleurs, les coûts les plus élevés relativement (30 à 40 %) ne concernent que des familles de plus de 4 500 F de revenu. Mais la moitié des familles de plus de 6 000 F de revenu consacrent moins de 10 % de leurs dépenses à la scolarisation secondaire.

Ainsi, la moitié des familles ayant les revenus les moins élevés consacrent de 10 à 30 % de leurs ressources à la scolarisation. Par ailleurs, à revenu égal, pour tous les niveaux de revenu, il existe une forte inégalité entre les familles, dans la part du revenu affectée aux études secondaires des enfants. Ces inégalités sont-elles liées au nombre d'enfants scolarisés ?

L'échantillon devient ici trop réduit. On observe cependant pour les revenus inférieurs à 4 500 F, que les plus petits nombres d'enfants sont plus fréquents relativement pour les % négatifs ou faibles, et les plus grands nombres d'enfants (soit 3 ou 4) pour les % les plus élevés. Qu'il puisse y avoir une grande dispersion s'explique aisément. Le coût brut total par famille augmente avec le nombre d'enfants scolarisés. Mais, le montant des allocations familiales dépend du nombre d'enfants à charge, et de leur âge. Par ailleurs, le montant des bourses ne dépend pas que du niveau de revenu et du nombre d'enfants scolarisés dans le secondaire. A cela s'ajoute que le coût brut diffère d'une famille à l'autre et, dans une même famille, d'un enfant à l'autre. On comprend que l'évolution du coût net par famille selon les deux critères étudiés, soit incertaine.

En résumé, le coût net de scolarisation, par enfant et par famille, est parfois nul et toujours dispersé, la dépense éducative par famille constitue une dépense mineure pour certains ménages et une dépense relativement importante pour d'autres ménages. Ces situations sont observées pour un état donné des transferts sociaux liés à l'éducation. L'enquête met en lumière l'importance de la contribution des pouvoirs publics au financement des dépenses éducatives des familles agricoles.

II - L'importance de la prise en charge par les pouvoirs publics.

Quelle est, pour les enfants et leur famille, la fréquence des bourses et prestations familiales ? Quelle est la part prise par ces transferts dans le financement du coût brut ? Dans quelle mesure leur attribution compense-t-elle les coûts supplémentaires dus à l'âge, au régime des études ? Dans quelle mesure tient-elle compte des inégalités de revenus des familles ?

Fréquence et montant des bourses et prestations familiales

- . Toutes les familles et tous les enfants bénéficient de bourses et / ou de prestations familiales

Que l'on raisonne par enfant ou par famille, l'importance relative de la prise en charge, par les pouvoirs publics, du coût brut de scolarisation apparaît très diverse puisque variant de 0 ou 10 % à 100 % (tableau 7). Mais la situation la plus fréquente est celle d'une contribution majoritaire au financement du coût tel qu'il est estimé. Plus de la moitié du coût brut est couvert par les prestations familiales et les bourses dans les 3/4 des familles et pour près de 4 enfants sur 5.

Tableau 7 - Distribution des familles et des élèves selon le % des bourses et allocations familiales par rapport au coût brut

%	0 à 10	10 à 20	20 à 30	30 à 40	40 à 50	50 à 60	60 à 70	70 à 80	80 à 90	90 à 100	100 et plus	Total
nombre de familles	-	2	-	2	2	4	5	3	2	-	5	25
nombre d'élèves	1	2	1	3	5	9	8	6	4	5	10	54

. Les bourses

72 % des élèves étudiés en bénéficient. Il semble que la proportion des boursiers soit plus élevée dans l'ensemble des élèves d'origine agricole. Mais on manque sur ce point d'informations sûres.

Le montant des bourses ne dépasse pas 40 % du coût brut. Le plus fréquemment (70% des cas) moins du tiers des dépenses brutes est financé par les bourses, lorsque les élèves en bénéficient.

Les bourses représentent, de moins de 10 % à plus de 100 % des frais scolaires (1) des élèves boursiers. Pour 31 % des enfants, elles constituent 20 à 40 % des frais scolaires, et pour 23 %, de 80 à 100 %. Ce sont les deux "plages" de plus grande fréquence. La première ne comprend que des pensionnaires, la seconde, des demi-pensionnaires seulement. Pour la plupart des demi-pensionnaires, les bourses financent la quasi-totalité des frais de scolarité. Au contraire, pour 65 % des pensionnaires, les bourses financent moins du tiers des frais de scolarité. Les frais de scolarité sont sans doute plus vivement ressentis par les familles, que les coûts alimentaires et non-alimentaires. Ils constituent le premier élément du coût d'éducation, pris en considération par les familles. Comme les enfants d'agriculteurs sont souvent obligés d'être pensionnaires pour poursuivre leurs études, la faible importance relative des bourses pour les pensionnaires, constitue l'un des obstacles financiers à la prolongation de la scolarité.

Ainsi, si les bourses bénéficient à la plupart des élèves, et si elles financent la quasi-totalité des frais scolaires des demi-pensionnaires, elles ne couvrent qu'une faible part des frais scolaires des pensionnaires. Quelle est l'importance des bourses pour les familles ?

92 % de celles-ci bénéficient d'une ou plusieurs bourses, soit une proportion plus forte que celle d'élèves boursiers. Les familles qui ne perçoivent pas de bourse ont un revenu supérieur à 6 000 F / U.C. Par famille comme par enfant, la contribution des bourses au financement du coût brut est généralement modique (moins de 20 % dans 3 cas sur 4).

. Ce sont les prestations familiales qui tiennent la place principale dans la couverture des dépenses éducatives des familles.

Elles sont versées plus fréquemment que les bourses et leur montant est d'une autre ampleur. 94 % des élèves et 92 % des familles en bénéficient. Pour 35 % des familles bénéficiaires, les prestations familiales couvrent de 50 à 60 % du coût brut par famille, pour 35 % des familles plus de 60 % de ce coût. C'est souligner leur caractère de ressource essentielle pour la plupart des familles (2).

-
- (1) Dans la présentation des résultats de l'enquête, l'expression "frais scolaires" (ou "frais de scolarité") comprend les prix de pension et de demi-pension, contrairement à la définition donnée en début d'étude. Pour les raisons, se reporter à l'annexe II.
 - (2) Rappelons que les chefs d'exploitation de l'échantillon sont relativement jeunes, et que l'on étudie la scolarité des premiers enfants, plus que celle des derniers. Or, les prestations familiales telles qu'on les a imputées seraient beaucoup moins élevées, et même elles seraient souvent nulles, pour les derniers enfants. Il en résulterait que le coût net de la scolarisation, pour ces enfants, serait plus proche d'un coût brut ou du coût net bourse déduite. Le coût net serait également plus élevé, dans les familles moins nombreuses, où les allocations familiales sont bien moins importantes.

Les transferts et les inégalités de coût selon l'âge

Les études peuvent apparaître aux parents comme d'autant plus difficiles à financer que l'âge de l'enfant est plus élevé. L'accroissement du coût brut par élève selon l'âge est-il compensé par un accroissement équivalent des transferts ?

Pour faire apparaître l'influence de l'âge sur le coût brut, on a d'abord éliminé celle, très forte, du régime des études, en distinguant les pensionnaires et les demi-pensionnaires (tableau 8). Le coût brut des demi-pensionnaires augmente nettement avec l'âge. Les enfants de 15-16 ans coûtent près de 50 % plus que ceux de 11-12 ans. Pour les pensionnaires, l'augmentation est plus faible. Si les 11-12 ans coûtent nettement moins cher, après 13-14 ans l'augmentation est faible, et les 17-18 ans ne coûtent pas plus que les 15-16 ans. Cette évolution peut s'expliquer par une relative fixité du prix de la pension, qui varierait peu avec l'âge. On verra plus loin que ce prix est un élément prépondérant du coût des pensionnaires. Les dépenses d'entretien laissées à l'initiative des parents, et des enfants, représentent une plus faible part du coût brut, que pour les demi-pensionnaires.

Le coût net par élève est nul ou négatif pour les demi-pensionnaires de 11-12 ans, positif pour les autres demi-pensionnaires et pour les pensionnaires. Surtout il augmente souvent plus fortement avec l'âge que le coût brut.

Tableau 8 - Coût brut et coût net moyen par élève selon l'âge et le régime des études

age des enfants			pensionnaires	demi-pensionnaires
11-12 ans	(1)	$\frac{n}{\bar{m}}$	4 3 239	4 2 063
	(2)	$\frac{n}{\bar{m}}$	4 1 251	4 - 163
13-14 ans	(1)	$\frac{n}{\bar{m}}$	10 4 095	12 2 455
	(2)	$\frac{n}{\bar{m}}$	10 1 900	12 368
15-16ans	(1)	$\frac{n}{\bar{m}}$	3 4 363	9 3 040
	(2)	$\frac{n}{\bar{m}}$	3 1 882	9 786
17-18 ans	(1)	$\frac{n}{\bar{m}}$	6 4 285	
	(2)	$\frac{n}{\bar{m}}$	6 1 996	

Abréviations utilisées : (1) : coût brut par élève
 (2) : coût net par élève (bourses et allocations familiales déduites)
 n : nombre d'élèves
 $\bar{m}$: coût moyen en F.

La part du coût brut que représentent bourses et prestations familiales quand l'âge s'élève, appelle trois observations (tableaux 9 et 10)

- le montant moyen, par élève, des bourses et allocations familiales augmente avec l'âge pour les pensionnaires jusqu'à 15-16 ans, mais baisse au-delà. Pour les demi-pensionnaires, l'évolution est irrégulière. Le montant des prestations familiales dépend essentiellement du nombre d'enfants à charge par famille. Pour les bourses, une différence existe surtout entre le premier et le deuxième cycle de l'enseignement général.

- le taux de couverture du coût brut par les transferts tend à diminuer avec l'âge. Mais l'évolution est irrégulière, surtout pour les pensionnaires.

- Pour les pensionnaires, si l'augmentation des bourses et des prestations familiales finance la totalité de l'augmentation du coût brut de 13-14 ans à 15-16 ans, par contre, de 11-12 ans à 13-14 ans, elle ne finance que 24 % de l'augmentation du coût. Pour les demi-pensionnaires, de 13-14 ans à 15-16 ans, l'accroissement des transferts finance 29 % de l'accroissement du coût, mais de 11-12 ans à 13-14 ans, il y a une diminution des transferts.

Tableau 9 - Montant des bourses et prestations familiales, par classe d'âge

classes d'âge	pensionnaires		demi-pensionnaires	
	(1)	(2)	(1)	(2)
11-12 ans	1 988	61,4	2 226	107,9
13-14 ans	2 195	53,6	2 087	85,0
15-16 ans	2 481	56,9	2 254	74,1
17-18 ans	2 289	53,4		

(1) moyenne par élève, en F.

(2) % par rapport au coût brut.

Tableau 10 - Augmentation du coût brut, bourses et prestations familiales avec l'âge (F / élève)

	coût brut		bourses et prestations familiales	
	pensionnaires	demi-pensionnaires	pensionnaires	demi-pensionnaires
13-14 ans - 11-12 ans	+ 856	+ 392	+ 207	- 139
15-16 ans - 13-14 ans	+ 268	+ 585	+ 286	+ 167

En résumé, l'augmentation du coût brut avec l'âge peut être intégralement financée par des transferts supplémentaires. Mais elle peut aussi ne l'être pas du tout (cas des demi-pensionnaires de 11-12 ans à 13-14 ans), et le plus souvent, elle ne l'est que partiellement, pour

24 à 29 % en moyenne. Cette conclusion est assortie d'une réserve importante. En effet, on a comparé des enfants d'âge différent, et de même régime d'études. Mais les autres caractéristiques des enfants, et celles des familles, qui interviennent pour déterminer le coût brut, n'ont pas été maintenues constantes, pour chaque classe d'âge.

Les transferts et les inégalités de coût selon le revenu familial

Le coût net "par famille" rapporté au revenu familial est, le plus souvent, le plus élevé dans les classes de bas revenus (cf. supra). Cependant, les prestations familiales et les bourses réduisent le coût brut des enfants dans une plus grande proportion pour les bas revenus que pour les revenus élevés.

Le montant en valeur absolue du coût net "par élève" diminue beaucoup plus avec le revenu que le montant du coût brut. Sur une base 100 pour les revenus par U.C. de plus de 6 000 F, l'indice est de 89 pour le coût brut et de 47 pour le coût net quand les revenus sont inférieurs à 4 500 F (tableau 11).

Tableau 11 - Coût moyen par élève selon la classe de revenu des familles

revenu/U.C.	< 4 500 F	4 500 à 6 000 F	≥ 6 000 F
nombre d'élèves	23	19	12
coût brut	3 124 89	3 397 97	3 514 100
coût net des bourses et allocations familiales	730 47	1 229 79	1 544 100

Tableau 12 - Montant moyen des bourses et prestations familiales par élève, selon le revenu des familles (en F.)

revenu / U.C.	< 4 500	4 500 à 6 000	≥ 6 000
(1) bourses	488	545	229
(2) prestations familiales	1 906	1 623	1 741
(1) + (2)	2 394	2 168	1 970

Pour les revenus inférieurs à 4 500 F, les transferts représentent 77 % du coût brut par élève, pour les revenus de 4 500 à 6 000 F, 64 %, et pour les revenus supérieurs à 6 000 F, 56 %. Par ailleurs, le montant moyen des transferts diminue, quand le revenu s'élève (tableau 12). Le montant des prestations familiales est nettement plus élevé pour les familles de moins de 4 500 F de revenu, qui ont un plus grand nombre d'enfants. Les bourses sont nettement plus faibles pour la classe de revenus les plus élevés. L'écart dans le montant moyen des transferts entre les deux classes extrêmes de revenus est de 424 F par élève, dont 60 % provient des bourses, et 40 % des prestations familiales.

Ainsi, dans l'échantillon étudié, c'est-à-dire compte tenu d'une certaine structure des familles, la prise en charge, par les pouvoirs publics, des dépenses familiales d'éducation est, par enfant, plus forte pour les familles aux plus bas revenus. Il n'en reste pas moins que le niveau de consommation des enfants, tel qu'il est exprimé par le coût brut, reste plus faible dans ces familles.

Pour préciser davantage le rôle des transferts sociaux dans les inégalités de coût d'éducation selon les revenus familiaux, il faudrait raisonner à nombre égal d'enfants par famille, et à niveau et régime identiques des études ; il faudrait aussi pouvoir isoler le "prix minimum" de l'éducation (cf. infra).

Ayant constaté que la scolarité secondaire coûte très peu par enfant aux familles agricoles du fait, en particulier, de l'importance des transferts sociaux liés à l'éducation, il faut immédiatement préciser que le coût net par famille prend une certaine ampleur pour d'assez nombreuses familles, celles qui ont beaucoup d'enfants et des ressources limitées (moins de 4 500 F de consommation totale par U. C.). On ne peut manquer de s'interroger sur ce que peut être le rapport du coût net aux ressources familiales dans les nombreuses familles qui ont des ressources d'activité bien plus faibles que celles des familles étudiées ayant les revenus les plus bas.

Le coût d'éducation soulève bien un problème de financement susceptible de limiter la solvabilité et la rentabilité de la demande d'éducation de nombre de familles agricoles. Il est très significatif que lors d'une enquête faite par l'I.N.E.D. en 1968, sur les mobiles de la limitation des naissances dans les ménages d'un ou deux enfants, il a été constaté que l'octroi de bourses plus nombreuses est la mesure la plus souvent proposée par les agriculteurs (chefs d'exploitation et salariés agricoles) pour favoriser la fécondité (1). Cette mesure est plus fréquemment préconisée par les familles agricoles que par les autres catégories sociales.

On peut penser que le plan d'éducation n'influence pas seulement le plan de fécondité des ménages agricoles mais plusieurs de leurs plans économiques. Il est arrivé ainsi parfois que des chefs d'exploitation adoptent un emploi non agricole à titre principal ou secondaire, parce que leur revenu agricole était insuffisant pour couvrir le coût d'éducation de leurs enfants.

(1) L. ROUSSEL, Les mobiles de la limitation des naissances dans les ménages d'un ou deux enfants, *Population*, n° 2 de 1969, pp. 309-334, p. 328-329.

DEUXIEME PARTIE

LA DEMANDE D'EDUCATION DES FAMILLES AGRICOLES EST-ELLE SOLVABLE ?

Toute prolongation des études entraîne pour les parents un accroissement du coût de scolarisation qui n'est pas nécessairement compensé par une augmentation des transferts sociaux. Dès lors, le volume des ressources familiales par tête joue comme une variable-seuil qui détermine la capacité de l'unité familiale à supporter le coût des enfants scolarisés. Au-dessous de certains seuils de revenus, le coût d'éducation vient en concurrence avec des dépenses de consommation incompressibles.

La renonciation (ou coût d'opportunité) qu'implique la poursuite des études varie selon la situation financière de l'exploitation et du ménage. Un moyen de repérer la diversité des cas est de passer en revue les divers modes de financement des dépenses des enfants scolarisés.

La question de savoir si les motifs financiers influencent réellement la nature et le niveau de la scolarité sera soumise à l'examen des faits.

Section 1 - POSITION DU PROBLEME

Les divers modes de financement par les familles des dépenses accrues de scolarisation

a - S'il n'y a pas de perspective d'augmentation des ressources dans les années à venir, en l'absence d'épargne non affectée, il faudra réduire certaines dépenses pour financer l'éducation. Sur quels postes portera cette réduction ? Elle peut concerner les dépenses de consommation : le sacrifice d'utilité dépend de la structure de la consommation et de la possibilité de supprimer certaines dépenses d'utilité faible aux yeux du ménage, ou d'économiser sur plusieurs postes. On peut estimer qu'en moyenne, le sacrifice d'utilité sera d'autant plus grand que le revenu / U.C. et la consommation par U.C. est plus faible. Lorsque les niveaux de vie sont bas, le coût de l'éducation concurrence la satisfaction de besoins jugés "essentiels" et non pas des consommations futiles comme lorsque les revenus sont élevés. En cas d'échec scolaire, on se sera privé du "nécessaire" dans un cas, du superflu dans l'autre.

Il existe un seuil de dépenses de consommation par U.C. en deçà duquel elles sont incompressibles pour financer les dépenses d'éducation, et il lui correspond un seuil de revenu.

La diminution des dépenses peut porter sur les charges d'exploitation, en même temps que sur la consommation, ou à la place de celle-ci. Le choix va dépendre de ce qui est le plus important pour le ménage. Cependant, la diminution des dépenses pour l'exploitation risque d'entraîner à plus ou moins longue échéance une diminution du revenu et on peut penser que de ce seul fait (mais il peut s'y ajouter des facteurs beaucoup plus nombreux), la réduction de ces charges sera beaucoup plus faible, et a moins de chances de se produire.

b - Même s'il n'y a pas de perspective d'augmentation du revenu et en l'absence d'épargne non affectée, une possibilité de financement peut être fournie par la vente de certains actifs tels que des placements financiers, ou encore la vente de terre ou d'exploitations.

Dans certaines régions, quelques agriculteurs ont vendu leur capital foncier pour financer les études de leurs enfants. Mais ce comportement est exceptionnel. On a dit que les parents agriculteurs "préfèrent" transmettre un patrimoine foncier à leurs enfants plutôt que de les former ; en fait, souvent ils n'ont pas un tel choix.

c - Le financement des dépenses de consommation est encore facilité, ou moins coûteux en terme de renonciation à certains besoins, s'il existe une épargne non affectée, c'est-à-dire si les niveaux de revenus et les niveaux de consommation sont actuellement tels qu'ils laissent une épargne. Une telle situation est d'autant plus favorable que le niveau de consommation actuel apparaît pour le ménage, plus satisfaisant. Mais la constitution d'une épargne non affectée suppose, sauf cas particulier (personnes âgées notamment), un certain montant d'épargne et de revenu.

d - Le financement des dépenses d'éducation peut être rendu possible par une augmentation du revenu. Ceci équivaut pour le ménage à renoncer à consommer, ou à affecter à d'autres usages, le revenu supplémentaire escompté. On peut penser que cette renonciation est d'autant moins pénible que le niveau de revenu ou de consommation actuel est plus élevé. Encore faut-il que cette augmentation prévue soit suffisante pour permettre les dépenses d'éducation et dans ce cas aussi il y a un seuil minimum de hausse.

Dans d'autres cas, l'augmentation prévue peut être considérée par le ménage comme devant faciliter le financement des dépenses d'éducation.

e - Une autre hypothèse est celle où le ménage subit une baisse de son revenu relatif, les prix d'achat des biens de consommation augmentant plus vite que le montant nominal des ressources. Cette diminution du pouvoir d'achat entraînera une diminution, absolue ou relative, du niveau de vie qui sera d'autant plus importante que les besoins augmenteront. L'accroissement des dépenses dûes à l'éducation contribuera encore à cette diminution. Cette situation est la plus défavorable au regard de la décision de financer la scolarisation, surtout si les niveaux de revenu et de consommation actuels ne sont pas jugés suffisants par les ménages. Elle n'est pas théorique puisqu'à long terme, elle est celle d'un grand nombre d'agriculteurs dans le processus de croissance économique. Reste à savoir dans quelle mesure les agriculteurs en ont conscience et comment ils réagissent.

f - Une autre situation encore possible est celle où le ménage devra, dans le futur, faire face à des certaines charges importantes, telles que l'achat de terre, la construction d'une maison d'habitation, sans que les perspectives des revenus augmentent autant où même si elles augmentent autant. Le cas est voisin du précédent quant à ses effets possibles sur l'éducation.

Nous avons distingué différentes situations simples, pour clarifier et même mettre en évidence les facteurs qui peuvent jouer dans le refus du financement de l'éducation. Dans la réalité, ces différents facteurs peuvent intervenir simultanément.

L'endettement, pour les besoins de l'exploitation ou du ménage, ou même sans objet bien défini (ouverture de crédit), est un moyen d'accroître temporairement les possibilités de financement. Il permet aux ménages agricoles, au moment de la scolarisation de leurs enfants, de différer, peut-être partiellement, les restrictions de consommation, et éventuellement de moderniser l'exploitation. Les restrictions de consommation interviendront au moment du remboursement des emprunts, si le revenu ne s'est pas amélioré ou si les mêmes charges familiales continuent de peser sur les familles. Mais la valeur réelle des remboursements sera allégée par l'inflation.

Le financement des études supérieures est un cas un peu particulier car à ce stade de la scolarité, les enfants peuvent contribuer à faire face au coût de leur formation par leurs emprunts et leurs revenus du travail.

d - Le financement des dépenses d'éducation peut être rendu possible par une augmentation du revenu. Ceci équivaut pour le ménage à renoncer à consommer, ou à affecter à d'autres usages, le revenu supplémentaire escompté. On peut penser que cette renonciation est d'autant moins pénible que le niveau de revenu ou de consommation actuel est plus élevé. Encore faut-il que cette augmentation prévue soit suffisante pour permettre les dépenses d'éducation et dans ce cas aussi il y a un seuil minimum de hausse.

Dans d'autres cas, l'augmentation prévue peut être considérée par le ménage comme devant faciliter le financement des dépenses d'éducation.

e - Une autre hypothèse est celle où le ménage subit une baisse de son revenu relatif, les prix d'achat des biens de consommation augmentant plus vite que le montant nominal des ressources. Cette diminution du pouvoir d'achat entraînera une diminution, absolue ou relative, du niveau de vie qui sera d'autant plus importante que les besoins augmenteront. L'accroissement des dépenses dûes à l'éducation contribuera encore à cette diminution. Cette situation est la plus défavorable au regard de la décision de financer la scolarisation, surtout si les niveaux de revenu et de consommation actuels ne sont pas jugés suffisants par les ménages. Elle n'est pas théorique puisqu'à long terme, elle est celle d'un grand nombre d'agriculteurs dans le processus de croissance économique. Reste à savoir dans quelle mesure les agriculteurs en ont conscience et comment ils réagissent.

f - Une autre situation encore possible est celle où le ménage devra, dans le futur, faire face à des certaines charges importantes, telles que l'achat de terre, la construction d'une maison d'habitation, sans que les perspectives des revenus augmentent autant où même si elles augmentent autant. Le cas est voisin du précédent quant à ses effets possibles sur l'éducation.

Nous avons distingué différentes situations simples, pour clarifier et même mettre en évidence les facteurs qui peuvent jouer dans le refus du financement de l'éducation. Dans la réalité, ces différents facteurs peuvent intervenir simultanément.

L'endettement, pour les besoins de l'exploitation ou du ménage, ou même sans objet bien défini (ouverture de crédit), est un moyen d'accroître temporairement les possibilités de financement. Il permet aux ménages agricoles, au moment de la scolarisation de leurs enfants, de différer, peut-être partiellement, les restrictions de consommation, et éventuellement de moderniser l'exploitation. Les restrictions de consommation interviendront au moment du remboursement des emprunts, si le revenu ne s'est pas amélioré ou si les mêmes charges familiales continuent de peser sur les familles. Mais la valeur réelle des remboursements sera allégée par l'inflation.

Le financement des études supérieures est un cas un peu particulier car à ce stade de la scolarité, les enfants peuvent contribuer à faire face au coût de leur formation par leurs emprunts et leurs revenus du travail.

L'Etat et parfois les départements font des prêts d'honneur aux étudiants. Les banques font des prêts spéciaux.

Quant aux revenus du travail, ils peuvent être acquis dans un emploi exercé à temps partiel en cours d'étude ou résultent d'une activité professionnelle antérieure suivie d'une reprise des études. Selon une enquête de l'I.N.E.D. faite en 1967, auprès d'étudiants en sciences littéraires, politiques, juridiques et économiques, 27 % des enfants de fermiers et métayers et 18 % des enfants des autres exploitants agricoles ont exercé une profession avant d'entamer des études supérieures (1). De tous les étudiants, ce sont ceux qui ont des parents fermiers et métayers qui ont eu le plus souvent un travail antérieur.

Un mode original de financement est constitué par le contrat conclu entre l'étudiant et son futur employeur (Education Nationale, enseignement privé, I.N.R.A., etc...). Cette formule n'existe que pour certaines études, ce qui est un facteur de restriction des choix.

L'importance relative des diverses sources de financement des dépenses des étudiants est précisée dans une enquête faite en 1963-1964 par la Mutuelle Nationale des Etudiants de France (M.N.E.F.) sur le budget de l'étudiant (2).

Chez l'ensemble des étudiants et chez ceux dont les parents sont exploitants agricoles, les divers modes de financement sont les suivants en % des dépenses :

Tableau 13 -

	aide de la famille	bourses	contrats	I.P.E.S. C.A.P. E. S. Externat	prêts d'honneur Emprunts	revenus du travail	écono- mies sur travail	autres	budget moyen mensuel
enfants d'exploit- ants agricoles	36,9	20,6	-	11,6	0,25	26,5	2,7	1,3	562 F
ensemble des étudiants	51,3	13,3	1,4	8,8	0,8	20,2	3,9	0,3	614 F

Source : op. cit., p. 81.

(1) D. BIDOU, G. GONTIER et Ph. VRAIN, Carrière universitaire et perspectives professionnelles, *Population*, numéro spécial de fév. 1970, pp. ; p. 137-138.

(2) Recherches Universitaires, n° 6 de 1964.

Pour les étudiants d'origine agricole, la part des revenus du travail apparaît élevée. Or, au-delà d'une certaine durée, le travail pendant la scolarité est préjudiciable à la réussite scolaire. Par ailleurs, on relève qu'en moyenne, les familles agricoles supportent un peu plus du tiers du coût de scolarisation supérieure, sans qu'il soit précisé s'il s'agit d'une charge brute ou d'une charge nette pour les parents. La faiblesse relative de la part financée par les parents ne traduit-elle pas une faible aptitude des agriculteurs à prendre en charge le coût d'éducation supérieure ? Toutes les familles agricoles ont-elles un revenu suffisant pour faire face à une telle charge ?

Seuils minima de revenus et de dépenses :

L'accès à l'éducation n'est financièrement possible, pour les familles, qu'à partir d'un niveau minimum de revenu, actuel ou futur, et de dépenses, si celles-ci doivent être réduites pour financer le coût net. Le seuil, soit de revenu soit de dépense, s'élève quand le montant du coût net de scolarisation augmente et diminue quand le niveau culturel des parents s'accroît.

Plus le niveau culturel est élevé, l'intérêt des études reconnu, plus les seuils de revenu et de dépense sont bas ou peuvent être abaissés du fait des sacrifices acceptés. L'intérêt reconnu à la poursuite des études conduit à supporter plus facilement une réduction ou une moindre augmentation du niveau de vie. En outre, un niveau culturel plus élevé implique une meilleure information sur les conditions économiques d'accès à l'éducation. On connaît mieux les aides des pouvoirs publics. On risque moins de surestimer le coût de scolarisation. Cette surestimation n'est pas rare dans les familles à bas revenus ; c'est une séquelle de l'époque où l'accès à l'école secondaire était un quasi monopole des enfants de riches.

Or, si nombre d'agriculteurs n'ont que de bas revenus, c'est souvent en raison de leur faible niveau culturel. L'action défavorable d'une situation financière précaire est renforcée par le handicap culturel et vient renforcer l'influence de ce handicap.

Plus le montant du coût net de scolarisation est élevé, plus le niveau minimum de revenu nécessaire pour le faire accepter est élevé, toutes choses égales par ailleurs, notamment à niveau culturel égal.

Si le seuil de revenu permissif dépend du montant du coût de scolarisation, ce montant dépend lui-même du niveau des ressources familiales. Le coût total d'éducation est en effet plus ou moins compressible et adaptable aux possibilités financières des familles.

Seuil minimum de revenu et coût minimum de scolarisation

Certains postes du coût brut des enfants sont "imposés" aux familles dès lors que les caractéristiques de la scolarisation sont choisies. Ce sont les frais de pension ou de demi-pension, les droits d'inscription et la rétribution scolaire, les frais de transport, assurances, le minimum incompressible des frais alimentaires et non-alimentaires assurés par les familles (notamment nourriture, habillement et santé). Des dépenses supplémentaires de scolarité (leçons particulières) et d'entretien sont réalisées par les familles dont les revenus sont plus élevés. L'élasticité de ces diverses dépenses par rapport au revenu n'est pas la même. Les frais de nourriture, l'habillement et les soins médicaux augmentent d'abord. Les dépenses de culture, voyages et vacances sont sans doute les dernières à être accrues et ne seront importantes que pour les revenus relativement élevés. Une enquête effectuée en 1964 (1) sur diverses dépenses d'éducation des familles montre bien que les dépenses éducatives au sens large (cours particuliers, sports, distractions, vacances, voyages organisés, ...) ont une forte élasticité-revenu pour l'ensemble des catégories sociales. On relève spécialement que la fréquence et le coût des leçons particulières varient très nettement en fonction des ressources des parents (2).

Au niveau des revenus faibles mais suffisants pour permettre le financement de la scolarisation, les modalités de la scolarité, dans la mesure où elles entraînent des différences de coût (régime des études, type d'études et d'établissement) peuvent dépendre des possibilités financières des familles. C'est alors le montant des dépenses de scolarité "incompressibles" qui est fonction du revenu.

En résumé, le revenu doit d'abord être suffisant pour permettre le financement du coût minimum de scolarisation le plus incompressible. Au niveau des revenus faibles les possibilités financières influencent les modalités de la scolarisation, les dépenses de scolarité incompressibles. Puis, à des niveaux plus élevés, le revenu ne détermine^{plus} que les dépenses "facultatives".

Des éléments de confirmation de cette analyse peuvent être trouvés dans les valeurs des élasticités-revenus des dépenses de scolarisation des familles. Des données précieuses existent sur ce point dans l'enquête sur les budgets familiaux de 1963-1964. Elles indiquent quelles sont les variations des "dépenses brutes d'enseignement" des ménages agricoles en fonction de leur niveau de consommation totale (3).

(1) présentée à l'annexe II.

(2) On peut ajouter que le séjour en Angleterre pour mieux maîtriser la langue de ce pays n'est généralement pas le fait des enfants d'agriculteurs.

(3) Les dépenses d'enseignement saisies dans l'enquête comprennent trois postes : les frais de scolarité, de pension et d'internat, les livres et fournitures, enfin les dépenses diverses d'enseignement (cotisations à des cercles d'élèves, excursions scolaires, ...).

Les résultats publiés sont des moyennes par famille et par classes de consommation. On ne connaît ni le nombre d'enfants scolarisés ni le type de scolarisation. On peut seulement calculer une dépense par enfant présent dans le ménage ; l'estimation a été faite par enfant de 11 à 16 ans et par enfant de 11 à 20 ans. Si l'information disponible est de portée limitée, elle permet cependant de faire une première analyse des variations des dépenses éducatives en fonction du revenu.

Au-delà des plus faibles niveaux de vie, apparaît une forte élasticité-revenu de la dépense d'enseignement par enfant. Cette élasticité nettement positive traduit des différences à la fois de quantité et de qualité d'éducation reçue.

Tableau 14 - Dépenses d'enseignement des ménages d'exploitants agricoles selon l'enquête sur les budgets familiaux de 1963-1964

	consommation par U. C.	dépense d'enseignement par enfant		élasticité in- ter-classe de la dépense d'enseignement par enfant de 11 à 20 ans
		de 11 à 16 ans	de 11 à 20 ans	
consommation totale				
< à 6 000 F	2 221	161,5	123,8	
de 6 000 à 8 000 F	2 694	157,7	124,2	0,02
de 8 000 à 10 000 F	2 890	250,0	181,8	0,57
de 10 000 à 14 000 F	3 476	315,5	265,2	2,30
de 14 000 à 22 000 F	4 422	595,9	450,0	2,59
≥ 22 000 F	6 610	1 376,0	1 011,8	2,55
ensemble des ménages		547,1	422,7	

Source des données : O.S.C.E., Statistiques Sociales. Budgets familiaux, 1963-64, France, op. cit.

L'insolvabilité totale de la demande d'éducation peut sembler une hypothèse d'école. Les faits révèlent tout au moins que les familles agricoles qui ont des enfants en cours de scolarité, se trouvent à la limite de la solvabilité.

Section 2 - VERIFICATIONS RELATIVES AUX DIFFICULTES DE FINANCEMENT DES DÉPENSES EDUCATIVES

La précarité de la situation financière de nombreuses familles agricoles tend à dissuader parents et enfants de prolonger les études, en raison des difficultés de pré-financement du coût brut de scolarisation, en raison surtout des restrictions accrues de consommations qui sont déjà restreintes par ailleurs. Les faits observés à cet égard dans les familles bretonnes rendent plausibles l'hypothèse d'un arrêt des études pour des motifs financiers.

I - L'avance du coût brut

Même si le coût net par famille est faible, la totalité du coût brut des enfants doit être financée, au moment où les dépenses sont engagées (1). Cette procédure peut être source de difficultés de trésorerie. Surtout elle contribue à accréditer l'idée que les enfants scolarisés coûtent cher.

Plusieurs études ont montré, pour les dépenses médicales, que l'avance des frais, qui seront ensuite remboursés, freine la consommation de soins des familles modestes. Tout porte à croire que le même effet peut intervenir dans l'attitude des familles à l'égard des dépenses d'éducation. Les allocations familiales ne sont pas versées nominativement pour chaque enfant comme les bourses, et la plupart des familles ne disent-elles pas qu'elles perçoivent davantage pour les derniers enfants que pour les premiers ? En outre, les allocations familiales augmentent peu quand l'enfant entre dans l'enseignement secondaire. Comme par contre le coût de l'enfant s'élève sensiblement, les parents ont le sentiment de disposer de moins d'argent quand les études se prolongent.

Enfin, toutes les familles de l'échantillon sont endettées, et elles le sont nettement plus que la moyenne des agriculteurs. Cet endettement ne résulte pas seulement d'investissements matériels. 54 % des familles ont des ouvertures de crédit, le tiers des autres familles ont emprunté à court terme. Cet endettement traduit des difficultés de trésorerie. Les sommes empruntées sont parfois utilisées directement pour la consommation. Certaines mères de famille ont déclaré que les dépenses de consommation courantes ne pouvaient être assurées que grâce aux ouvertures de crédit.

Les comparaisons entre coût brut et coût net soulignent bien l'ampleur du premier, c'est-à-dire des décaissements. Le coût net par enfant des familles les plus modestes de notre échantillon (moins de 4 500 F de revenu / U.C.) n'est que de 730 F. Mais les dépenses brutes, engagées par les familles, sont plus de 4 fois plus élevées (3 124 F par enfant), et le montant moyen des bourses n'est que de 488 F. Pour les familles de 4 500 à 6 000 F de revenu, le coût brut représente 3 fois le coût net, et le coût net bourses déduites, plus de deux fois le coût net, bourses et prestations familiales déduites.

Par famille, le coût brut peut atteindre des sommes élevées s'il s'il y a plusieurs enfants. Par exemple, pour les familles ayant 4 enfants dans le secondaire et dont les revenus sont inférieurs à 4 500 F, le coût brut par famille est d'environ 14 000 F.

(1) Mais si les élèves boursiers fréquentent une école publique, les sommes à verser par les parents aux établissements sont diminuées du montant de la bourse. En outre, les frais de ramassage scolaire payés par les familles sont des frais desquels les subventions ont été déduites.

Tableau 15 - Coût brut et coût net par famille, selon le niveau de revenu, et le nombre d'enfants scolarisés dans le secondaire

revenu/U.C. nombre d'en- fants		< 4 500 F			4 500 à 6 000 F			≥ 6 000 F		
		(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)
1 enfant	n m	2 2 866	2 183	303	5 3 171	3 015	1 497	2 2 611	2 351	1 757
2 enfants	n m	2 5 169	4 217	1 185	2 7 058	6 294	3 743	2 9 527	8 883	5 160
3 enfants	n m	3 9 349	7 967	2 049	2 1 019	8 262	3 138	2 8 945	8 477	2 349
4 enfants	n m	2 13 864	11 964	3 840						
ensemble des familles	n m	9 7 983	6 736	1 867	10 6 453	5 418	2 335	6 7 027	6 570	3 088

Légende : (1) : coût brut par famille
 (2) : coût net, bourses déduites, par famille
 (3) : coût net, bourses et prestations familiales déduites, par famille
 n : nombre de familles
 m : coût en F.

Dans les familles modestes, le coût brut élevé constitue une part importante de la consommation familiale totale. 38 % des familles aux revenus les plus bas, 20 % des familles aux revenus moyens consacrent plus de la moitié du total de leurs dépenses brutes à leurs enfants scolarisés dans le secondaire. Il s'agit de familles ayant 3 ou 4 enfants scolarisés. Le quart des familles de moins de 4 500 F de revenu affectent 40 à 50 % de leurs dépenses totales à leurs enfants scolarisés dans le secondaire (3 par famille).

C'est par une autre voie que le coût de l'éducation peut, malgré la faiblesse de son montant net, influencer la durée et le type de scolarisation, dans un certain nombre de familles agricoles : celles des restrictions de consommation en cours de scolarité.

II - Les restrictions de consommation en cours de scolarité

Les restrictions concernent à la fois les enfants scolarisés qui le sont au moindre coût, et les autres membres de la famille.

A - Scolarisation au moindre coût

Pour les enfants scolarisés dans l'enseignement secondaire, l'importance des restrictions se traduit par la prédominance des frais scolaires et des frais alimentaires dans le coût brut (de 60 à 90 % pour 55 % des élèves), et par là très forte réduction des coûts non alimentaires, en valeur absolue et relative.

Les frais scolaires

Il faut relever que leur montant est très lié au régime des études pour mieux souligner que la plus grande part de ces frais est imposée par l'éloignement des établissements d'enseignement. Pour 46 % des pensionnaires, les frais scolaires représentent de 50 à 60 % du coût brut alors que pour les demi-pensionnaires, ils ne constituent que 20 à 30 % du coût brut dans 44 % des cas.

Aux différences de valeur relative correspondent des différences de valeur absolue. Par exemple, dans le secteur privé, les frais scolaires sont plus élevés, pour les pensionnaires que pour les demi-pensionnaires, en moyenne de 1 900 F pour les garçons et de 1 200 F pour les filles, dans le premier cycle général, de 1 700 F pour les filles dans le deuxième cycle général, et de 1 900 F pour les filles, dans le technique court.

La prédominance des frais imposés par l'éloignement

Les prix de pension ou de demi-pension constituent la composante principale des frais scolaires. Le prix de pension représente 90 % des frais scolaires, pour les garçons, 95 % pour les filles, élèves du premier cycle général dans le privé, 85 % pour les filles du deuxième cycle général privé. Quant au prix de demi-pension, il constitue 57 % des frais scolaires des garçons et 61 % pour les filles, dans le premier cycle général privé.

Il y a diverses situations de pensionnat comme le révèle la dispersion du prix de pension. Pour les garçons dans le premier cycle privé, les prix les plus faibles dans notre échantillon, sont de l'ordre de 1 400 à 1 600 F par élève, alors que les prix les plus élevés dépassent 4 500 F, soit une variation de 1 à 3. Pour les garçons et pour les filles, les prix les moins chers sont ceux de C.E.G. de petite ville, les prix les plus chers sont ceux d'établissements réputés. Moins élevé, le prix de demi-pension varie beaucoup moins.

Le complément au prix de pension ou de demi-pension est le coût de l'alimentation prise dans la famille. Celui-ci est bien sûr plus élevé pour les demi-pensionnaires. La différence est de 430 F pour les élèves du premier cycle général, qui fréquentent des établissements privés. Cette différence ne compense qu'une faible part de l'écart inverse entre le prix de pension et de demi-pension.

L'une des spécificités des frais scolaires pour les familles agricoles est l'existence d'un coût de transport non négligeable malgré les subventions pour le ramassage des demi-pensionnaires (1).

Les frais de transport, calculés par famille, dépassent 200 F dans 44 % des cas et 600 F dans 17 % des cas. Pour les familles, le coût de transport des enfants en cours d'études secondaires vient s'ajouter aux frais de trajet des enfants en cours d'enseignement pré-élémentaire et primaire. Le total groupé est supérieur à 500 F par famille dans 26 % des cas et se trouve compris entre 200 et 500 F dans 44 % des cas.

Frais de transport, prix de pension et de demi-pension sont des coûts inévitables pour les familles d'agriculteurs qui scolarisent leurs enfants. Les familles agricoles sont conduites de ce fait à consacrer une part plus grande de leur revenu à l'éducation, donc à réduire davantage leur consommation, que les familles non agricoles. L'enquête sur les budgets familiaux de 1963-1964 montre bien que les agriculteurs consacrent, en moyenne, aux "dépenses brutes d'enseignement" une part plus grande de leur consommation totale que les ménages non agricoles. L'écart s'accroît avec le niveau de revenu. La part des dépenses d'enseignement est par exemple de 2 % pour les employés et fonctionnaires dont la consommation par ménage est supérieure à 30 000 F (consommation par U.C. de 12 031 F) alors qu'elle atteint 4,8 % pour les agriculteurs aux revenus les plus élevés : ceux dont la consommation par ménage dépasse 22 000 F (consommation par U.C. de 6 610 F).

Quels sont les facteurs qui contribuent à cette différence pour ces revenus les plus élevés ? Il y a, pour les agriculteurs, non seulement faiblesse relative de leur niveau de vie mais dépense par enfant plus élevée. Par exemple, pour les enfants de 11 à 20 ans, la dépense est de 1 612 F quand la consommation totale des agriculteurs dépasse 22 000 F et de 736 F quand la consommation totale des employés et fonctionnaires est supérieure à 30 000 F. Quant à l'influence des différences de niveau de vie, elle peut être éliminée en comparant aux précédents ménages agricoles qui ont une consommation par U.C. de 6 610 F, des ménages d'ouvriers, d'employés et de fonctionnaires de 6 800 F de consommation moyenne par U.C. Ces ménages non agricoles ont une dépense d'enseignement de 156 F par enfant de 11 à 20 ans, ce qui est environ 6 fois plus faible que dans les ménages agricoles.

Ceci laisse bien supposer qu'une scolarisation donnée coûte plus cher aux familles agricoles, en raison notamment de la nécessité pour ces familles de mettre leurs enfants en pension. Dans l'enquête citée, les dépenses d'enseignement sont constituées pour 94 % par des frais de scolarité, d'internat et de pension pour les ménages de cultivateurs contre 75 % pour les employés et fonctionnaires et 72 % pour les ouvriers.

(1) Le coût de transport peut atteindre des valeurs très élevées dans les régions de montagne et les zones de faible densité de peuplement.

Du fait de la prépondérance des frais scolaires et alimentaires dans le coût brut de scolarisation des enfants d'agriculteurs, la part des coûts non alimentaires est très réduite ce qui a des conséquences importantes.

Les coûts non alimentaires

Pour 87 % des élèves, les coûts non alimentaires constituent 10 à 40 % du coût brut. La plus grande fréquence est de 20 à 30 % (tableau 16).

Tableau 16 - Répartition du nombre d'élèves, selon la part du coût non alimentaire, dans le coût brut total (en %)

%	<10	10-20	20-30	30-40	40-50	50-60	Total
nombre d'élèves	2	11	21	15	1	4	54

Non seulement la part des coûts non alimentaires est faible, mais leur montant est très réduit et l'analyse des divers postes montre que les restrictions concernent en particulier des dépenses qui sont capitales pour la réussite de l'élève.

La dépense de vêtements et chaussures augmente sans doute avec le revenu familial. L'accroissement est cependant modéré, notamment par rapport à la variation de revenu. Même les familles ayant les ressources les plus élevées font peu de frais supplémentaires. La faiblesse générale des dépenses d'habillement a une influence immédiate sur le comportement des enfants. Les filles en particulier sont "complexées" de ne pas être habillées de la même façon et aussi bien que leurs camarades.

20 élèves sur 54 n'ont aucun frais de santé et d'hygiène. Les dépenses sont minimales pour les autres (moins de 100 F par élève - remboursements non déduits - dans la moitié des cas).

On sait que de façon générale, la consommation médicale est plus faible, pour les jeunes de 10 à 20 ans que pour les enfants moins âgés et les personnes plus âgées. Une enquête réalisée par le C.R.E.D.O.C. en 1961-62 montrait que la dépense brute moyenne par enfant de 10 à 19 ans, et par an, était de 70 F pour l'ensemble des catégories socio-professionnelles (1). La consommation médicale s'est accrue très rapidement depuis. On peut donc estimer que parmi les enfants des familles étudiées il y a fréquemment, une très forte sous-consommation de soins médicaux.

Les dépenses de culture, loisirs, vacances et voyages, sont nulles pour 43 % des élèves (tableau 17). Leur absence n'implique pas toute activité culturelle, tant s'en faut. Certaines activités culturelles sont gratuites, et peuvent être intégrées dans le cadre des établissements d'enseignement.

(1) ROSCH (G.), REMPP (J.M.), MAGDELAINE (M.), Une enquête par sondage sur la consommation médicale, Consommation n° 1, 1962, p. 3 sq.

Par ailleurs, il se peut que pour quelques élèves, les dépenses culturelles aient été affectées à la rubrique argent de poche. Même dans ces cas, leur montant serait très limité. Lorsqu'elles ont été relevées, les dépenses culturelles sont très modiques. Les vacances des enfants se passent chez leurs parents. Exceptionnellement, ils participent à un camp. Dans ce domaine encore, les enfants d'agriculteurs perçoivent bien la différence qui existe entre leur situation et celle de beaucoup d'autres enfants.

Tableau 17 - Répartition des élèves selon le montant des dépenses de culture, loisirs, vacances et voyages

F par élève	0	<20	20-50	50-100	100-150	150-200	200-250	250-300	350-400	Total
nombre d'élèves	23	6	9	5	4	4	-	-	2	53

Ainsi, les dépenses de santé et les dépenses culturelles dont l'influence sur le développement de l'adolescent ne doit pas être sous-estimée, sont le plus souvent négligées. Dans le coût brut des enfants scolarisés, les coûts "forcés" prédominent et des restrictions deaconniennes sont faites sur des "coûts libres".

Si le coût de la formation peut être réduit, pour les faibles revenus, à la limite de la solvabilité, les modalités des études, dans la mesure où elles entraînent des différences de coût, peuvent dépendre des possibilités financières des familles. Dans les familles bretonnes on constate que le coût par enfant varie assez notablement selon le régime des études, et le type d'enseignement. La faiblesse du niveau de vie et des possibilités de financement, l'importance du coût d'opportunité, ne conduit-elle pas à choisir le type d'étude le moins coûteux ? Il est difficile de répondre à une telle question, dans le cadre des résultats disponibles. Outre que l'échantillon est réduit, ces facteurs n'interviennent que parmi de très nombreux autres. Parmi ceux-ci, l'offre d'éducation est souvent déterminante. En effet, les possibilités de choix pour les familles sont fréquemment restreintes, du moins si les familles se limitent aux établissements scolaires les plus proches de leur domicile. Mais l'amélioration du niveau de vie et de revenu élargit l'éventail des possibilités, car les familles peuvent alors financer des coûts plus élevés, pour la scolarisation dans des établissements plus éloignés, ou plus coûteux. Il vaut donc la peine d'observer comment se distribuent les choix des familles, au moins quant au régime des études, en fonction du revenu.

La proportion de pensionnaires est un peu plus élevée, pour les revenus supérieurs à 6 000 F que pour les revenus plus faibles. Mais dans les familles à bas revenus, cette proportion reste relativement forte (tableau 18). Le pensionnat apparaît bien comme une solution "forcée", qui s'impose même aux familles modestes, dès lors qu'elles veulent scolariser leurs enfants. Pour compenser une partie des charges supplémentaires imposées par le pensionnat, ces familles réduisent les frais non scolaires de leurs enfants.

Tableau 18 - Répartition des élèves selon le régime des études, et le revenu / U.C. de la famille

revenu / U.C.	< 4 500 F	4 500 à 6 000 F	≥ 6 000 F
pensionnaires	10	8	6
demi-pensionnaires	9	11	5
alternants	4	-	1
total	23	19	12

Si la proportion de pensionnaires varie peu avec le revenu, par contre, le prix de la pension augmente sensiblement avec le niveau du revenu, surtout au-delà de 6 000 F. On choisit des établissements relativement "chers", quand les revenus sont élevés, et des établissements moins chers, quand les revenus sont faibles (tableau 19). Ceci n'est cependant vrai qu'en moyenne, car il arrive de rencontrer des familles très pauvres, qui scolarisent leurs enfants dans des établissements coûteux.

Tableau 19 - Prix de pension, selon le revenu / U.C.

revenu en F/U.C.	< 4 500 F	4 500 à 6 000 F	≥ 6 000 F
nombre d'élèves (*)	4	8	5
prix de pension (moyenne en F.)	1 393	1 838	2 882

(*) le prix de la pension n'a pu être distingué pour tous les pensionnaires.

Lorsque les établissements scolaires sont éloignés des agriculteurs, lorsque leur densité géographique est faible, il y a probablement une sélection par la distance. Près des établissements scolaires, environ jusqu'à 15 km de ceux-ci, tant que le demi-pensionnat est possible, les familles pauvres, qui ne peuvent, ou ne veulent financer le coût de la pension, et les charges supplémentaires qu'elle entraîne, ont accès à cet enseignement. Du moins, les obstacles du coût sont réduits. Au-delà de 15 km, et parfois même en-deçà, les élèves doivent être pensionnaires, et cette condition peut éliminer les enfants des familles pauvres.

Lorsqu'il y a poursuite des études, et malgré la tendance à la scolarisation au moindre coût, nombre de parents sont conduits à consommer moins. Les mères de famille déclarent : "On se serre la ceinture" ; cette situation n'est pas favorable à la poursuite des études longues.

B - Les restrictions de consommation pour les autres personnes de la famille

S'il est très réduit par enfant, le coût net de la scolarisation est fréquemment plus élevé, par famille. Par ailleurs, les familles ont souvent de nombreux autres enfants dont la plupart sont scolarisés dans l'enseignement primaire. Les familles doivent enfin, coûte que coûte, rembourser des montants parfois élevés d'emprunts, emprunts qui correspondent souvent à des investissements forcés. Pour faire face à toutes ces charges, les familles se voient obligées de restreindre, plus ou moins fortement, leur consommation. Comme certaines dépenses des enfants scolarisés sont inévitables et que les parents se privent pour leurs enfants, ce sont sans doute les parents et les autres personnes de la famille qui supportent les plus fortes restrictions de niveau de vie.

L'ampleur de leur renonciation à consommer a été appréciée en isolant la consommation des personnes autres que les enfants en cours d'études préscolaires, primaires et secondaires (1), et en prenant comme référence la consommation par U.C. dans la France entière, toutes catégories sociales réunies : 8 698 F en 1969 selon l'I.N.S.E.E., ce chiffre concernant toutes les personnes du ménage y compris les enfants scolarisés.

Nature et ampleur de la renonciation à consommer

Deux principaux groupes de familles constituent notre échantillon. Pour 6 familles sur 20, la consommation par U.C. est supérieure à 7 000 F. La moitié des familles de ce groupe ont une consommation de 9 à 10 000 F/U.C. On peut considérer l'ensemble de ce groupe comme proche du niveau moyen de consommation pour toutes catégories socio-professionnelles, en 1969.

La situation est plus précaire pour les autres familles. Deux ont une consommation inférieure à 2 000 F/U.C. Douze ont une consommation qui varie de 3 000 à 6 000 F/U.C.

Ainsi, 70 % des familles doivent restreindre leur niveau de vie (2). Leur consommation par U.C. est inférieure à 67 % du niveau moyen national. Parmi ces familles, la moitié ont une consommation par U.C. inférieure à 42 % de la moyenne nationale.

-
- (1) On a exclu 5 familles, en raison des particularités qui rendaient incertaine l'estimation de la consommation des "autres personnes du ménage" : soit du fait de la présence d'enfants en apprentissage, recevant un salaire mais à charge des parents une partie de l'année, soit en raison de bourses de promotion sociale pour certains enfants, ou du fait de la présence de grands parents ayant des ressources propres et vivants dans la famille, ou enfin à cause de la mauvaise tenue du carnet de ménage. Une famille en G.A.E.C. a été également exclue.
- (2) D'où parfois des conflits au sein des familles entre les enfants les plus scolarisés et les autres, conflits qui se règlent par divers systèmes de compensations financières.

Un indice des difficultés financières des familles, et des sacrifices qu'elles s'imposent, est l'importance donnée à l'autoconsommation. Pour les 2/3 des familles, l'autoconsommation représente de 30 à 60 % du total de l'alimentation. Ceci alors même que les produits autoconsommés ont été estimés aux prix de la production, et que de nombreux produits végétaux n'ont pas été évalués. Au dire des mères de familles, on autoconsomme beaucoup, et en particulier de la viande (porc, veau) essentiellement à cause du moindre coût.

La renonciation à consommer atteint principalement les biens non alimentaires. Elle n'épargne pas la consommation alimentaire. Cependant celle-ci varie beaucoup moins que les autres dépenses. Pour 90 % des familles, la consommation alimentaire se situe entre 1 500 et 3 000 F/U.C. Par contre, les consommations non alimentaires varient de moins de 1 000 F/U.C. à près de 10 000 F par U.C. Pour 35 % des familles, elles sont inférieures à 2 000 F/U.C.

Les restrictions de consommation sont d'autant plus fortes que le revenu est plus faible

86 % des familles dont la consommation par U.C. des personnes autres que les enfants scolarisés est inférieure à 4 000 F, ont un revenu inférieur à 4 500 F/U.C. Pour les niveaux de consommation compris entre 4 000 et 5 000 F/U.C., la moitié des familles ont moins de 4 500 F de revenu/U.C. et la moitié de 4 500 à 6 000 F. De 5 000 à 8 000 F de consommation par U.C. toutes les familles ont de 4 500 à 6 000 F de revenu. Au-delà de 8 000 F/U.C., 75 % des familles ont plus de 6 000 F de revenu.

L'importance plus forte des restrictions pour les plus bas revenus, explique le fait et s'explique par le fait que le coût par famille des enfants scolarisés dans le secondaire est plus élevé pour les familles de moins de 4 500 F de revenu, que pour les familles ayant un revenu plus élevé, en raison d'un plus grand nombre d'enfants scolarisés par famille.

Dans quelques familles, les personnes autres que les enfants scolarisés, peuvent conserver un niveau de vie relativement élevé, alors même qu'il y a 3, 4, 5 ou même 7 enfants scolarisés. Par ailleurs, pour un niveau de vie donné, le nombre d'enfants scolarisés peut être assez différent selon les familles. Dans la détermination des niveaux de vie relatifs, l'influence des écarts de revenu agricole et de ressources totales, entre les familles, est plus importante que celle du nombre d'enfants scolarisés. Ceci malgré la relation entre le montant des prestations familiales et le nombre d'enfants, et une incitation probable des chefs d'exploitation à accroître leur revenu agricole quand le nombre d'enfants augmente.

La charge financière de la scolarisation sera vivement ressentie, et plus difficilement supportée, par les familles où le niveau de vie est bas et l'endettement élevé.

Investissements matériels et endettement comme facteurs de réduction des dépenses de consommation et d'éducation

Ce que les agriculteurs consacrent à la formation secondaire de leurs enfants apparaît peu élevé par rapport à ce qu'ils investissent en biens d'équipement. Pour 63 % des familles, le coût net de l'éducation secondaire est inférieur à 20 % des investissements en matériel, en constructions pour l'exploitation et en logement d'habitation (1). Pour seulement 13 % des familles, le coût de l'éducation secondaire dépasse les investissements. Si au lieu de l'investissement, on retient comme élément de comparaison, l'autofinancement de cet investissement (2), on constate que 55 % des familles consacrent à l'éducation de leurs enfants dans le secondaire une somme inférieure à 20 % de l'autofinancement de leurs investissements. Pour seulement 38 % des familles, le coût net des enfants est supérieur à l'autofinancement des investissements en biens d'équipement (tableau 20).

L'intérêt de ces données est de révéler, s'il en est besoin, quelle est la disproportion entre ce que les familles dépensent pour l'éducation et ce qu'elles engagent pour la modernisation de leur exploitation. Mais par ailleurs, pour les familles étudiées, il n'y a pas ex-post incompatibilité entre investissements matériels et dépenses éducatives. On pourrait même arguer de la modicité fréquente du coût net de l'éducation secondaire pour soutenir qu'ex-ante, il ne peut pas y avoir concurrence, dans un certain nombre de familles, entre investissements matériels et investissements éducatifs. Mais pour les familles qui ont des dépenses relativement fortes d'éducation, et si les investissements matériels sont des dépenses forcées, ceux-ci risquent de se faire au détriment de toutes les dépenses de consommation, donc y compris des dépenses d'éducation, quand celles-ci ne sont plus des dépenses forcées, au-delà de l'âge de l'obligation scolaire.

Tableau 20 - Distribution des familles selon l'importance du coût net des enfants scolarisés dans l'enseignement secondaire, en % des investissements (1) et de leur autofinancement (2)

	(1)	(2)
< 0	4	4
< 10	8	6
10-20	3	3
20-30	1	
30-40	3	1
40-50		
50-60		
60-70	1	
70-80	1	1
80-90		
90-100		
> 100	3	9
total	24	24

(1) Encore les achats d'animaux ne sont-ils pas compris. Mais il y a un cas d'achat de terre (1 ha 50).

(2) Investissement moins subventions et emprunts nouveaux.

Qu'elle soit ou non liée à l'importance des investissements matériels, l'importance de l'endettement se traduit par des charges de remboursements élevées ; 79 % des familles de l'échantillon ont remboursé, au cours de l'exercice 1969-70, un montant supérieur au tiers de leur revenu agricole, le tiers des familles, un montant équivalent à 40 à 70 % de leur revenu agricole. 29 % des familles ont remboursé un montant supérieur à leur revenu agricole (tableau 21). Des remboursements d'emprunts aussi élevés ne contribuent pas^{peu} aux restrictions de consommation. Ne faut-il pas dès lors craindre que l'éducation, comme l'ensemble de la consommation, soit un reste.

Tableau 21 - Répartition des familles selon le montant des remboursements d'emprunts en % du revenu agricole

%	nombre de familles
0	1
< 10	2
10 à 20	
20 à 30	2
30 à 40	3
40 à 50	3
50 à 60	3
60 à 70	2
70 à 80	
80 à 90	1
90 à 100	
100 à 110	
110 à 120	2
120 à 130	1
130 à 140	2
140 à 150	
150 et plus	2
total	24

Les conditions financières de la poursuite des études apparaissent finalement comme défavorables pour nombre de familles et d'enfants, alors même que le coût net par enfant est minime. Certaines familles sont prêtes à faire de gros "sacrifices" pour maintenir leurs enfants à l'école ("c'est la seule chose qu'on peut donner à nos enfants. On les scolarisera coûte que coûte"). Mais de trop fortes privations sont en général de nature soit à détourner les élèves des établissements les meilleurs, soit à restreindre la longueur de la scolarité.

II - L'arrêt des études pour des motifs financiers

Dans une enquête relative à des enfants qui, malgré leur bonne réussite scolaire à l'école primaire, sont entrés directement dans la vie professionnelle à 14 ans, l'I.N.E.D. s'est efforcé de saisir le motif le plus important de l'arrêt des études (1).

(1) A. GIRARD et H. BASTIDE, Orientation et sélection scolaires, Population, n° 4 de 1965, pp. 605-626 ; p. 614.

Tableau 22 - Motif le plus important de la mise au travail à 14 ans

	profession du père								
	ensemble	garçons	filles	cultivateurs	ouvriers agricoles	ouvriers	employés fonctionnaires	commerçants	retraités et indéterminés
nombre de cas	940	536	404	432	57	204	93	103	48
	%	%	%	%	%	%	%	%	%
désir de travailler	24	31	15	19	32	23	31	34	27
manque de goût pour les études	13	10	16	11	7	15	13	15	17
manque de ressources	17	16	18	8	35	28	21	11	36
coût des études	7	6	7	6	9	8	6	4	8
besoin d'aide									
- du père	13	19	7	25	2	1	-	15	-
- de la mère	8	1	18	15	2	3	1	4	-
autres motifs et indéterminés	18	17	19	16	13	22	28	17	12
total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : article cité, p. 614.

Les résultats comportent deux enseignements essentiels :

- C'est chez les enfants de cultivateurs que les facteurs économiques agissent le plus. Ceci peut être rapproché du fait que la mise au travail est la plus fréquente pour les enfants d'exploitants agricoles ;
- Les enfants d'agriculteurs interrompent leurs études moins souvent à cause du manque de ressources ou du coût des études qu'en raison du besoin d'aide de l'exploitation familiale. Ainsi se trouve souligné le rôle majeur d'un nouveau facteur économique : le manque à gagner.

Une autre enquête, celle faite par l'I.N.O.P. sur l'orientation à la fin du premier cycle secondaire, a cherché à mettre en lumière les raisons pour lesquelles des élèves souhaitaient gagner immédiatement leur vie après la classe de 3^e (1).

Les raisons invoquées le plus souvent concernent le désintérêt à l'égard des études ou l'échec scolaire et le désir d'aider financièrement les parents.

(1) M. REUHLIN et F. BACHER, L'orientation à la fin du premier cycle secondaire, Paris, P.U.F., 1969 ; pp. 52-53 et p. 203 sq.

Les élèves qui abandonnent leurs études pour des raisons financières ont une réussite scolaire relativement supérieure à la moyenne. Les motifs financiers prennent surtout de l'importance dans les familles d'ouvriers spécialisés et manoeuvres. Cette catégorie sociale est la seule dans laquelle sont majoritaires les réponses relatives au coût des études. Dans la catégorie des agriculteurs, la seule raison qui est donnée plus souvent que le hasard ne permettrait de l'attendre est : "Je suis trop âgé pour entrer dans une classe de seconde".

Pour notre analyse, l'originalité de cette seconde enquête est de faire apparaître à côté de l'insolvabilité de la demande d'éducation, le fait que les élèves veulent aider financièrement leurs parents. Le sacrifice d'utilité supporté par les parents a un effet de dissuasion chez les enfants des familles modestes, surtout quand ceux-ci sont eux-mêmes contraints de moins consommer que les enfants des familles aisées. Quand les enfants ont conscience des difficultés financières de leurs parents, ils n'acceptent pas les privations des parents et sont pressés de les faire cesser.

La façon dont les élèves perçoivent la faiblesse des revenus de leurs parents, a été abordée dans une enquête faite en 1967-1968 auprès de lycéens de la région bordelaise (1). A la question "Quel que soit votre choix, jusqu'à quand pensez-vous que vos parents pourront payer vos études ou vous aider suffisamment pour que vous puissiez continuer ?", les lycéens d'origine rurale font des réponses qui révèlent leur prise de conscience du handicap que leur impose leur situation. "Ils auraient d'ailleurs tendance à exagérer son importance si l'on compare leurs réponses à celles de leurs parents qui sont généralement prêts à faire un effort supérieur à celui espéré par leurs enfants".

Si, à partir d'un certain seuil de revenu, la situation financière des parents cesse d'être un obstacle absolu à la poursuite des études ou un facteur de dissuasion, le projet de scolarisation rencontre d'autres obstacles économiques, du fait en particulier du manque à gagner comme le souligne l'enquête de l'I.N.E.D. qui vient d'être citée. A ce stade du raisonnement, il faut introduire l'optique de la rentabilité de la dépense d'éducation.

(1) Varii auctores, Le choix professionnel des lycéens du second cycle et des classes terminales, Institut des Sciences Humaines Appliquées de Bordeaux, ronéo, 502 p. (non daté ; enquête faite en 1967-1968).

TROISIEME PARTIE

LA SITUATION ECONOMIQUE DES AGRICULTEURS COMME FACTEUR DE
DEPRECIATION DE LA RENTABILITE MONETAIRE PROBABLE DES DEPENSES EDUCATIVES

La dépense d'éducation peut être analysée comme dépense d'investissement dès lors qu'il est légitime de penser qu'un supplément d'éducation entraîne ^{pour} la personne éduquée un supplément de revenu en cours de vie active. Dans cette perspective, la demande d'une quantité accrue d'éducation sera fonction de la rentabilité monétaire des dépenses supplémentaires, comme dans la théorie des investissements matériels. Cette rentabilité monétaire sera estimée en tenant compte des flux attendus de recettes (les suppléments de revenus en cours de vie active) et de dépenses (les coûts de scolarisation), flux actualisés pour tenir compte de la dépréciation du futur.

Le taux de rentabilité monétaire de l'investissement éducatif est apparu très élevé quand il a été calculé, plus élevé que celui des investissements matériels, mais inégal selon le milieu d'origine (1). Comme les familles agricoles investissent peu en éducation, faut-il supposer que la rentabilité est moindre pour elles, ou qu'elles sont moins rationnelles ? Indépendamment du point de savoir quelle est, ex-post, le taux de rentabilité des dépenses éducatives assumées par les familles agricoles, nous voulons montrer que de par leur situation économique, les agriculteurs à bas revenus sont conduits, ex-ante, à minorer le résultat économique de l'éducation.

(1) J. L. MAUNOURY, Economie du Savoir, Paris, A. Colin, collection U, 1972, p. 244

Les conditions d'appréciation de la rentabilité d'un supplément d'éducation vont d'abord être examinées sans tenir compte du manque à gagner lié à la scolarisation. Cette démarche en grande partie artificielle, est faite pour les besoins de l'analyse. Ici encore, comme précédemment, il faut raisonner, au moins implicitement, pour un niveau culturel donné des familles.

I - Première hypothèse : La rentabilité monétaire probable de la scolarisation est appréciée sans tenir compte du manque à gagner

L'efficacité économique de l'investissement éducatif dépend d'abord de la réussite scolaire. Celle-ci est très aléatoire dans les milieux populaires, agricoles ou non. C'est l'un des éléments du processus d'auto-élimination mis en lumière par P. BOURDIEU. La probabilité d'acquérir un diplôme (ou un niveau de formation) donné est plus faible au cours d'une unité de temps donnée, du fait des échecs, des retards, des redoublements. Dès lors, un niveau donné de formation coûtera effectivement plus cher et sera moins rentable pour les enfants des milieux défavorisés ou bien on sera porté à surestimer ce coût, c'est-à-dire à sous-estimer la rentabilité.

Cette analyse peut rendre compte :

- de l'extrême importance du rôle de la réussite scolaire dans la poursuite des études des enfants de milieu populaire, agricole ou non (1) ;
- de la relégation qui atteint beaucoup de ces enfants, les diplômes d'enseignement professionnel, agricole ou non, étant plus faciles, donc moins coûteux à obtenir, et ayant une valeur économique plus sûre, les débouchés étant mieux assurés (2).

Une explication plus complète exige de pousser plus loin le raisonnement car, de par leur situation économique et financière, les familles à bas revenus sont conduites à minorer la rentabilité des dépenses éducatives, pour d'autres motifs que ceux liés à l'aléa de la réussite scolaire. Tout d'abord, un redoublement n'a pas les mêmes incidences financières selon le montant des ressources familiales. Le coût d'opportunité est élevé pour les familles modestes alors qu'il est faible, sinon presque nul, pour les familles aisées. Même lorsque les restrictions de consommation ont un caractère d'investissement éducatif, elles ont des limites, d'intensité et de durée.

(1) G. GRIGNON, L'ordre des choses, Paris, Ed. de Minuit, 1971, p. 71

(2) Idem, pour l'enseignement technique court, p. 61-62.

La rentabilité probable se trouve abaissée pour les familles agricoles pauvres non seulement parce que le coût absolu et relatif de l'éducation est plus élevé mais parce que le gain monétaire est amoindri. Quand on vit au jour le jour, le taux de dépréciation du futur est élevé. L'horizon limité des familles aux faibles ressources contraste avec le délai important de l'investissement éducatif lui-même et avec la longueur de la durée des effets économiques de l'éducation (1).

II - Deuxième hypothèse : la prise en compte du revenu non gagné.

Dans ce cas, le coût de scolarisation n'est plus égal à la somme des frais scolaires et des frais d'entretien de l'enfant scolarisé mais à la somme des frais scolaires et de la perte de revenu qui résulte d'une absence de mise au travail dès la fin de la scolarité obligatoire. Cette seconde optique est complémentaire de la précédente puisque si les parents ne veulent plus faire face aux dépenses de consommation de leurs enfants, il faut qu'ils les mettent au travail.

Après une présentation des facteurs, les uns généraux, les autres agricoles, qui à travers le manque à gagner tendent à abaisser la rentabilité de l'éducation, il sera examiné s'il y a effectivement pour les enfants de ce milieu, concurrence entre le maintien à l'école et la mise au travail.

Montant du revenu non gagné : spécificité en milieu agricole

L'ampleur du manque à gagner liée à une prolongation des études post-obligatoires, donc la rentabilité monétaire de l'éducation, varient à la fois en fonction de caractéristiques individuelles et de données de conjoncture économique.

La perte de revenu s'accroît quand l'âge s'élève, les salaires augmentant avec l'âge. Pour un âge donné, elle sera souvent moindre pour les filles que pour les garçons puisque, à emploi égal et formation égale, les salaires féminins sont souvent inférieurs aux salaires masculins (2). Pour les enfants d'agriculteurs, il y a lieu d'ajouter que la contribution aux activités de l'exploitation familiale est généralement moins importante chez les filles.

Le montant du manque à gagner varie aussi selon la conjoncture de l'emploi. Celle-ci détermine les possibilités de placement et influence le taux de salaire. Le manque à gagner sera nul s'il n'y a pas d'offre d'emploi. Selon une ^{opinion} fréquente, une conjoncture défavorable de l'emploi est un facteur favorable à la poursuite des études. L'influence de l'offre d'emploi sur le devenir scolaire a effectivement été mise en évidence par Viviane ISAMBERT-JAMATI dans une étude comparée de deux régions (Région Parisienne et Midi) ayant un taux de scolarisation semblable mais une offre régionale

(1) J. L. MAUNOURY, op. cit., p. 65

(2) On sait que cette disparité de salaires est camouflée par l'utilisation de critères différents d'évaluation et de classification des tâches.

d'emploi différente (1). Pour une population d'élèves en fin de premier cycle secondaire en 1963-1964, les projets de poursuite des études formulés pour quatre ans plus tard ont été rapprochés des situations réelles. Il est apparu que dans le Midi, les études durent plus longtemps que prévu, alors qu'il y a correspondance dans la Région Parisienne. Selon l'auteur, ce fait laisse supposer que, dans le Midi, le prolongement de la scolarité est "pratiqué malgré soi" et "n'est probablement pas profondément différent d'une situation de chômage" (2). Les jeunes gens qui ne sont plus scolarisés sont effectivement bien plus souvent en situation d'attente d'emploi dans le Midi que dans la Région Parisienne. Mais l'étude ne dit pas s'il y a une influence différentielle de la conjoncture de l'emploi selon les milieux sociaux et selon le niveau des ressources familiales (3).

Pour les enfants d'exploitants agricoles, les perspectives de placement sont d'abord celles que peut offrir l'exploitation des parents.

Manque à gagner et besoin de main-d'oeuvre de l'exploitation agricole familiale

Pour les familles agricoles, la mise au travail de l'enfant dans l'exploitation familiale n'a pas la même signification que la mise au travail à l'extérieur. Dans le second cas, l'enfant acquiert son autonomie financière. Dans le premier, non seulement il n'est plus à charge de ses parents, mais il leur fournit une aide positive qui est de nature variée, qui consiste tantôt à assurer la survie d'une entreprise qui requiert un supplément de main-d'oeuvre pour assurer la rentabilité des investissements matériels effectués, tantôt à assurer la croissance de l'exploitation, tantôt au contraire à éviter d'entreprendre la modernisation de l'exploitation, tantôt à permettre aux parents de moins se fatiguer. Parlant de leur fils qui reste travailler dans l'exploitation, les parents disent qu'ils ont "un commis". C'est en fait pour les parents, une main-d'oeuvre sinon gratuite du moins peu coûteuse. Nombre de parents sont ainsi conduits à exploiter leurs enfants.

Lorsque les parents agriculteurs ont à décider de la prolongation de la scolarité de leurs enfants, ils interviennent comme chefs de famille et patrons d'une exploitation qui a, ou n'a pas, un besoin immédiat de main-d'oeuvre (4). A un moment donné, le recrutement de main-d'oeuvre par l'exploitation des parents dépend de l'équilibre atteint dans la confrontation de l'offre et de la demande d'emploi (5). La demande d'emploi est fonction de la structure de la famille de l'exploitant (nombre d'enfants et leur répartition par sexe et par âge) et de la conjoncture des événements familiaux (mariage d'une soeur, départ au service militaire d'un frère, décès de l'un

(1) Développement scolaire et développement économique, Sociologie du Travail, n° 1 janv.-mars 1971, pp. 38-52

(2) article cité, p. 45

(3)

(4) P. DAUCE, G. JEGOUZO, Y. LAMBERT, La formation des enfants d'agriculteurs et leur orientation hors de l'agriculture (Ille-et-Vilaine) I.N.R.A. (Station d'Économie Rurale de Rennes), janvier 1971, p. 16.

(5) Il s'agit au moins d'une offre et d'une demande implicites dans la mesure où l'une et l'autre concernent des travailleurs familiaux.

des parents). Quant à l'offre d'emploi, elle dépend des conditions techniques et économiques de la production. Dans le système artisanal de production, la demande de travail reste élevée parce que le travail est faiblement mécanisé et rarement automatisé, et que la main-d'oeuvre salariée tend à disparaître dans beaucoup de régions. L'exploitation agricole peut ainsi venir concurrencer l'école dès la fin de la scolarité obligatoire, sinon même avant (1). L'offre d'emploi de l'entreprise familiale peut être seulement provisoire ou être aussi une offre de reprise à moyen terme.

Cet obstacle économique à la poursuite des études jouera avec d'autant plus de force que les parents auront tendance à considérer que l'exercice du métier agricole ne nécessite pas de formation élevée. Des raisons économiques peuvent expliquer cette attitude. Le revenu agricole est un revenu "mixte", de travail et de capital. Une formation peut être mal rentabilisée si le capital économique est insuffisant, et celui-ci peut parfois permettre d'obtenir un revenu suffisant alors même que la qualification est peu élevée. Utiliser le travail de l'enfant pour accumuler du capital matériel peut être une alternative de l'éducation, économiquement justifiée en termes de revenu futur. D'autre part, l'intérêt de la formation dispensée dans les écoles d'agriculture peut être déprécié. L'opinion est assez souvent répandue, notamment dans les familles pauvres et peu évoluées, qu'il y a un écart entre "la théorie et la pratique".

Ajoutons que si la réussite économique en agriculture est attribuée par les agriculteurs, pour partie à un certain nombre de qualités personnelles, celles-ci ne leur semblent pas liées à la formation scolaire. Cette attitude doit être reliée à la rareté des chefs d'exploitation ayant une formation secondaire ou supérieure, notamment dans les régions où la surface des exploitations est en moyenne, faible.

Dans ces perspectives, la rentabilité probable de l'investissement éducatif est estimée au plus bas puisque le coût est très élevé en terme de manque à gagner dans l'exploitation des parents et que la recette attendue est quasiment nulle. Dans ce cas on pourrait parler de concurrence entre investissements éducatifs et investissements matériels dans l'exploitation.

La situation extrême opposée est celle où les parents jugeant avec pessimisme l'avenir de l'agriculture, veulent en détourner aussitôt leurs enfants, et estiment que la promotion hors de l'agriculture exige une formation élevée. Dans cette hypothèse, le manque à gagner en termes de travail dans l'exploitation familiale est nul et la rentabilité de l'investissement éducatif est ressentie comme plus élevée.

Plusieurs catégories de situations intermédiaires existent dont celle où les parents pensent qu'un de leurs enfants a intérêt à leur succéder mais doit s'y préparer en poursuivant ses études. Un autre cas est celui où les parents détournent leur enfant de l'agriculture mais estiment que la réussite économique, hors de l'agriculture, n'est pas liée au diplôme mais au "courage".

(1) Historiquement, l'école primaire rurale n'a pu que très progressivement imposer l'idée que la scolarité était obligatoire, même pendant les grands travaux. Il a fallu pendant un temps autoriser des dérogations.

Le manque à gagner en terme de travail sur l'exploitation est-il plus élevé lorsque le revenu agricole est bas ou lorsque ce revenu est lui-même élevé ? On peut trouver des arguments en faveur de l'une ou l'autre thèse. Si le revenu agricole est bas, l'exploitation agricole n'étant pas rentable n'offre pas d'emploi. En fait, si une telle exploitation n'offre pas de perspective de reprise, elle peut avoir un besoin immédiat de main-d'oeuvre en raison d'une faible substitution du capital au travail. En outre, même si le manque à gagner dans l'agriculture est nul, les parents peuvent être pressés de faire travailler leurs enfants dans des activités non agricoles.

Quant à la prospérité de l'exploitation des parents, elle est une incitation à s'orienter vers l'agriculture, sauf si le travail agricole est jugé trop pénible et astreignant. La perspective d'avoir en héritage un patrimoine important constitue une garantie de placement (sauf s'il y a trop de soultes à payer) et de prestige social, et détourne de l'éducation (1). Cette situation correspond à celle relevée par A. MARSHALL : "Les familles tout en étant généralement désireuses de mettre de côté un capital pour leurs enfants, sont beaucoup plus réticentes lorsqu'il s'agit de l'investir en eux".

Mais par ailleurs, si le revenu familial est élevé, le besoin immédiat de main-d'oeuvre n'est pas, de ce seul fait, élevé ou il peut être satisfait par le recrutement de main-d'oeuvre salariée.

Les situations sont ainsi très diverses. On peut seulement conclure qu'il n'est pas impossible que parfois le bas revenu des familles agricoles soit un facteur favorable à la scolarisation de leurs enfants, le manque à gagner dans l'agriculture étant dans ce cas faible ou nul. Inversement, le coût de scolarisation, par sa composante de manque à gagner dans l'exploitation familiale, peut être d'autant plus élevé que l'exploitation des parents est plus prospère ; dans ce cas la prospérité de l'agriculture détourne de l'école.

Les trois catégories suivantes de situations semblent assez fréquentes :

- la famille subit une restriction de consommation qu'elle cherche à faire cesser par une mise au travail hors de l'exploitation ;
- il y a à la fois restriction de consommation et nécessité d'un apport de main-d'oeuvre sur l'exploitation ;
- il y a seulement un besoin immédiat de main-d'oeuvre et (ou) une offre de reprise de l'exploitation familiale ; la prospérité de l'agriculture peut être ainsi un facteur de faible scolarisation .

Quelles sont les conclusions des études empiriques ?

(1) Ceci est également vrai pour les enfants des entrepreneurs non agricoles.

Enseignements d'études empiriques

L'arrêt des études pour travailler dans l'exploitation familiale

La fréquence avec laquelle le besoin de main-d'oeuvre de l'exploitation familiale entraîne l'arrêt des études est donnée par des enquêtes comme celle faite en 1965 par l'I.N.E.D. (cf. supra). Mais, dans cette source, on ne sait pas dans quelles catégories de familles se manifeste le phénomène.

Le choix des diverses filières scolaires

L'arrêt des études à temps complet n'implique pas, l'arrêt total de la formation scolaire. Pendant le temps même de l'obligation scolaire, il existe en matière de formation agricole un système d'enseignement fait d'une alternance de présence à l'école et d'activité professionnelle en exploitation agricole. Le cas-type est celui des Maisons Familiales d'Education et d'Orientation : l'élève passe une semaine sur trois à l'école et, le reste du temps, complète sa formation chez ses parents, le plus souvent en participant aux travaux (1).

Au-delà de la scolarité obligatoire (2), il y a les formules d'apprentissage sur le tas par opposition à celles d'apprentissage en école. Dans ce cas aussi, il y a acquisition d'une formation, soit agricole soit non agricole, sans manque à gagner ou avec un manque à gagner seulement restreint, les apprentis non agricoles percevant en principe un certain salaire ou étant au moins nourris et parfois logés par leurs patrons.

L'enquête faite en 1970, en Ile-et-Vilaine (3), sur la formation et l'emploi des enfants d'exploitants agricoles ayant pris en compte apprentissage et formation agricole à temps partiel, permet de préciser le rôle que peuvent jouer besoin de main-d'oeuvre et manque à gagner dans le choix de diverses filières scolaires.

Besoin de main-d'oeuvre et orientation vers l'enseignement agricole à temps partiel

Dans l'enseignement agricole court, la formation à temps partiel est plus développée que la formation à temps plein. C'est une tendance observée dans un grand nombre de pays : selon une étude publiée par l'O.C.D.E. en 1963 (4), il existe "une préférence persistante des agriculteurs pour les formules qui les privent le moins possible de leurs fils sur la ferme familiale". Ce qui est présenté comme préférence n'est-il pas le résultat d'une stratégie visant à maximiser la rentabilité d'une éducation donnée en minimisant le coût ? Dans ce type de scolarité, l'enfant non seulement ne coûte rien (hypothèse de coût net nul) mais il rapporte.

(1) En 1970-1971, les Maisons Familiales avaient environ 36 000 élèves.

(2) En fait, il y a des dérogations pendant le temps même de scolarité obligatoire.

(3) P. DAUCE, G. JEGOUZO, Y. LAMBERT, op. cit.

(4) La formation professionnelle agricole en Europe et en Amérique du Nord, Paris, 1963, p. 45

Le choix de l'enseignement agricole à temps partiel est logiquement d'autant plus développé que les besoins en main-d'oeuvre de l'exploitation familiale sont, à court terme, plus grands, donc que la surface est élevée, toutes choses égales par ailleurs. C'est bien ce qui a été constaté dans l'enquête précitée d'Ille-et-Vilaine. La réussite scolaire n'ayant pas été saisie dans cette étude, les résultats ont pour inconvénient de ne pouvoir être présentés pour divers niveaux de cette variable.

Cette réserve étant faite, considérons la fréquence relative à 16 ans révolus de l'apprentissage agricole au sens large (enseignement agricole à temps partiel et cours post-scolaires agricoles) (1) selon la superficie de l'exploitation des parents. Elle augmente avec la surface, que ce soit pour les garçons ou pour les filles. Sur les surfaces les plus petites, les enfants ne sont pas pour autant plus souvent scolarisés à temps complet dans un ordre quelconque d'enseignement. Il est assez remarquable que, chez les garçons, la fréquence du total des apprentis agricoles et non agricoles ne varie presque pas selon la surface (51,3 % au-dessous de 10 ha, 56,8 % entre 10 et 20 ha et 56,1 % au-dessus). D'autre part, le taux de scolarisation à temps plein s'élève de façon significative avec la surface, tout au moins pour les garçons ; pour les filles, il n'est que légèrement supérieur au-delà de 20 ha.

Tableau 23 - Enquête d'Ille-et-Vilaine de 1970 : importance relative à 16 ans révolus des scolarisés, apprentis et non scolarisés selon la superficie de l'exploitation des parents (générations 1945-1952) ; effectifs en %.

	scolarisés à temps complet	apprentis non agricoles	apprentis agricoles	non scolarisés	total
garçons					
moins de 10ha	14	22	29	35	100 (n=78)
de 10 à 20 ha	20	16	41	23	100 (n=116)
20 ha et plus	35	1	55	9	100 (n=91)
filles					
moins de 10ha	26	2	23	49	100 (n=73)
10 à 20 ha	27	-	42	31	100 (n=151)
20 ha et plus	29	-	53	18	100 (n=85)

(1) Une analyse plus détaillée devrait distinguer ces deux types d'apprentissage. Le cours post-scolaire agricole ou "cours professionnel polyvalent rural", est la formule la moins coûteuse à la fois du point de vue des frais scolaires et du manque à gagner.

Ainsi, l'accroissement de la surface, qui provoque souvent une élévation du revenu, n'apparaît pas comme cause de sous-scolarisation, bien au contraire. Il influence surtout le type d'apprentissage et ceci laisse bien présumer que le besoin de main-d'oeuvre influence l'orientation scolaire. Il est surprenant que même dans les exploitations de moins de 10 ha, l'apprentissage agricole des garçons soit plus développé que l'apprentissage non agricole. Dans ces exploitations ce qui intervient c'est plutôt le besoin immédiat de main-d'oeuvre que la perspective de reprise à moyen terme de l'exploitation. Les données relatives aux emplois effectivement exercés par les enfants qui en sont issus, le montrent bien. Dans ce cas, l'enseignement agricole n'est pas considéré par les parents comme un enseignement préparant aux métiers de l'agriculture, mais comme un mode donné - le mode le moins coûteux - de prolongation d'une scolarité générale (1).

Dans les exploitations de moyenne importance, l'orientation vers l'enseignement agricole à temps partiel répond à la fois à un projet professionnel agricole et à la nécessité de payer le moins cher possible la préparation au métier agricole envisagé. Enfin, dans les plus grandes exploitations, là où on peut dépenser davantage pour la formation, les enfants qui sont orientés vers l'enseignement agricole, suivent une scolarité à temps complet. Quelques données relatives au recrutement de l'enseignement agricole court permanent montrent bien que les élèves d'origine agricole sont issus d'exploitations de surface relativement élevée (2).

Manque à gagner et orientation vers l'apprentissage non agricole

On a relevé précédemment que, quelle que soit la classe de surface, la proportion d'enfants en cours d'apprentissage à 16 ans varie peu et reste toujours élevée. Il faut insister sur le fait que si les enfants se préparent à cet âge à exercer des métiers non agricoles, ils le font plus souvent par apprentissage sur le tas (13 % du total des garçons considérés) que par scolarisation dans l'enseignement technique (8 %) (3). Le faible coût pour les patrons de la main-d'oeuvre fournie par les apprentis, tend à entretenir ce système de formation.

Manque à gagner hors de l'agriculture et besoin immédiat de main-d'oeuvre dans l'exploitation familiale seraient ainsi des facteurs de "relégation".

*

* *

-
- (1) Rappelons que l'enseignement secondaire agricole a une double mission : celle de préparer à exercer certains métiers, ceux de l'agriculture et des secteurs para-agricoles, et celle, subsidiaire, de scolariser une certaine catégorie d'enfants.
 - (2) P. DAUCE, G. JEGOUZO et Y. LAMBERT, La formation des enfants d'agriculteurs et leur orientation d'emploi (études complémentaires), I.N.R.A. (Station d'Economie Rurale de Rennes), juin 1971, p. 20.
 - (3) Pour des statistiques plus générales, voir C. GRIGNON, op. cit., p. 63.

Finalement, même si les parents agriculteurs perçoivent la dépense de scolarisation comme une dépense d'investissement, la situation économique de leur famille et de leur exploitation est telle qu'ils peuvent être souvent pressés de mettre au travail leurs enfants parce que le besoin immédiat de main-d'oeuvre est important. Ce qui tend à abaisser la rentabilité monétaire probable d'études prolongées à temps complet. Mais la crise qui accompagne l'intégration de la petite agriculture dans la société industrielle, est telle qu'il y a de moins en moins concurrence entre l'exploitation agricole familiale et l'école.

La sous-scolarisation est un peu moins accentuée pour les filles d'agriculteurs que pour les garçons. La réussite scolaire étant en moyenne semblable c'est-à-dire aussi peu favorable, faut-il supposer que la rentabilité monétaire probable est considérée comme plus élevée pour les filles ? Si le coût de l'éducation en terme de manque à gagner est plus faible pour les filles du fait de l'infériorité des salaires féminins et de l'offre limitée d'emplois féminins, le gain l'est aussi, pour les mêmes raisons. C. GRIGNON émet l'hypothèse que la scolarisation des filles des milieux populaires a plutôt une plus forte rentabilité "sociale" (1). La réussite sociale dépend surtout du mariage et la valeur sur le "marché du mariage" dépend moins du diplôme (aussi difficile à obtenir pour les filles que pour les garçons) que de la durée des études et du prestige de l'institution scolaire fréquentée.

Les analyses développées appellent une dernière remarque. Dans chaque hypothèse, les conditions économiques d'accès à l'éducation sont à examiner tenant compte du niveau culturel de la famille. Niveau économique et niveau culturel semblent déterminer comme suit la réussite scolaire :

- a) Si le niveau culturel est élevé, le niveau économique a peu d'influence sauf sur le niveau des performances et le type d'études supérieures, et sauf si le seuil de revenu permissif n'est pas atteint, encore que dans ce cas la scolarité peut être financée par le travail de l'enfant, tout au moins au stade des études supérieures.
- b) C'est si le niveau culturel est moyen que la demande d'éducation est la plus incertaine compte tenu des niveaux de réussite scolaire, et que les facteurs économiques exercent leur influence la plus grande. Une trop forte renonciation à consommer, un important besoin de main-d'oeuvre de l'exploitation agricole familiale dissuaderont parents et enfants, à chaque nouveau stade d'éducation, et spécialement après le secondaire, d'acquérir un supplément de formation.
- c) Seul un haut revenu familial peut compenser l'handicap d'un bas niveau culturel.

(1) op. cit., p. 74 et 75.

ANNEXES

- I - Conditions d'existence et prime éducation
- II - Les modes d'estimation du coût des enfants scolarisés ; l'approche retenue
- III - Population observée dans l'enquête bretonne : caractéristiques qui peuvent avoir une influence sur le coût de scolarisation
- IV - Quelques résultats détaillés de l'enquête sur le coût de scolarisation secondaire des enfants d'agriculteurs

Annexe I

Conditions d'existence et prime éducation

I - Les dépenses pour les jeunes enfants

Quelques résultats belges disponibles pour les enfants de 6-7 ans d'âge moyen (1) permettent de constater :

1°) que la propension des familles d'agriculteurs à dépenser pour leurs enfants est, en moyenne, relativement faible. Le coût de l'enfant est du même ordre pour les agriculteurs et les ouvriers, mais beaucoup plus faible (d'environ 50 %), que pour les cadres. En l'absence de restrictions de consommation, dans chaque catégorie sociale (restrictions estimées par rapport à la dépense moyenne de chaque catégorie), le montant dépensé par enfant serait plus faible pour les agriculteurs que pour les ouvriers.

2°) pour les enfants d'agriculteurs, l'alimentation représente l'essentiel du coût total (60 % en moyenne), contre 49 % pour les enfants d'ouvriers et seulement 28 % pour les enfants de cadres.

Les dépenses de soins médicaux, de jouets et d'éducation, pour les enfants sont plus faibles, par enfant, pour les agriculteurs que pour les ouvriers (et a fortiori, les cadres).

Les lois d'Engels, relatives aux budgets familiaux, s'appliquent donc aussi à la structure du coût des jeunes enfants. Les privations ont d'autant plus de conséquences qu'elles interviennent tôt et qu'elles se situent au-delà de certains seuils. L'étude n'indique pas comment évoluent les privations avec l'âge des enfants et des statistiques de quantités seraient nécessaires pour apprécier les restrictions.

Ces observations déjà anciennes expriment-elles encore la situation actuelle ?

(1) BIE (P.), Budgets familiaux en Belgique. 1957-58, Paris-Louvain 1960, p. 244 et sq.

On ne sait pas davantage comment a évolué, au cours des années récentes, un indicateur sans doute lié assez étroitement aux mauvaises conditions d'élevage des très jeunes enfants, le taux de mortalité infantile. Des données déjà anciennes (pour les générations 1959-1960) (1), montraient que ce taux était particulièrement élevé pour les agriculteurs, dans certaines régions de petites exploitations et d'agriculture pauvre (Bretagne : 36 % contre 26 % pour la moyenne française pour toutes les catégories socio-professionnelles, Auvergne : 31 %, Franche-Comté 30 % ...), et davantage encore pour les salariés agricoles, notamment en Bretagne, dans le Bassin Parisien, le Nord, Nord Est et Nord Ouest de la France ... Ces retards se sont-ils maintenus ?

II - Cadre de vie des mères de familles agricoles

Les mères de famille agricoles sont moins équipées, et elles achètent moins (elles recourent davantage à l'autofourniture) que la moyenne. Par ailleurs, les logements des ménages agricoles sont moins confortables. Ces inégalités dont certaines sont bien connues, persistent au cours des années récentes. Il en est ainsi par exemple, pour l'approvisionnement en eau. Selon le R.G.P. de 1968, 74 % seulement des logements des ménages d'agriculteurs, 72 % des logements des ménages salariés agricoles, ont l'eau courante à l'intérieur du logement, contre 91 % pour l'ensemble des catégories socio-professionnelles (cf. tableau 24).

Tableau 24 - Taux d'équipement du logement selon la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage en France (d'après sondage au 1/4 du R.G.P. de 1968)

	w. c. à l'intérieur du logement (%)	eau courante à l'intérieur du logement (%)	baaignoire ou douche installée (%)
agriculteurs	19,8	74,0	24,4
salariés agricoles	23,3	71,5	22,2
patrons de l'industrie et du commerce	62,8	96,4	63,0
cadres supérieurs et professions libérales	91,5	99,6	91,5
cadres moyens	79,2	98,6	77,3
employés	65,1	96,8	59,4
ouvriers	52,3	92,4	47,7
personnels de service	47,7	92,7	40,9
autres actifs	75,4	98,0	69,3
non actifs	40,6	88,0	32,2
ensemble	51,8	90,8	47,5

source : CLINSOPS : Eléments du niveau de vie, Août 1970, p. 26.

(1) I.N.S.E.E., Etudes statistiques, n° 3, juil-sept. 1963, p. 170.

Les disparités régionales dans le taux de non-équipement sont très fortes. Selon l'enquête du Ministère de l'Agriculture (1), en 1965, si seulement 7 % des logements agricoles n'avaient pas l'eau courante dans la Région Parisienne et en Languedoc, 3 % en Alsace et 13 % en Picardie, par contre, ce pourcentage atteignait 56 % en Basse Normandie, 54 % en Bretagne, et environ 43 % dans les Pays de Loire, en Haute Normandie, en Aquitaine, dans le Limousin et dans le Poitou Charentes.

Les ménages d'agriculteurs et de salariés agricoles ont également moins souvent l'eau chaude dans le logement que la moyenne (cf. tableau 25). Le retard des catégories agricoles est ici plus grand que précédemment.

Tableau 25 - Proportion (en %) des ménages ayant l'eau chaude courante et le chauffage central collectif ou individuel, selon la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage, en France en 1969

catégorie socio-professionnelle du chef de ménage	eau chaude courante	chauffage central individuel ou collectif
agriculteurs exploitants	39,8	9,4
salariés agricoles	29,0	5,8
professions indépendantes	82,7	45,9
cadres supérieurs	98,3	86,3
cadres moyens	86,5	61,3
employés	73,7	46,5
ouvriers	42,0	28,1
ensemble des catégories	60,2	35,1

Source : Thi Nguyen Huu : Les conditions de vie des ménages en 1969, in Les collections de l'I.N.S.E.E., M 9, p. 80

De nombreux autres points de vue, les logements des ménages agricoles sont fortement sous-équipés. La proportion de logements ayant des W.C. à l'intérieur n'est que de 20 % pour les agriculteurs, 23 % pour les salariés agricoles, contre 52 % pour la moyenne française. La proportion de logements ayant baignoire ou douche installée n'est que de 24 % pour les agriculteurs, 22 % pour les salariés agricoles, contre 48 % pour la moyenne française (cf. tableau 24). Le chauffage central est encore très rare pour les familles agricoles (moins de 10 % sont équipées, cette proportion est de loin la plus faible de toutes les catégories sociales) (cf. tableau 25).

(1) P. GREINER : Premiers résultats de l'enquête "Habitat agricole" portant sur les logements des agriculteurs. Cahiers de Statistique Agricole, n° 159, p. 16.

Ce sous-équipement impose un surcroît de travail ménager. Mais un travail supplémentaire est également requis dans les ménages agricoles, pour au moins 3 raisons :

- 1°) L'importance de l'autoconsommation, qui représente encore, en 1969, 36 % de la consommation alimentaire des ménages d'exploitants, 18 % de celle des ménages salariés agricoles, contre 8 % seulement pour la moyenne de toutes catégories socio-professionnelles.
- 2°) La faiblesse relative de certaines dépenses non alimentaires et notamment la quasi-absence de dépenses pour le blanchissage des vêtements à l'extérieur, qui au contraire sont élevées pour les familles urbaines.
- 3°) Le nombre plus élevé de personnes par ménage (cf. tableau 26). D'après les données du R.G.P. de 1968 (cf. tableau 27) le nombre moyen par ménage de personnes et d'enfants de 0 à 2 ans, de 0 à 6 ans et de 0 à 16 ans, est plus élevé pour les ménages agricoles que pour les ménages non agricoles, et ceci pour toutes les différentes tranches d'âge du chef du ménage.

Tableau 26 - Dépense annuelle moyenne par ménage, en services domestiques (1), et nombre moyen de personnes par ménage (2) selon la C. S. P. du chef de ménage

catégories socio-professionnelles	(1) (F.)	(2)
agriculteurs exploitants	94	2,9
salariés agricoles	3	2,8
professions indépendantes ensemble	531	2,4
cadres supérieurs	1 043	2,6
cadres moyens ensemble	132	2,4
employés	63	2,2
ouvriers ensemble	6	2,6
toutes catégories socio-professionnelles	146	2,3

Source : Thi Nguyen Huu, op. cit.

Tableau 27 - Nombre moyen d'enfants et de personnes par ménage, dans les ménages agricoles et non agricoles selon l'âge du chef du ménage, en France en 1968.

âge du chef de ménage	ménages agricoles				ménages non agricoles			
	(1)	(2)	(3)	(4)	(1)	(2)	(3)	(4)
15 à 24 ans	0,39	0,49	0,58	2,57	0,30	0,41	0,44	2,16
25 à 34 ans	0,48	1,26	1,66	3,95	0,38	1,00	1,37	3,33
35 à 44 ans	0,17	0,65	2,17	4,78	0,14	0,54	1,88	4,16
45 à 54 ans	0,06	0,21	1,22	4,39	0,04	0,15	0,93	3,68
55 à 64 ans	0,04	0,12	0,40	3,21	0,02	0,05	0,24	2,57
65 à 74 ans	0,02	0,06	0,18	2,43	0,01	0,03	0,08	1,91
75 ans et plus	0,01	0,03	0,09	1,99		0,01	0,04	1,62

- (1) enfants de 0 à 2 ans
- (2) enfants de 0 à 6 ans
- (3) enfants de 0 à 16 ans
- (4) nombre de personnes vivant dans le ménage

Source : R.G.P. 1968, sondage au 1/20e. Ont été réintégrées dans les ménages les personnes faisant un séjour dans certains établissements de "population comptée à part" (internats, casernes ou camps militaires, sanatoriums, chantiers temporaires...)

Or, les ménages d'agriculteurs dépensent moins que la moyenne, et plus de 10 fois moins que les cadres supérieurs et les professions indépendantes, en services domestiques rémunérés (cf. tableau 26). Les salariés agricoles sont encore plus défavorisés. Mais les femmes des ménages agricoles reçoivent peut être plus fréquemment que les autres, une aide bénévole.

Annexe II

Les modes d'estimation du coût des enfants
scolarisés ; l'approche retenue

L'évaluation des dépenses éducatives des familles agricoles n'a fait l'objet jusqu'à présent en France que d'une seule tentative, d'ailleurs très insatisfaisante. Il s'agit d'une enquête réalisée par l'I.G.E.R. en 1967-1968 sur les frais scolaires (dont les frais de pension et de demi-pension) et les bourses (1). Ce n'est qu'une fraction du coût des enfants scolarisés qui a été saisie et on ne connaît pas les dépenses nettes de scolarité. En outre, les dépenses étudiées n'ayant pas été comparées aux ressources des familles, on ignore si leur montant relatif est faible ou élevé.

Le coût total des enfants scolarisés que les familles agricoles supportent n'ayant jamais été estimé, nous avons voulu déterminer comment il était possible d'obtenir une telle évaluation. Une enquête particulière a été faite ainsi, en 1971, auprès de quelques familles d'Ille-et-Vilaine qui avaient des enfants en cours d'étude dans le secondaire. A cette occasion, nous avons fait le point sur les modes d'estimation du coût de scolarisation.

L'enquête faite en Ille-et-Vilaine est fondée sur l'utilisation de deux sources de données : d'une part des comptes de ménages, d'autre part des informations complémentaires recueillies auprès des familles lors d'interviews avec questionnaire. On comprendra pourquoi nous avons choisi cette approche quand les divers modes d'évaluation des dépenses familiales de scolarisation, qui ont été pratiqués jusqu'à présent, auront été présentés.

(1) ROSSIER (S.), Coût de la scolarité en milieu rural, I.G.E.R., Paris, 1969, 37 p.

Section 1 - COMMENT EVALUER LES DEPENSES EDUCATIVES

I - Une approche partielle : les enquêtes spécifiques auprès des familles pour évaluer certaines dépenses éducatives.

L'enquête précitée de l'I.G.E.R. relève de ce type. Mais la plus grande investigation de cet ordre est celle réalisée, en 1964, sous la direction d'A. PIATIER, en collaboration avec l'Union Nationale des Associations Familiales (1). Elle a été faite dans l'ensemble de la France auprès des familles appartenant à toutes les catégories sociales, donc y compris les familles agricoles.

Elle utilise un questionnaire à remplir par les familles qui doivent, de mémoire, inscrire pour chaque enfant scolarisé les dépenses suivantes ; d'une part les sommes versées aux établissements scolaires, les frais de transports scolaires, les livres et fournitures, les dépenses scolaires diverses, d'autre part les dépenses de cours supplémentaires, de sports, de distractions et de vacances. Les bourses sont relevées dans chaque cas.

En interrogeant ainsi les parents, on ne peut saisir qu'une partie du coût des enfants scolarisés et une telle évaluation partielle n'est qu'approximative compte tenu des défaillances de mémoire des personnes interrogées. L'un des objectifs de l'enquête était d'ailleurs de prendre conscience des difficultés que de telles études peuvent rencontrer.

2 - L'utilisation des résultats des enquêtes de consommation en vue d'évaluer le coût d'un enfant.

Plusieurs auteurs ont tenté d'évaluer indirectement le coût d'un enfant à partir d'enregistrements comptables : ceux des enquêtes de consommation. Le problème se pose comme suit. Quand toutes les dépenses de consommation des ménages sont chiffrées, le coût des enfants, scolarisés ou non, se trouvent nécessairement inclus. Mais ceci n'implique pas que l'on connaisse directement ce que les familles dépensent pour leurs enfants. Il faudrait pour cela que toutes les dépenses familiales soient réparties par bénéficiaire. Comme elles ne le sont pas et comme certaines d'entre elles sont difficiles à individualiser, le problème est de retrouver indirectement ce que coûte un enfant. Deux méthodes ont été utilisées dans ce but, dans des travaux relatifs aux conditions de vie des familles.

a - Description de deux méthodes de calcul du coût d'un enfant

La plus simple est fondée sur la mesure de l'écart des dépenses totales des ménages ayant le même revenu et si possible ne différant que par le nombre d'enfants. Mais il faut s'assurer que le nombre d'enfants est la seule cause, ou la cause essentielle, de variation du budget des familles observées. Les données recueillies pour chaque ménage ne sont généralement pas suffisantes pour vérifier si cette condition est satisfaite.

(1) B. LEFEBVRE et J. P. VIGNAU : Enquête sur les dépenses des familles pour l'éducation de leurs enfants, Gauthier-Villars, Paris, Tome I et tome II, 1966, 386 p. et Tome III, 1968, 53 p.

Deux calculs ont été effectués selon cette méthode : l'un en Belgique par P. de BIE (1), l'autre en France par le C.R.E.D.O.C. (2). Dans le premier cas, il est tenu compte des différences de niveau de vie des ménages de même revenu dues au nombre d'enfants. Quand ce nombre augmente, la dépense par tête est moindre et la structure des dépenses se modifie.

Dans l'estimation du C.R.E.D.O.C., on distingue la dépense pour nourrir un enfant et le coût total d'un enfant. Le coût total est calculé à partir du coût alimentaire en tenant compte de la part de l'alimentation dans le budget.

Une seconde méthode a été utilisée aux Etats-Unis par l'Agricultural Research Service de l'U.S.D.A. Elle combine des évaluations directes de dépenses par enfant et des estimations indirectes fondées sur des normes (3). En effet, les dépenses en vêtements pour les enfants sont fournies directement par les enquêtes de consommation qui prévoient les personnes du ménage auxquelles se rapportent ces dépenses. Mais les frais médicaux ont été évalués à partir des résultats d'une enquête indiquant la variation des dépenses selon l'âge et le niveau de revenu. Pour la nourriture, les quantités ont été estimées sur la base d'un système de normes très détaillées selon le niveau de vie, l'âge, le nombre d'enfants par famille. Enfin, pour les autres postes, on a affecté aux enfants une part des dépenses totales de la famille ; le mode de détermination de cette part n'est pas précisé dans la publication citée.

b - Appréciation

Du point de vue de l'analyse que nous voulons effectuer, les méthodes précédentes fournissent des résultats qui sont insuffisants d'un double point de vue :

- ce que l'on évalue c'est le "coût moyen" d'un enfant ou le coût d'un "enfant moyen". Il faudrait faire varier ce coût moyen à la fois selon le niveau des ressources familiales, la taille de la famille, l'âge, le sexe, le type de scolarité ce qui impliquerait de disposer d'un très gros échantillon avec, pour chaque enfant, un grand nombre d'informations ;
- le coût des enfants n'est pas mis en rapport avec les diverses ressources et les diverses dépenses de la famille.

Pour faire un bilan exhaustif des informations qui, directement ou indirectement, sont disponibles sur notre sujet dans les enquêtes de consommation, ajoutons que dans l'enquête permanente sur les dépenses des ménages que réalise l'I.N.S.E.E. depuis 1963, le classement des dépenses est effectué par fonction et non par nature. On n'isole ainsi que les "frais de scolarité et d'internat payés directement à l'établissement" (4), c'est-à-dire une partie seulement des seuls frais scolaires. En outre, les enquêtes de l'I.N.S.E.E. ne fournissent pas de données suffisantes sur les ressources des ménages agricoles ; elles n'isolent ni les transferts sociaux liés à l'éducation, ni les divers modes de financement des dépenses éducatives.

(1) BIE (P. de), Les budgets familiaux en Belgique en 1957-1958, Nauvelaerts Louvain, Paris 1960, 434 p.

(2) C.R.E.D.O.C. - U.N.A.F., Les conditions de vie des familles, Paris, 1967, p. 249 et s.

(3) PENDOCK (J.), Cost of raising a child, U.S.D.A. Agricultural Research Service, Washington, 1970, 26 p.

(4) Etudes et Conjoncture, n° 11, nov. 1967, page 45.

3 - Essai d'utilisation des comptes de ménage établis en agriculture par les Centres départementaux de Gestion

Les agriculteurs qui tiennent des comptes de ménage sont peu nombreux et pas du tout représentatifs de la moyenne des exploitants agricoles. Mais par ailleurs, les comptes de ménages agricoles peuvent mieux permettre que les enquêtes de consommation de chiffrer le coût pour les familles agricoles des enfants scolarisés. D'une part, tous les frais proprement scolaires sont en principe isolés, et le coût total de scolarisation peut être rapproché de toutes les dépenses et de toutes les ressources de la famille et de l'exploitation. D'autre part, on peut envisager de demander aux familles d'individualiser les dépenses et de caractériser la scolarité suivie par les enfants.

Pour répartir les dépenses familiales selon leur bénéficiaire, il y a deux solutions : ou bien mettre en place un cadre spécial d'enregistrement dans les familles qui ont des enfants en cours d'étude, méthode très longue et sans doute coûteuse, ou bien effectuer des interviews avec questionnaire pour retrouver a posteriori qui a dépensé quoi (1). Nous avons effectué un essai pour déterminer si la seconde voie permet d'obtenir une information satisfaisante.(2).

Section 2 - LE MODE D'ESTIMATION PRATIQUE EN ILLE-ET-VILAINE A PARTIR DES COMPTES DE MENAGES

Les familles pour lesquelles le coût des enfants scolarisés a été évalué, remplissent deux conditions :

- les comptes de ménages qu'elles tiennent en plus des comptes d'exploitation, présentent un faible écart de caisse, c'est-à-dire une faible différence entre le total des recettes et des dépenses. Mais il s'est avéré que ceci ne signifie pas pour autant une tenue correcte des comptes.
- elles ont des enfants scolarisés dans l'enseignement secondaire au cours de l'année scolaire 1969-1970. La période de référence retenue pour les dépenses et leur financement va de septembre 1969 à août 1970 inclus. Comme l'exercice comptable débute à des dates comprises entre début janvier et début mai, il a fallu reprendre les données comptables mois par mois en considérant deux exercices : 1969-1970 et 1970-1971. Cela n'a été possible que pour la consommation des ménages. Toutes les données relatives à l'exploitation agricole (revenu, remboursement d'emprunts, ...) sont celle de l'exercice 1969-1970.

L'échantillon est très petit (25 familles, 54 enfants) car si le nombre de familles qui tiennent des comptes de ménage est déjà faible, il a fallu en plus éliminer la plupart d'entre elles soit parce qu'il n'y avait pas d'enfants scolarisés dans le secondaire, soit parce que les enregistrements étaient mauvais.

-
- (1) De telles interviews peuvent aussi être l'occasion de recueillir quelques opinions des familles sur le sujet étudié.
 - (2) La réalisation de cette enquête a été facilitée par l'aide reçue de Madame COATMELLEC de la Chambre Départementale d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine, et du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine.

Le coût d'éducation qui a été évalué est la somme des frais scolaires et des frais d'entretien. Seules les dépenses effectives ont donc été mesurées à l'exclusion du coût d'opportunité. Selon A. PAGE, "il faut convenir que le coût d'opportunité est un instrument de décision et non un instrument de comptabilisation" (1). Le choix du revenu ou du salaire non gagné est en effet trop arbitraire.

Le coût total de scolarisation a été estimé à l'aide de deux catégories d'informations :

- les enregistrements des carnets de ménage, qui donnent toutes les dépenses de consommation de l'ensemble de la famille ;
- les déclarations faites par les familles sur les bénéficiaires de ces dépenses.

Il faut s'interroger sur la qualité de ces deux sources de données. Nous présenterons aussi les conventions retenues pour l'imputation des bourses et allocations familiales.

1 - Base des évaluations : les enregistrements comptables des carnets de ménage

Ces carnets retracent mois par mois les recettes et les dépenses des ménages. Les dépenses sont ventilées par rubriques dont l'une contient les "frais de scolarité". Les enregistrements relatifs aux divers postes ne sont pas toujours satisfaisants.

1°) l'autoconsommation

Seuls les porcs et les veaux sont enregistrés sur le carnet du ménage. Les autres produits (lait, oeufs, volailles, lapins ...) sont évalués au moment du passage du comptable. Les produits du jardin ne sont pas comptés. Les produits de la basse-cour ne sont estimés dans certains cas que pour la valeur des aliments achetés ; dans les autres cas et pour les autres produits, on utilise le prix de vente à la ferme.

Il en résulte une minoration probable de l'auto-consommation (produits végétaux, prix des animaux de basse-cour, oublis possibles, ...) mais de combien ? Le fait d'adopter les prix à la production et non les prix à la consommation représente une autre cause de minoration possible. La différence est particulièrement sensible dans le cas d'animaux tels que le porc et le veau.

Ces difficultés ne doivent pas être négligées car l'autoconsommation tient une place relativement importante dans le budget des ménages étudiés.

2°) les dépenses

Pour quatre ménages, il n'y a qu'un total annuel par poste, ce qui laisse supposer que les estimations ont été réalisées en une seule fois au moment du passage du comptable et que les risques d'oublis sont particulièrement grands.

(1) A. PAGE, La mesure des effets économiques de l'éducation, Revue Economique, n° 2, mars 1964, pp. 209-273, p. 220.

Pour les autres carnets, il y a des totaux mensuels mais il est possible qu'il n'y ait eu récapitulation qu'après coup, à des dates plus ou moins éloignées. En effet, le plus souvent, les mères de famille conservent les factures et les talons de chèque et une récapitulation est faite périodiquement. Il n'y a pratiquement pas d'enregistrement systématique à la suite de chaque dépense, chaque jour ou même chaque semaine. Les risques d'oublis sont grands quand il n'y a pas de facture et paiement en espèces. Par ailleurs, comme il y a paiement par fournisseur et non par produit, la ventilation par rubrique selon les postes prévus dans le carnet de ménage est très incertaine ; mais il y a des différences importantes selon les ménages.

Les différents postes posent des problèmes particuliers :

a - la valeur du beurre rétrocedé par les laiteries est déduite par celles-ci du montant du lait à payer. Il a été nécessaire de l'ajouter aux dépenses d'alimentation.

b - les dépenses de santé sont enregistrées brutes, remboursement non déduit. Dans le compte de trésorerie de l'année sont comprises les sommes reçues dans l'année mais pouvant concerner des interventions de l'année précédente. Il n'a pas toujours été possible de retrouver les feuilles de remboursement. Comme les dépenses de santé remboursables sont additionnées avec les dépenses d'hygiène, le calcul des sommes remboursées à partir du taux de remboursement ne fournit qu'une approximation.

c - les rubriques entretien, éducation, culture et loisirs, équipement et divers n'ont pas de contenu bien défini :

La rubrique éducation est le plus souvent incomplète par rapport à la définition des "frais scolaires" qui a été donnée plus haut. Les frais de ramassage scolaire sont souvent dans la rubrique culture, loisirs et transport. Celle-ci par contre ne comprend pas les frais de transport en voiture des enfants qui sont à la charge des parents. Plus généralement, les frais de transport en voiture sont imputés dans leur totalité à l'exploitation, de même que les dépenses en eau et en électricité.

L'argent de poche donné aux enfants est enregistré en culture, loisirs ou divers. Dans certains cas, lorsque son montant est élevé, il sert à payer certains frais de fourniture, papeterie achetée en dehors de l'établissement scolaire, cotisations ou même les frais de transport.

La rubrique équipement comprend dans quelques cas des remboursements d'emprunts pour l'aménagement de la maison. On les a déduits de ce poste et ils ne figurent pas dans la consommation.

Les impôts sur le revenu n'apparaissent que pour deux ménages. Pour les autres, on n'est pas certain qu'il n'y ait pas eu des oublis ou des regroupements avec les impôts de l'exploitation.

Conclusion :

La mauvaise tenue du carnet de ménage ou l'absence d'enregistrements réguliers rendent, dans un grand nombre de cas, la qualité des évaluations extrêmement médiocre, pour l'ensemble de la consommation et encore davantage au niveau de chaque poste, particulièrement ceux autres que l'alimentation achetée et l'habillement. Certaines mères de familles ont indiqué que l'enregistrement est lourd et que son intérêt leur paraissait réduit.

La qualité de l'enregistrement semble assez variable d'une famille à l'autre. Pour un certain nombre de dépenses qu'il est possible de classer dans plusieurs rubriques, les familles conseillées par des comptables différents, ou même en dehors de l'avis d'un comptable, adoptent une solution qui n'est pas la même d'une famille à l'autre ou d'une période à l'autre pour une même famille.

Nous avons choisi au départ les familles ayant un faible écart de caisse, c'est-à-dire un faible écart entre les recettes et les dépenses de l'exercice, pour l'exploitation et le ménage. Ce faible écart de caisse qui semble compatible avec l'absence d'enregistrement ou avec un enregistrement très médiocre, ne garantit pas, on vient de le voir, une bonne qualité des données concernant la consommation.

2 - Les déclarations des parents quant à l'imputation des dépenses à chacun des enfants

Les déclarations des parents ont été complétées par celles des enfants quand ceux-ci étaient présents lors des interviews.

1°) l'alimentation

Pour calculer les frais de nourriture de chaque enfant, on a estimé le nombre de repas ou de journées de nourriture et le prix de la journée de nourriture.

Le nombre de repas pris par chaque enfant sur l'exploitation est assez bien connu. Pour les demi-pensionnaires, le repas du midi pris à l'école a été considéré comme équivalent au $\frac{1}{3}$ d'une journée de nourriture. De l'avis des mères de famille, les repas pris à la maison le matin et le soir sont, dans ce cas, plus importants.

Prix de la journée de nourriture : cette estimation est médiocre, spécialement à cause du mauvais enregistrement de l'autoconsommation. Par ailleurs, le tableau du nombre de journées de nourriture servies dans le ménage n'est jamais rempli dans le carnet de ménage. Il a été possible de reconstituer ce tableau, approximativement, au cours de l'interview. Le nombre de journées de nourriture par personne a été pondéré par un coefficient d'unité de consommation. L'échelle d'unité de consommation adoptée par les comptables nationaux (I pour le chef de ménage, 0,7 pour les autres adultes et les enfants de plus de 14 ans, 0,5 pour les enfants de moins de 14 ans) semble conduire à minorer la part des enfants dans les frais de nourriture du ménage. Rappelons que l'échelle suivante est utilisée dans les pays étrangers : homme adulte I, femme 0,85, un enfant de plus de 13 ans 1,00, un enfant de 6 à 13 ans 0,65, un enfant de 3 à 6 ans 0,45, un enfant de moins de 3 ans 0,40.

Le prix de la journée de nourriture pour une unité de consommation varie selon les familles de 3,00 à 7,00 F.

2°) habillement

Les possibilités d'estimation des dépenses de chaque enfant dépendent de la façon dont est tenu le carnet de ménage.

Le nom de la personne à laquelle se rapporte chaque dépense ou une indication suffisante pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur la personne concernée, existent rarement lorsque le carnet de ménage est tenu. Parfois, ils le sont irrégulièrement pour un même carnet. Certains montants sont des totaux de plusieurs dépenses, qui concernent plusieurs enfants ou les enfants et les parents.

Ce n'est que pour trois ou quatre familles que le montant des dépenses d'habillement de chaque enfant a pu être estimé de façon assez précise, le carnet de ménage étant assez détaillé et bien tenu, et le nombre d'enfants peu élevé.

Pour les autres familles, la qualité des estimations est irrégulière et souvent assez mauvaise :

- pour 11 familles, il s'agit d'une affectation réalisée par la mère de famille au cours de l'interview en l'absence du nom ou d'une indication suffisante sur la nature de la dépense, ou d'un détail suffisant d'enregistrement : les résultats peuvent être assez approchés ou très éloignés de la réalité selon les cas, les difficultés étant grandes lorsque les enfants sont nombreux.
- pour 2 familles dont le carnet de ménage n'est pas tenu, on a reconstitué les dépenses à partir de la liste des vêtements. Les risques d'oublis sont grands. Pour l'une de ces familles, le total des dépenses d'habillement ainsi trouvé pour les enfants est supérieur au total des dépenses d'habillement de la famille inscrit sur le carnet de ménage. La mère de famille a reconnu que dans ce dernier enregistrement il y avait eu des oublis ; en particulier beaucoup de dépenses réglées en monnaie sont sous-estimées. Il semble très probable que ce ne soit pas le seul cas où les dépenses d'habillement n'ont pas été toutes enregistrées.
- dans deux familles, il n'a pas été possible d'estimer l'habillement pour chaque enfant. On a appliqué la moyenne de l'ensemble des enfants du même âge.
- dans 6 cas, on a fait une répartition forfaitaire du total de la dépense d'habillement entre les différentes personnes du ménage.

3°) Santé et hygiène :

Les dépenses importantes sont en général assez bien connues. Les dépenses de pharmacie qui concernent toute la famille et les frais d'hygiène ont été imputés forfaitairement. Lorsque les frais d'hygiène étaient enregistrés avec d'autres dépenses dans la rubrique "divers" ils ont été calculés forfaitairement pour chaque enfant.

4°) Argent de poche :

Il s'agit le plus souvent d'une évaluation forfaitaire.

5°) Culture et loisirs :

Les frais de culture et loisirs sont très faibles et assez bien connus. Ils consistent fréquemment en abonnements à des illustrés.

6°) Equipement :

Ces frais concernent assez rarement les enfants. Les dépenses indiquées dans cette rubrique sont bien connues. Pour les enfants, il s'agit de meubles, radiateurs électriques et vélomoteurs. Certaines dépenses sont communes à plusieurs enfants (disques, tourne-disques, magnétophones, ...) et ont été réparties également entre eux.

7°) Frais scolaires :

Ce n'est que pour 7 familles qu'il a été possible d'obtenir une présentation détaillée comportant au moins les principales rubriques définies plus haut (rétribution scolaire, fournitures et livres, transports, frais divers).

Pour certaines familles dont les enfants ne sont pas dans les mêmes établissements, la présentation des rubriques est variable : fournitures regroupées avec la rétribution scolaire sous le titre "scolarité", frais divers regroupés avec rétribution et fournitures, pension et rétribution scolaire regroupées avec fournitures... Aussi dans la présentation des résultats de l'enquête, l'expression "frais scolaires" englobe-t-elle les frais de pension et de demi-pension, contrairement à la définition donnée en début d'étude.

Pour quelques familles il y a un poste fournitures achetées en dehors de l'école. Comme il s'agit de petites dépenses diverses payées globalement par les enfants, la répartition du total a en général été faite forfaitairement.

Les frais de ramassage scolaire sont payés une fois par an et sont en général bien connus sauf quand il y a plusieurs enfants, le tarif étant dégressif. Notons que les subventions sont versées aux transporteurs et que les familles paient des frais "nets". Dans le cas de transport en auto par les parents, on a estimé à 0,20 F/km le coût de ce transport.

En résumé, les difficultés les plus grandes de la ventilation par enfant concernent l'habillement. Or, il s'agit d'un poste important dans le budget de l'enfant. A cette incertitude s'ajoute celle sur la rubrique de montant le plus élevé : la nourriture, en raison surtout des difficultés signalées pour l'autoconsommation. Les autres postes, moins importants, n'en sont pas moins incertains.

Les inexactitudes liées à la ventilation par enfant semblent d'autant plus grandes que le nombre d'enfants est plus grand. Or, l'échantillon comporte des familles relativement nombreuses : seulement 7 d'entre elles ont moins de 4 enfants et 11 familles ont au moins 3 enfants scolarisés dans l'enseignement secondaire en 1969-1970.

3 - Bourses et prestations familiales

L'estimation des bourses nationales a été possible dans tous les cas. Si dans quelques cas le montant n'était pas connu, le nombre de parts l'était.

Onze familles bénéficient d'une bourse départementale. L'une n'a pas pu nous indiquer le montant, mais il était faible ; une autre n'a fourni qu'un montant supposé.

Quelle part des prestations familiales attribuer à chaque enfant scolarisé ? La solution la plus simple consiste à diviser le montant perçu par la famille par le nombre total d'enfants à charge. On a préféré considérer quelle serait la diminution des prestations due à la réduction d'une unité du nombre des enfants à charge, cela en commençant par l'enfant scolarisé le plus âgé. Une telle solution semble mieux correspondre à l'optique dans laquelle peut se placer une famille quand il s'agit de décider si la scolarisation sera ou non poursuivie.

CONCLUSION

Si l'on ne se contente pas d'étudier les dépenses payées aux écoles mais si l'on veut appréhender le coût total, pour les familles, des enfants scolarisés, il apparaît que les comptes de ménages agricoles sont actuellement la meilleure source de données. Sans doute n'est-elle pas entièrement satisfaisante. Le recensement détaillé de toutes les difficultés rencontrées lors de l'utilisation des enregistrements comptables et lors des interviews de famille montre qu'on ne peut obtenir, par l'approche suivie, qu'une estimation approximative de la dépense de scolarisation. Oublis d'enregistrement et défaillances de mémoire conduisent à sous-évaluer la dépense. Pour tenter de redresser ce biais, nous n'avons pas déduit du montant des prestations familiales perçues, le montant des cotisations versées au titre des allocations familiales.

Une autre cause de minoration provient des éléments de coûts qui n'ont pas été évalués et / ou imputés aux élèves, tels que les dépenses d'entretien et d'équipement du logement, les achats de mobilier et de petits matériels, les frais d'électricité, eau, gaz, etc... Les services non rémunérés des mères de famille, les loyers du logement n'ont pas été pris en compte : les agriculteurs de l'échantillon qui sont fermiers ne payent pas de loyer séparément pour l'échantillon. Or, les demi-pensionnaires bénéficient davantage de ces dépenses ou de ces services que les pensionnaires. Pour ceux-ci, le prix de la pension tient compte de ces mêmes frais pour les établissements d'enseignement. Le coût des demi-pensionnaires sera davantage minoré que celui des pensionnaires.

Néanmoins, malgré toutes ces insuffisances, notre essai d'individualisation des dépenses, effectué en interrogeant rétrospectivement les familles, permet déjà de mettre en lumière certaines caractéristiques de base du coût pour les familles agricoles des enfants scolarisés.

Pour arriver à une meilleure estimation, il faudrait encore mettre en place des carnets d'enregistrements préparés de façon à distinguer les dépenses des enfants des autres dépenses de la famille afin que l'enregistrement soit effectué par les familles selon cette présentation.

Annexe III

Population observée dans l'enquête bretonne :
caractéristiques qui peuvent avoir une influence sur le coût de scolarisation

I - Les 54 élèves

Il s'agit de 30 garçons et 24 filles, qui sont le plus fréquemment dans le premier cycle, pensionnaires, dans des établissements privés.

1 - 22 garçons et 13 filles sont élèves du premier cycle (tableau 28). Seulement 1 garçon et 5 filles sont dans l'enseignement général du deuxième cycle. Les enseignements techniques et agricoles ne sont presque pas représentés. Les comparaisons entre les types d'enseignement ne sont donc guère possibles.

Tableau 28 - Distribution des élèves par type d'enseignement, régime des études et type d'établissement

		garçons	filles	total
enseignement général premier cycle				
a - pensionnaire	privé	11	5	16
b - demi-pensionnaire	public		1	1
	privé	11	7	18
	total	11	8	19
enseignement général deuxième cycle				
a - pensionnaire	public	1	1	2
	privé		2	2
	total	1	3	4
b - demi-pensionnaire	privé		2	2
enseignement technique court				
a - pensionnaire	privé		1	1
b - demi-pensionnaire	privé		2	2
enseignement technique long				
a - pensionnaire	public	1		1
	privé		1	
	total	1	1	2
enseignement agricole court				
a - pensionnaire	privé	4		4
b - demi-pensionnaire	privé	1	2	3
enseignement agricole long				
a - pensionnaire	privé	1		1
total				
		30	24	54

La fréquence du premier cycle est en relation avec l'âge des enfants (tableau 29). Les générations 1955, 1956 et 1957 sont de loin les plus représentées (30 garçons, 13 filles). La plupart des enfants étudiés étaient encore en cours de scolarité obligatoire durant l'année scolaire 1969-1970.

Tableau 29 - Distribution des élèves selon l'année de naissance

année de naissance	garçons	filles	total
1950		1	1
1951		1	1
1952	4	1	5
1953	4	3	7
1954	1	3	4
1955	8	4	12
1956	8	5	13
1957	4	4	8
1958	1	2	3
total	30	24	54

Les retards scolaires sont fréquents. Sur 11 élèves de 6e, 4 ont 13 ans et 3 sont en classe de transition. Sur 10 élèves de 5e, 4 ont 14 ans et 5 sont en classe de transition. Les 3 élèves de 1ère ont 18 ans. Les retards contribuent à augmenter le coût d'un cycle donné de formation, surtout quand il y a fréquence du pensionnat.

2 - L'échantillon comprend 24 pensionnaires, 25 demi-pensionnaires et 5 alternants (1) dans l'enseignement agricole court. La fréquence du pensionnat n'est pas particulière à cet échantillon. Selon l'enquête d'Ille-et-Vilaine relative aux jeunes nés de 1945 à 1955, sur 100 enfants qui ont fait des études secondaires à temps complet (qui les ont terminées ou qui les poursuivent lors de l'enquête), la proportion de ceux qui ont été pensionnaires pendant au moins la moitié du temps d'étude, est de 45 % pour les garçons, et 43 % pour les filles (2).

Tous les demi-pensionnaires habitent à moins de 15 km de leur école, le plus fréquemment de 5 à 10 km. Mais seulement 5 pensionnaires sur 24 ont leur famille à moins de 15 km. La moitié des pensionnaires sont éloignées de plus de 30 km du domicile de leurs parents (tableau 30). Il n'y a pas d'élèves externes dans notre échantillon, alors que l'externat est le régime normal pour la plupart des enfants des villes.

Tableau 30 - Distribution des élèves selon la distance du domicile des parents à l'école (nombre d'élèves)

distance en km	3 à 5	5 à 10	10 à 15	15 à 20	20 à 25	25 à 30	30 à 40	40 à 50	50 à 60	60 à 70	70 à 90	90 à 100	total
demi-pensionnaires	6	12	7										25
pensionnaires		1	4	2	3	2	5	1	3	2	1		24
ensemble des élèves	6	13	11	2	3	2	5	1	3	2	1		49

(Les alternants ne figurent pas dans ce tableau).

L'école est éloignée des familles agricoles non seulement en distance mais en temps d'accès. Pour environ le 1/3 des demi-pensionnaires (32 %), la durée quotidienne de trajet (3) est de 1 heure et pour un autre tiers, d'1 heure 30 à 2 heures (tableau 31).

Tableau 31 - Répartition des demi-pensionnaires, selon la durée quotidienne du trajet

durée approximative	5 à 10 mn	25 mn	envi-ron 30 mn	env. 45 mn	env. 1 h	env. 1h30	env. 2 h	env. 3 h	total
nombre d'élèves	3	1	2	2	8	4	4	1	25

(1) pensionnaires dans l'établissement une semaine sur trois.

(2) information complémentaire à la publication de P. DAUCE et al.

(3) cette durée comprend le trajet du domicile au point de ramassage, et la durée d'attente du car le matin, le trajet, l'après-midi, de la descente du car au domicile des parents. Par contre, l'attente aux portes des écoles, matin et soir, n'est pas comptée. Elle peut fréquemment atteindre une demi-heure par jour.

Ainsi, le pensionnat est souvent imposé, par la distance ou la durée, aux enfants d'agriculteurs. Ceci vaut surtout pour l'enseignement de second cycle, soit général soit technique qui, en grande partie pour des raisons pédagogiques, se trouvent presque exclusivement localisés dans les cinq villes principales du département (1). Il faut ajouter que le plus grand nombre de spécialités de l'enseignement technique se trouve à Rennes.

3 - En Ille-et-Vilaine (2), 63 % des garçons et 78 % des filles nés de 1945 à 1955, et ayant fait ou poursuivant des études secondaires, ont fréquenté, principalement ou exclusivement, des établissements privés. La proportion élevée d'enfants d'agriculteurs scolarisés dans ce type d'école résulte en partie du fait que 7 cantons n'ont de premier cycle général que privé. Dans notre échantillon, 5 enfants seulement sont dans le public, les autres fréquentent les écoles privées. La comparaison des coûts pour ces deux catégories d'élèves ne sera guère possible. La portée de l'analyse est par ailleurs limitée par les caractéristiques particulières des familles auxquelles appartiennent ces enfants.

II - Les 25 familles

Pour préciser de quelles familles il s'agit, il y a lieu d'examiner la taille des ménages, leur niveau économique et leur niveau culturel.

1 - Fréquemment, le nombre d'enfants par famille est relativement élevé (tableau 32). Or, l'augmentation du nombre d'enfants contribue à abaisser le niveau de vie des familles (3), et celui des enfants. Par ailleurs, à coût brut égal des enfants, le coût net par enfant sera plus faible dans les familles nombreuses, du fait surtout d'une certaine progressivité des allocations familiales. Ces deux raisons contribuent à abaisser le coût net par élève dans notre échantillon. Une autre caractéristique des familles joue dans le même sens.

Tableau 32 - Distribution des familles selon le nombre total d'enfants et le nombre d'enfants scolarisés dans le secondaire

		nombre total d'enfants								total
		1	2	3	4	5	6	7	8	
nombre d'enfants dans le secondaire	1		2	2	3	2				9
	2		1	1	3					5
	3			1	3	2	2			8
	4						1		1	2
	5							1		1
total			3	4	9	4	3	1	1	25

(1) Rappelons que l'un des objectifs de la carte scolaire du 1er cycle est de ramener à 15-20 km (à vol d'oiseau) le rayon d'accès aux C.E.S. et C.E.G.

(2) D'après l'enquête de DAUCE (P.) et al.

(3) cf. sur ce point de nombreux travaux de l'I.N.E.D., in Revue Population.

Compte tenu de l'âge des parents, seuls les premiers enfants sont arrivés à l'âge de la scolarisation secondaire (tableau 33). Or, les allocations familiales, déduites du coût brut, ont été imputées surtout aux premiers enfants. Elles interviennent beaucoup moins, ou pas du tout, pour les derniers enfants. Ceci contribue encore à abaisser le coût net des enfants de l'échantillon. Ce coût sera-t-il pour autant inférieur à la moyenne d'un échantillon représentatif de l'ensemble des ménages agricoles, selon la taille des ménages et l'âge de leur chef ? Ce n'est pas certain, car le niveau de vie relatif des familles intervient pour relever le coût par rapport à la moyenne.

Tableau 33 - Fréquence relative des enfants scolarisés dans le secondaire selon leur rang parmi les enfants de chaque famille

rang des enfants	1	2	3	4	5	6	7	8
nombre total d'enfants de chaque rang	25	25	22	18	9	5	2	1
enfants scolarisés dans le secondaire								
- nombre	20	15	12	6	1	0	0	0
- % (1)	80,0	60,0	54,5	33,3	11,1	0	0	0

2 - Le niveau de vie de la plupart des familles de l'échantillon est bas mais nettement supérieur à celui de la plupart des familles agricoles d'Ille-et-Vilaine

En 1969, d'après les résultats de l'enquête permanente faite par l'I.N.S.E.E., dans la France entière sur les conditions de vie des ménages, la consommation par U.C. était de 8 698 F pour toutes les catégories socio-professionnelles réunies, et de 6 979 F pour les agriculteurs exploitants (2). Toutes les familles de l'échantillon sont très nettement au-dessous de la moyenne française pour toutes les catégories socio-professionnelles (cf. tableau 34). L'écart est tel qu'il ne peut pas résulter du fait que l'I.N.S.E.E. évalue l'autoconsommation "aux prix de détail du marché local" alors que dans les comptes de gestion on prend les prix à la production. Les 3/4 des familles de notre échantillon ont une consommation par U.C. inférieure aux 2/3 de la moyenne française. Toutes les familles de l'échantillon (sauf une), ont une consommation inférieure à la moyenne par U.C. des ménages d'agriculteurs pour la France entière.

(1) du nombre total d'enfants du même rang.

(2) les collections de l'I.N.S.E.E., M 9, p. 117

Tableau 34 - Répartition des familles selon la consommation par U.C.

consommation par U.C.	< 3 000 F	3 000 à < 4 000	4 000 à < 5 000	5 000 à < 6 000	6 000 à < 7 000	7 000 à < 8 000	total
nombre de familles	1	4	9	5	5	1	25

Le niveau de vie des familles de l'échantillon, faible par rapport à la moyenne française, est supérieur à celui de la moyenne des agriculteurs en Ille-et-Vilaine. Les données très précises font ici défaut. Il y a lieu cependant de relever que 50 % des exploitations de l'échantillon ont plus de 20 ha. En Ille-et-Vilaine, en 1967, la surface moyenne des exploitations dont le chef n'a pas d'activité extérieure est de 13 ha 9 (1). Toutes les exploitations des familles enquêtées sauf trois, ont une surface supérieure à cette moyenne (tableau 35). 25 % des exploitations ont une surface supérieure ou égale au double de cette moyenne. Relativement grandes en surface, ces exploitations ont par ailleurs l'avantage d'être suivies par le Centre de Gestion et sont mieux gérées que la moyenne.

Tableau 35 - Répartition des familles par classe de S.A.U. des exploitations

S.A.U. en ha (*)	10-15	15-20	20-25	25-30	30-35	35-40	40-45	total
nombre de familles	4	8	3	3	1	4	1	24 (**)

(*) borne supérieure non comprise.

(**) une famille, dont l'exploitation est en G.A.E.C., ne figure pas dans ce tableau.

3 - Le fait que les familles étudiées adhèrent à un Centre de Gestion implique aussi que leur niveau culturel est relativement bon, supérieur à la moyenne des agriculteurs, et relativement homogène. Qu'il soit homogène permettra de négliger son influence dans l'explication des écarts de coût selon les familles.

Les retards scolaires précédemment relevés laissent supposer que le capital culturel des familles reste inférieur aux normes de l'école. Mais il ne faut pas sous-estimer son rôle dans la décision de scolarisation, pour certaines familles ayant un revenu relativement faible, et qui restreignent leur consommation pour scolariser leurs enfants.

(1) Source : S.C.E.E.S. Enquête communautaire sur la structure des exploitations en 1967. Résultats non publiés.

Annexe IV

Quelques résultats détaillés de l'enquête sur le coût
de scolarisation secondaire des enfants d'agriculteurs

Faiblesse du coût net

. Coût net par enfant

Tableau 36 - Distribution des élèves, selon le montant de leur coût net,
par type, niveau et régime des études (1)

coût net en F.		0	0-500	500-1000	1000-1500	1500-2000	2000-2500	2500-3000	3000-3500	3500-4000	total	m̄ (2)
1er cycle général	pensionnaires		1	3	2	5	2			2	15	1 693
	demi-pensionnaires	6	5	2	5	1					19	380
2e cycle général	pensionnaires				1	1	1	1	1		5	2 206
agricole court	alternants	2			1	1	1				5	904

(1) Ne sont pris en compte dans ce tableau que les cas où il y a plus de deux élèves par type d'enseignement.

(2) $\bar{m}$ = coût moyen en F. par élève.

. La prise en charge par les pouvoirs publics

Tableau 37 - Répartition des élèves selon l'importance des bourses par rapport au coût brut (élèves boursiers seulement)

	10 %	10-20	20-30	30-40	total
nombre d'élèves	4	17	10	8	39
dont pensionnaires	4	10	3		17
demi-pensionnaires		4	7	6	17

Tableau 38 - Répartition des élèves selon l'importance des bourses par rapport aux frais scolaires (élèves boursiers seulement)

%	nombre d'élèves	dont pensionnaires	dont demi-pensionnaires
<10	2	2	
10-20	2	2	
20-30	7	7	
30-40	5	4	
40-50	3	1	1
50-60	4	1	1
60-70	3		3
70-80	2		1
80-90	6		6
90-100	3		3
100-110	2		2
total	39	17	17

Tableau 39 - Répartition des élèves selon l'importance des allocations familiales par rapport au coût brut par élève (élèves ne bénéficiant pas d'allocations familiales exclus)

%	nombre d'élèves	dont pensionnaires	dont demi-pensionnaires
10-20	1	1	
20-30	2	1	1
30-40	4	4	
40-50	10	7	2
50-60	12	8	3
60-70	6	2	4
70-80	3	1	1
80-90	7		6
90-100	4		4
100-110	2		2
total	51	24	23

Tableau 40 - Répartition des familles selon l'importance des allocations familiales, par rapport au coût brut total par famille en %

%	nombre de familles
0	2
20 à 30	1
30 à 40	4
40 à 50	2
50 à 60	8
60 à 70	3
70 à 80	2
80 à 90	1
90 à 100	1
100 à 110	1
total	25

Avance du coût brut

Tableau 41 - Distribution des familles, selon la part du coût brut total des enfants scolarisés dans le secondaire, en % de la consommation totale de la famille

%	< 4 500 F	4 500 à 6 000 F	≥ 6 000 F	total
< 10		1	1	2
10 à 20	1	2	1	4
20 à 30	2	1	2	5
30 à 40		4	1	5
40 à 50	2			2
50 à 60	1	1	1	3
60 à 70	1	1		2
70 à 80	1			1
total	8	10	6	24

Scolarisation au moindre coût

. Frais scolaires et régime des études

Tableau 42 - Répartition des élèves selon la part des frais scolaires dans le coût brut total (en %)

%	10-20	20-30	30-40	40-50	50-60	60-70	70-80	80-90	total
nombre d'élèves	1	14	8	10	12	6	1	2	54
dont demi-pensionnaires	1	11	7	5	1				25
pensionnaires			1	4	11	5	1	2	24

. les frais de transport, par famille

89 -

Tableau 43 - Répartition des familles, selon le montant des frais de transport de leurs enfants scolarisés

F/famille	< 100	100-200	200-300	300-400	400-500	500-600	600-700	700-800	800-900	900-1000	1000 et plus	total *
1) coût de transport pour les élèves du secondaire : nbre de familles	8	4	2	2	3	-	1	-	1	1	1	23
2) coût de transport pour les enfants scol. dans le secondaire, le primaire et le préélémentaire : nbre de familles	2	5	4	2	4	1	1	1	-	1	2	23

* pour 2 familles, les frais de transport n'ont pas été isolés.

. le coût de l'alimentation prise dans la famille

Tableau 44 - Répartition des élèves selon la part du coût alimentaire dans le coût brut total (en %)

%	<10	10-20	20-30	30-40	40-50	50-60	total
nombre d'élèves	3	15	10	9	13	4	54
dont pensionnaires	3	14	6	1			24
demi-pensionnaires		1	2	6	12	4	25

. les coûts non-alimentaires

Tableau 45 - Dépenses de vêtements moyennes par élève, selon le revenu des familles

revenu par U. C.	n	$\bar{m}$
< 4 500 F	23	526
4 500 F à 6 000 F	19	606
≥ 6 000 F	12	632

n = nombre d'élèves
 $\bar{m}$ = moyenne en F/élève

Tableau 46 - Répartition des élèves, selon le montant des dépenses de santé et d'hygiène (remboursements non déduits)

F / élève	0	<30	30-50	50-100	100-150	150-200	400-500	total
nombre d'élèves	20	6	7	14	5	1	1	54

Les restrictions de consommation pour les autres personnes de la famille

. La consommation selon le nombre de personnes par famille

La consommation totale, dépend du nombre de personnes par famille. Ces personnes sont, selon les cas, le chef de famille et la mère de famille (pour 11 familles, de type 1), le chef de famille, la mère de famille et un enfant non scolarisé en bas âge (pour 6 familles de type 2), le chef de famille, la mère et un aide-familial (2 familles de type 3), le chef, la mère, un aide-familial et un frère des parents (une famille de type 4).

- Les familles de type 1 sont les plus fréquentes (55 % des familles). Pour trois de ces familles, la consommation totale du chef de famille et de la mère de famille varie de 5 000 à 6 000 F, pour 4 familles de 7 000 à 10 000 F et pour 4 autres familles elle dépasse 12 000 F. Seul ce dernier groupe, soit le tiers des familles de type 1, semble ne pas s'imposer de restriction de consommation. La restriction semble au contraire très forte pour les trois premières familles, et très sensible pour celles du deuxième groupe.
- 30 % des familles sont de type 2. Parmi elles, 2 familles sur 6, soit un tiers, ont une consommation supérieure à 20 000 F et semblent ne pas subir de restriction. Les quatre autres familles s'imposent manifestement des sacrifices, et particulièrement deux d'entre elles. La consommation des enfants non scolarisés en bas âge peut être comprimée et amputée facilement et sans trop d'inconvénient immédiatement apparents. Ces restrictions sont en réalité lourdes de conséquences pour l'avenir de ces enfants.
- Parmi les familles de type 3, l'une semble ne pas s'imposer de sacrifices. Au contraire, la situation de l'autre est dramatique. L'ampleur de la sous-consommation de la plupart des familles peut être mieux précisée en ramenant la consommation par U.C. et en la comparant à celle de l'ensemble des ménages.

Tableau 47 - Répartition des familles, selon la consommation des personnes autres que les enfants scolarisés par U.C. et selon le type de famille

consommation par U. C. (F)	famille de type 1	famille de type 2	famille de type 3	famille de type 4	total
1000-2000			1		1
4000-5000		1			1
5000-6000	3				3
6000-7000					
7000-8000	2	1			3
8000-9000	1				1
9000-10 000	1	1			2
10 000-11 000		1			1
11 000-12 000				1	1
12 000-13 000	1		1		2
13 000-14 000	1				1
14 000-15 000					
15 000-16 000	1				1
16 000-17 000					
17 000-18 000	1				1
18 000-19 000					
20 000-21 000		1			1
21 000-22 000		1			1
total	11	6	2	1	20

. Les restrictions de consommation selon la classe de revenu et le nombre d'enfants scolarisés

Tableau 48 - Répartition des familles, selon la consommation des personnes autres que les enfants scolarisés, par U.C. et selon le niveau de revenu / U.C.

consommation par U.C. (F)	revenu / U.C. < 4 500 F	4 500 à 6 000 F	≥ 6 000 F	total
1 000	1			1
1000-2000	1			1
2000-3000				
3000-4000	4	1		5
4000-5000	2	2		4
5000-6000		3		3
6000-7000				
7000-8000		1		1
8000-9000			1	1
9000-10 000		1	2	3
10 000-11 000				
11 000-12 000			1	1
total	8	8	4	20

Tableau 49 - Répartition des familles par type, en fonction du nombre d'enfants scolarisés (secondaire, primaire et préscolaire) et de la consommation par U.C. des autres personnes du ménage

cons. /U.C.	familles de type 1					familles de type 2				familles de type 3		familles de type 4		total
	nbre d'enfants					nbre d'enf.				nbre d'enfants		nbre d'enf.		
	2	3	4	5	7	2	3	4	5	1	6	3		
1 000											1			1
1 000-2 000									1					1
2 000-3 000														
3 000-4 000	1		1		1	1						1		5
4 000-5 000		1	1				1	1						4
5 000-6 000		1		1						1				3
6 000-7 000														
7 000-8 000			1											1
8 000-9 000			1											1
9 000-10 000					1		1		1					3
10 000-11 000														
11 000-12 000				1										1
total	1	2	4	3	1	1	2	1	2	1	1	1		20

BIBLIOGRAPHIE

- P. BOURDIEU et J. C. PASSERON
La reproduction, Paris, Editions de Minuit, 1970, 279 p.
- P. BOURDIEU
Reproduction culturelle et reproduction sociale, Informations sur les sciences sociales, 10 (2), 1971, pp. 45-49.
- R. CASTEL et J. C. PASSERON
Education, développement et démocratie, Paris, Mouton, 1967, 268 p.
- P. CLERC
La famille et l'orientation scolaire au niveau de la 6e, Population, n° 4 de 1964, pp. 627-672
- C.R.E.D.O.C. et U.N.C.A.F.
Les conditions de vie des familles, Paris, 1967
- P. DAUMARD
Le prix de l'enseignement en France, Paris, Calmann-Lévy, 1969.
- ECOLE ET FAMILLES
Ce que coûte réellement l'enseignement gratuit, ronéo, 1970, 25 p.
- J. C. EICHER
Les dépenses d'éducation dans le budget familial, Coopération n° 3, mars 1967, pp. 31-43.
- A. GIRARD et H. BASTIDE
Orientation et sélection scolaires : une enquête sur les enfants à la sortie de l'école primaire, Population, oct-déc. 1965, pp. 605-626.

C. GRIGNON

L'ordre des choses ; les fonctions sociales de l'enseignement technique, Paris, Editions de Minuit, 1971, 363 p.

B. LEFEBVRE et J. P. VIGNAU

Enquête sur les dépenses des familles pour l'éducation de leurs enfants, Gauthier-Villars, Paris, Tomes I et II, 1966, 386 p. et Tome III, 1968, 53 p.

L. LEVY-GARBOUA

Les familles devant l'éducation de leurs enfants : premier essai de définition statistique du milieu économique et culturel, Consommation, n° 1, 1971, pp. 3-34

J. L. MAUNOURY

Economie du Savoir, Paris, A. Colin, Coll. U, 1972, 447 p.

M. N. E. F.

Le budget de l'Etudiant, Recherches Universitaires, n° 6 de 1964.

A. PAGE

L'Economie de l'éducation, Paris, P.U.F., 1971, 270 p.

M. REUCHLIN N. F. BACHER

L'orientation à la fin du premier cycle secondaire, Paris, P. U. F., 1969, 392 p.

A. VINOKUR

Economie de l'Education, Thèse de doctorat de sciences économiques, Nancy, 1967, 795 p.